ESTIMATES

Offices of the Information and Privacy Commissioners of Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2005

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The Report on Plans and Priorities provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The Departmental Performance Report provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring Report on Plans and Priorities.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services Canada — 2005

Catalogue No. BT31-4/63-2005
ISBN 0-660-62925-9

This document is available on the TBS Web site at www.tbs-sct.gc.ca
This document is available in alternate formats on request.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Foreword

The Government of Canada has made continuous improvement in its management practices a priority since *Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada* was tabled in Parliament in the spring of 2000. Driving the government's pursuit of management excellence is its vision to provide Canadians with a responsive government, which serves citizens and manages itself as a unified, coherent enterprise; an innovative government supported by a highly-qualified public service equipped to leverage information and make the best use of public funds while balancing risk; and an accountable government which answers clearly and openly for its performance to Parliament and to Canadians.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens. They are at the heart of accountability in government.

Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective public reporting (provided in the *Guide for the Preparation of the 2004-05 Departmental Performance Reports*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/guide_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes (benefits to Canadians and Canadian society) and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

This departmental performance report (along with those of many other organizations) is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp. Readers wishing a high level, whole of government overview of the Government of Canada's efforts to improve quality of life should refer to *Canada's Performance 2005* available at the same internet address. This report is structured around three broad policy areas (Sustainable Economy, Canada's Social Foundations and Canada's Place in the World) and, in its electronic version, links to relevant Departmental Performance Reports. *Canada's Performance 2005* also contains a special overview of the government's efforts to improve the well-being of Aboriginal peoples.

The Government of Canada is committed to continually improving reporting to Parliament and Canadians. The input of readers can do much to ensure that Departmental Performance Reports and other reports are enhanced over time.

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier, Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Offices of the Information and Privacy Commissioners

2004-2005

Departmental Performance Report

The Honourable Irwin Cotler, PC, MP
Minister of Justice and Attorney General of Canada

Office of the Information Commissioner

Departmental Performance Report

I am pleased to submit my Departmental Performance Report for the fiscal period April 1, 2004 to March 31, 2005.

13 Sept 05

The Honourable John M. Reid
Information Commission of Canada

Date

Table of Contents

SECTION I – OVERVIEW **1**

Commissioner's Message 2

Management Representation Statement 3

Summary Information 4

Overall Program Performance 4

SECTION II – ANALYSIS OF PERFORMANCE BY STRATEGIC OUTCOME **6**

SECTION III – SUPPLEMENTARY INFORMATION **19**

Organizational Information 20

Table 1: Comparison of Planned Spending and Full-Time Equivalents 21

Table 2: Use of Resources by Business Lines (or Program Activities) 22

Table 3: Voted and Statutory Items 23

Table 4: Net Cost of Program 24

Table 5: Financial Statements of Program Corporations and Agents of Parliament 25

Table 6: Response to Parliamentary Committees, Audits and Evaluations for FY 2004-2005 37

Table 7: Procurement and Contracting 38

SECTION IV – OTHER ITEMS OF INTEREST **41**

SECTION I – OVERVIEW

Commissioner's Message

I am pleased to submit to Parliament, the Performance Report of the Office of the Information Commissioner for the period ending March 31, 2005.

As an officer of Parliament, I ensure that individuals' rights and obligations, under the *Access to Information Act*, are respected. During the seven years I have served there have been both positive and negative developments in the "life" of the *Access to Information Act*.

On the positive side, the courts have demonstrated strong support for the Act and the powers of the Information Commissioner; Parliament has created a new committee charged with reviewing the Commissioner's reports and championing access, privacy and ethics; the government and the Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics have enjoyed a process of reform of the *Access to Information Act;* delays in the system are on the wane; there is much good work being done to improve the management of government records and academic-based training and education progress for access to information and privacy administration is more widely available.

On the negative side, however, a powerful culture of secrecy remains in the federal government; access requesters and the Information Commissioner are not trusted by bureaucrats; more and more statutes are enacted with secrecy provisions which meet no injury test or have no sunset clause and the Office of the Information Commissioner continues to be inadequately resourced to do the job given by Parliament.

All of which to say that vigilance is required now more than ever in order to hold governments feet to the fire when it comes to discharging their obligation to be transparent and to ensure that more secrecy is not introduced in the guise of reform.

Management Representation Statement

I submit for tabling in Parliament the 2004-2005 Departmental Performance Report (DPR) for the Office of the Information Commissioner of Canada.

This document has been prepared based on the reporting principles contained in the Treasury Board of Canada Secretariat's *Guide for the preparation of 2004-2005 Departmental Performance Reports*:

- It adheres to the specific reporting requirements;
- It uses an approved Program Activity Architecture;
- It presents consistent, comprehensive, balanced and accurate information;
- It provides a basis of accountability for the results pursued or achieved with the resources and authorities entrusted to it; and
- It reports finances based on approved numbers from the Estimates and the Public Accounts of Canada.

The Honourable John M. Reid
Information Commissioner of Canada

Summary Information

Raison d'être

Access to Government Information

The Information Commissioner is an ombudsman appointed by Parliament to investigate complaints that the government has denied rights under the *Access to Information Act* – Canada's freedom of information legislation.

The Act came into force in 1983 and gave Canadians the broad legal right to information recorded in any form and controlled by most federal government institutions.

The Act provides government institutions with 30 days to respond to access requests. Extended time may be claimed if there are many records to examine, other government agencies to be consulted, or third parties to be notified. The requester must be notified of these extensions within the initial time frame.

Access rights are not absolute. They are subject to specific and limited exemptions, balancing freedom of information against individual privacy, commercial confidentiality, national security and the frank communications needed for effective policy-making. These exemptions permit government agencies to withhold material, often prompting disputes between applicants and departments.

Dissatisfied applicants may turn to the Information Commissioner who investigates applicants' complaints that:

- they have been denied requested information;
- they have been asked to pay too much for copied information;
- the department's extension of more than 30 days to provide information is unreasonable;
- the material was not in the official language of choice or the time for translation was unreasonable;
- they have a problem with the Info Source guide or periodic bulletins which are issued to help the public use the Act; or,
- they have encountered a problem with another matter relating to requesting or obtaining access to records under the Act.

The Commissioner has strong investigative powers. These are real incentives to government institutions to adhere to the Act and respect applicants' rights.

Since he is an ombudsman, the Commissioner may not order a complaint resolved in a particular way. Thus he relies on persuasion to solve disputes, asking for a Federal Court review only if he believes an individual has been improperly denied access and a resolution as proved impossible.

To underline how rare this is, since 1999, 99.9% of complaints were resolved without the Commissioner initiating a Federal Court review.

The Commissioner does not have the authority under the Act to go to the Federal Court on his own. The complainant can either ask for a review, or, if that person so chooses, can give the Commissioner consent to apply for a review on his or her behalf.

The Commissioner's policy is to offer to go to court in every case where the head of an institution has refused to follow a recommendation that records be disclosed.

Corporate Services

The Corporate Services function provides administrative services (financial, human resources, information technology, and general administrative services) to the Information Commissioner's office. Its objective is to support those who administer the program.

For more information on Corporate Services, please refer to Section V Performance Discussion or visit our website at www.infocom.gc.ca.

Total Financial Resources for the Program ($ millions)

Planned	Authorities	Actual
5.17	5.77	5.56

Total Human Resources

Planned	Actual	Difference
56	52	4

SECTION II – ANALYSIS OF PERFORMANCE BY STRATEGIC OUTCOME

Strategic Outcome

Individuals' rights under the *Access to Information Act* are safeguarded.

Program Activity

Receive/assess, investigate/review, pursue judicial enforcement, and provide advice to parliament and government, relating to the right of access to information.

Financial Resources ($ millions)

Planned Spending	Authorities	Actual
4.19	4.34	4.13

Human Resources

Planned	Actual	Difference
45	39	6

1. Managing the investigation and complaint resolution process efficiently and effectively

A primary objective of the Office of the Information Commissioner is to improve access to government information held by federal institutions. The bulk of the effort of the Office is directed towards providing the operational processes and support needed to handle complaints from Canadians who are being denied access to government information. Whilst the processes, procedures, and protocols needed to discharge this responsibility are in place and published, the results are largely dependent upon the departments and agencies meeting their obligations under the *Access to Information Act*. These processes provide the basic data needed to assess the efficiency of the Office when dealing with the steps and time constraints inherent within the Access to Information legislation. The results are described and discussed in the section entitled "*To continue to strive to improve service standards within resource constraints*" later in this report.

In addition to improving the operational efficiency of the administrative process, an important aspect of the Commissioner's role is to monitor and make visible departments' performance in meeting their obligations under the Act and to encourage departments to take the steps necessary to improve their performance. With the limited resources available, the Commissioner relies largely upon moral suasion through the publication of departmental report cards in the Annual Report and the willingness of individual departments to address below standard performance. The effectiveness of this approach is therefore mixed and will continue to be so, unless sufficient funds are provided to institute more comprehensive interventions such as Access to Information training.

With respect to the annual report cards, the grading standard is based on the Act's provision that "deems" late answers to be "refusals". *Figure 1: Grading Deemed Refusals Under the Access to Information Act* depicts the grades and how the allocation of the grade depends on the percentage of all requests received which are not answered within statutory deadlines and, hence, are deemed refusals.

Figure 1: Grading Deemed Refusals under the Access to Information Act

% of Deemed Refusals	Comment	Grade
0-5 percent	Ideal compliance	A
5-10 percent	Substantial compliance	B
10-15 percent	Borderline compliance	C
15-20 percent	Below standard compliance	D
More than 20 percent	Red alert	F

Since the introduction of the report cards, the Information Commissioner has observed a dramatic reduction in the number of delay complaints: from a high of 49.5 percent in 1998-99 to a low of 14.5 percent of complaints in 2003-04. This year delay complaints account for 21.1 percent of our workload. In previous years, the deemed-refusal ratio to requests received did not take into consideration those requests carried over from the previous year, nor the number of requests already in a deemed-refusal status on April 1. These figures are taken into consideration in this year's report.

This year, the Office of the Information Commissioner reviewed the status of requests in a deemed-refusal situation for twelve departments.[1] The results attained by the twelve government institutions reviewed are set out in *Figure2: New Requests to Deemed Refusal Ratio April 1 to November 30, 2004*[2].

---

[1] Canada Revenue Agency (CRA); Citizenship and Immigration Canada (CIC); Correctional Service Canada (CSC); Fisheries and Oceans Canada (F&O); Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT); Health Canada (HCan); Human Resources and Skills Development Canada (HRSDC); Industry Canada (IC); National Defence (ND); Privy Council Office (PCO); Public Works and Government Services Canada (PWGSC); Transport Canada (TC).

[2] In previous years, the deemed-refusal ratio to requests received did not take into consideration those requests carried over from the previous year, nor the number of requests already in a deemed-refusal status on April 1. These figures are taken into consideration in this year's report.

Figure 2: New Requests to Deemed Refusal Ratio April 1 to November 30, 2004.

Department	% of deemed refusals (previous Formula)	Grade	% of deemed refusals (current Formula)	Grade
CRA	5.9%	B	4.7%	A
CIC	12.1%	C	13.8%	C
CSC	4.0%	A	3.6%	A
F&O	4.9%	A	5.2%	B
DFAIT	20.8%	F	28.8%	F
HCan	11.5%	C	17.2%	D
HR(S)DC	3.2%	A	3.0%	A
IC	10.0%	C	16.2%	D
ND	6.0%	B	9.5%	B
PCO	26.4%	F	26.5%	F
PWGSC	15.7%	D	17.7%	D
TC	6.3%	B	7.2%	B

Figure 3: Grading from 1998 to 2004 (April 1 to November 30) provides a longitudinal view of these departments' performance when meeting the standards for responding to complaints. The table shows the results of the formula adjustment made in 2003-2004. Also, it highlights the difficulty that departments have to maintain ideal compliance when meeting legislated timeframes under the *Access to Information Act*.

As shown in Figure 3, five institutions improved their performance over last year, three showed no change and four received lower grades than last year.

For example, PCO and DFAIT show a large degree of performance fluctuation over the years. Industry Canada's progress in the past year is actually more positive than the figures would indicate. A lot of work was done by the department in addressing the many recommendations that were made last year by the Office of the Information Commissioner. Industry Canada is encouraged to continue pressing forward to attain a better performance next year. DFAIT and PWGSC constitute chronic problem cases, which are at the top of the Commissioner's list of priorities for attention.

Figure 3: Grading from 1998 to 2004 (April 1to November 30)

Dept.	1998	1999	2000	2001	2002	2003		2004	
						Previous Formula	Current Formula	Previous Formula	Current Formula
CRA	F	F	C	B	A	B	B	B	A
CIC	F	F	D	C	A	D	C	C	C
CSC	-	-	-	-	F	A	B	A	A
F&O	-	-	F	F	A	A	A	A	B
DFAIT	F	F	F	D	B	D	D	F	F
HCan	F	A	-	-	A	B	B	C	D
HR(S)DC	-	A	-	-	D	F	F	A	A
IC	-	-	-	-	-	F	F	C	D
ND	F	F	D	C	B	B	B	B	B
PCO	F	A	-	-	D	A	C	F	F
PWGSC	-	-	-	-	F	C	D	D	D
TC	-	F	F	C	D	D	F	B	B

The results over the past seven years as depicted by the grading scheme have enabled the Information Commissioner to focus his scarce resources upon helping departments who are having difficulty meeting their legislative obligations and to diagnose over time the main causes of delay in processing access requests.

The main causes of delay appear to be:

- Inadequate resources in ATIP offices;
- Chronic tardiness in the retrieval of records due to poor records management and staff shortages in offices of primary interest;
- Difficulties encountered during the consultation process with third parties and other government institutions;

- Top-heavy approval processes, including too much "hand-wringing" over politically sensitive requests and too frequent hold-ups in ministers' offices; and
- Poor communication with requesters to clarify access requests.

The Office of the Information Commissioner will continue to focus its attention on the delay problem in order to remind government institutions of their responsibilities to provide timely responses to requests.

2. *Advocating effectively and professionally before the Courts*

An important principle of the *Access to Information Act*, set forth in section 2, is that decisions on disclosure of government information should be reviewed independently of government. The Commissioner's office and the Federal Court of Canada are the two levels of independent review provided by the law.

Requesters dissatisfied with responses received from government to their access requests first must complain to the Information Commissioner. If they are dissatisfied with the results of his investigation, they have the right to ask the Federal Court to review the department's response. If the Information Commissioner is dissatisfied with a department's response to his recommendations, he has the right, with the requester's consent, to ask the Federal Court to review the matter. This year, the Information Commissioner filed four new applications for review under section 42 of the *Access to Information Act*.

During 2004, the Commissioner's office investigated 1,140 complaints, of which, 104 cases could not be resolved to the Commissioner's satisfaction and these resulted in four new applications for review being filed by the Commissioner. One hundred and one cases addressed disclosure of the 1911 census and were consolidated into one application for review.

In addition to cases initiated by the Commissioner against government institutions who refuse, without lawful justification, to disclose information, the Commissioner must respond to an increasing number of cases taken against him by government.

Eight applications for court review were filed by dissatisfied requesters under section 41 of the *Access to Information Act*.

Third parties opposing disclosure of requested information filed seventeen applications under section 44 of the *Access to Information Act*.

Individuals or the Crown may ask the Federal Court to judicially review, pursuant to the *Federal Court Act*, alleged excesses of jurisdiction by the Commissioner in the conduct of his investigations.

This year twenty-two applications were initiated against the Information Commissioner by the Crown, certain witnesses and other individuals. By so doing, the government seeks to delay investigations, weaken the Commissioner's power, shield information from independent review,

and so forth. The Courts play an indispensable role in keeping vibrant the rights contained in the *Access to Information Act*.

With respect to access litigation, the Federal Court of Canada issued 17 decisions, the Federal Court of Appeal issued 2 decisions and the Supreme Court of Canada granted leave to appeal in one case.

The Information Commissioner is or was a party to the following cases that were completed during the reporting period:

1. ***The Information Commissioner of Canada v. Transportation Accident Investigation and Safety Board, Nav Canada and the Attorney General of Canada***, 2005 FC 384, Court files T-465-01, T-888-02, T-889-02, T-650-02, Snider J., March 18, 2005

2. ***The Attorney General of Canada et al.* v. *Information Commissioner of Canada***, Court files T-984-04 to T-990-04, T-992-04 to T-1002-04

3. ***The Attorney General of Canada et al.* v. *Information Commissioner of Canada***, Court files T-589-04 and T-1076-04

4. ***Sheldon Blank* v. *The Information Commissioner of Canada***, T-2324-03, Federal Court, Layden-Stevenson, J., May 27, 2004 (see annual report 2003-04, p. 59 for further details)

5. ***Sheldon Blank* v. *The Information Commissioner of Canada***, Court file T-1623-04 Federal Court, O'Reilly, J., March 1, 2005

The Information Commissioner is also involved in cases in progress and not yet completed where the Information Commissioner is the:

a) Applicant/Appellant;

- ***The Information Commissioner v. The Minister of Industry*** (Court files T-53-04, T-1996-04 and T-421-04) Federal Court (See annual report 2003-04, p. 53 for more details)
- ***The Information Commissioner v. The Minister of Transport***, Court file T-55-05
- ***The Information Commissioner* v. *The Minister of National Defence***, Court file T-210-05
- ***The Information Commissioner of Canada* v. *Minister of Environment***, T-555-05, Federal Court

b) Respondent in Federal Court;

- ***The Attorney General of Canada and Mel Cappe v. Information Commissioner of Canada***, Court file A-223-04
- ***Francis Mazhero v. The Information Commissioner of Canada***, T-313-04, Federal Court

c) Intervener;

- ***The Attorney General of Canada v. H.J. Heinz Co. of Canada Ltd. and The Information Commissioner of Canada*** 2004 FCA 171, T-161-03, Federal Court of Appeal, Desjardins J.A., Nadon J.A., Pelletier J.A., reasons for judgment by Nadon J.A., April 30, 2004

Details of these cases are included in the Information Commissioner's 2004-2005 Annual Report, which can be accessed at http://www.infocom.gc.ca/reports/2004-2005-e.asp.

3. ***To develop a training program for ministerial exempt staff, senior officials, line managers and access professionals on their role, responsibilities and participation in the Access to Information process.***

Achieving a balance between privacy and transparency is crucial in a democracy. Access and privacy legislation has been created to achieve this difficult balance. Understanding how access and privacy principles are applied is therefore both important and challenging.

The Office of the Information Commissioner worked closely with the University of Alberta to produce the first-ever, bilingual, on-line course of its type in Canada. The resulting Information Access and Protection of Privacy Certificate Program (IAPP) explain the complex legislation and practices associated with application of the Acts in the public and private sectors.

The IAPP Program provides students with an appreciation and understanding of access and privacy theories, facts, best practices, and skills for exercising sound judgment. Program participants have the opportunity to share information and network with other stakeholders and experts from across the country.

The IAPP Program has proven to be very popular, and has even garnered international attention. Moreover, during the period under review, the OIC is pleased to say that several employees were among the first graduates from the program.

In addition, during the period under review, senior staff of the Office of the Information Commissioner continued to meet with senior staff of ministers to educate them on their roles and obligations. A CD-ROM based, self-learning tool has been developed to assist ministerial staff in understanding their access to information obligations.

4. ***To raise public awareness by:***

- ***Continuing to undertake speaking engagements;***

- ***Contributing articles and other information; and,***

- ***Providing support and expertise to conferences, public meetings and other special events***

During the 2004-2005 fiscal year the Commissioner undertook some sixteen speaking engagements ranging from a speech to the Second International Conference of Information Commissioners on the topic of "Mechanisms of Accountability and the Democratic Deficit" Cape Town, South Africa in April 2004 to evidence before the House of Commons Committee On Access To Information, Privacy And Ethics in April 2005.

Many of these speaking engagements focussed upon, in the Commissioner's words:

" ......good records management practices. This is my "hobby horse". We citizens must insist that records be created, instead of business being done by nods, winks and nudges, that they be stored so they can be readily retrieved and that they be kept for a sufficient length of time to serve archival, audit and access rights."[3]

Other speeches addressed the dichotomy between secrecy and the right to access, as noted below:

"The depth of the culture of secrecy is such that our right of access law in Canada is administered by officials as if it were a secrecy law. In the face of a request for records they ask themselves, too often, "may the requested records be kept secret?" The access law makes it clear that officials should also be asking: "Even if they may, why should the records be kept secret?"

"I hasten to add that front line officers and middle managers are starting to get on with the job. Public servants at these levels are, for the most part, service-oriented, comfortable with a client-centered philosophy of public administration and take pride in delivering the access to information program as successfully as they deliver other programs to Canadians."[4]

5. To continue to strive to improve service standards within resource constraints

The OIC cannot control the number of investigations and complaints that are filed. Therefore, the OIC's goal is to deal with these inquiries and complaints efficiently within the scope of the *Access to Information Act*.

Since the beginning of the current Information Commissioner's term in 1998 to June 30, 2005, the average time it takes to complete an investigation has risen from 3.9 months to 7.45 months.

This increase is due to the negative effects of inadequate resources to meet the burden of work and the effect of two significant investigations, which took a long time to complete.

Figure 4: It shows the turnaround time in months for the different categories of complaints for the three years. The overall turnaround time for investigations of complaints increased by 1.88 months from 5.57 months in 2003-2004 to 7.45 months in 2004-2005. Overall turn round time also increased by 0.15 of a month from 2002-2003 to 2003-2004.

---

[3] Remarks To The Canadian Study Of Parliament Group Ottawa, Ontario [2005-1-19]

[4] Remarks To The Third International Conference Of Information Commissioners, Cancun, Mexico [2005-2-21]

Figure 4: Turnaround Time by Category for 2002-2003 to 2004-2005 (inclusive)

	2002-2003		2003-2004		2004-2005	
Category	Months	Cases	Months	Cases	Months	Cases
Refusal to disclose	7.17	590	7.36	447	12.79	609
S. 69 Exclusion		-	8.02	41	14.48	58
Delay (deemed refusal)	3.44	164	4.06	228	4.22	218
Time extension	4.77	125	3.45	153	4.83	157
Fees	4.22	48	5.15	48	5.29	32
Miscellaneous	4.37	79	5.10	53	5.36	66
Overall	5.42	1,006	5.57	970	7.45	1,140

The method of calculating turn round times uses the median as the determining factor when calculating the "average turn round time". Using the median i.e. the turn round time of the 50th percentile better reflects the "average" as it discounts undue weight given to outliers.

The workload statistics demonstrate that despite an increasingly heavy and more complex workload, investigators have been able to resolve more cases. However the overall turnaround time has increased by more than two months. The increase is largely due to the increased time taken to resolve complaints categorised as "refusal to disclose", which account for almost half of all resolved complaints.

Figure 5: Status of Complaints as at March 31, 2005 summarises the number and disposition of complaints over the period from 2000-2001 to 2004-2005. The number of cases that remained incomplete at year's end has increased from 571 in 2000 to 1,385 in 2005. Of this latter number 1,135 cases have been under investigation for a period, which indicates that they are backlogged compared with only 728 at the end of the previous fiscal year. Despite maintaining virtually the same closure rate, an increase in new cases has a direct impact on the number of outstanding cases as there is no investigator slack time.

As was stated in previous Departmental Performance Reports, and in numerous Annual Reports, an infusion of resources will be needed to further reduce the backlog. As the statistics demonstrate, increased caseloads and a lack of resources are jeopardizing the Commissioner's ability to deliver timely investigations (for more information on the resource crisis the Office is facing, please refer to Section IV – Other Items of Interest, Inadequate Resources).

Figure 5: Status of Complaints as at March 31, 2005

	2000-2001	2001-2002	2002- 2003	2003-2004	2004-2005
Pending from previous year	571	912	677	657	1,019
Opened during the year	1,678	1,049	986	1,331[5]	1,506
Completed during the year	1,337	1,232	1,006	970	1,140
Pending at year-end	912	729	657	1,019	1,385

The modest progress experienced during 2002-2003 in improving turnaround times and reducing the backlog was not possible to sustain in the face of severe resource constraints

Figure 6: Complaint Findings April 1, 2003 to March 31, 2004, shows that of the 1,140 investigations completed in 2004-2005, 19.1 percent were of delay. In 2003-2004, by comparison, 23.5 percent of complaints concerned delay. The decrease (from 228 to 218 complaints) indicates a marginal improvement over the previous year by government institutions to meet response deadlines. Some 104 cases investigated in 2004-2005 remained unresolved, an increase of 96 cases from those unresolved in the previous year. Investigators were able to resolve in total 696 (61.1%) of all cases reviewed in 2004-2005 compared to 683 (70.4%) in 2003-2004. *On the assumption that the overall degree of difficulty has tended to increase year over year then the performance of the investigators has clearly improved.*

[5] The number of complaints opened during 2003-2004 and the number pending as at March 31 2004 have been adjusted to reflect final 2003-2004 numbers.

Figure 6: Complaint Findings April 1, 2004 to March 31, 2005

Category	Resolved	Not Resolved	Not Substantiated	Discontinued	TOTAL	%
Refusal to disclose	294	100	144	71	609	53.4
S.69 exclusion	27	1	28	2	58	5.1
Delay (deemed refusal)	199	-	8	11	218	19.1
Time extension	118	-	37	2	157	13.8
Fees	16	-	11	5	32	2.8
Miscellaneous	42	3	16	5	66	5.8
TOTAL	696	104	244	96	1,140	100%
100%	61.1	9.1	21.4	8.4		

6. To provide advice to Parliament on the effects of new legislation on the public's "right to know"

In 2004, the Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics was formed to oversee, inter alia, the Office of the Information Commissioner. The Commissioner has appeared several times before the Committee to give evidence with respect to his 2004-05 spending estimates, his 2003-04 annual report, and on issues of new funding mechanisms for officers of Parliament and reform of the *Access to Information Act.*

At a recent appearance before the Standing Committee, the Commissioner noted that:

"Every non-insider review of the Access to Information Act over the past 20 years has come to the same conclusion: narrow the scope of exemptions, broaden the coverage to include new records and institutions, make the system speedier, reduce fee barriers, strengthen the powers of oversight and make government more accountable for its obligations under the Act."

The Commissioner emphasised that basic problems such as the trend to an oral culture and the crisis in records management continue to exist and need to be addressed. He is pleased that the new committee has made it a priority to ensure that the *Access to Information Act* is modernized and strengthened. This increased level of parliamentary interest in, and scrutiny of, the operations of the *Access to Information Act* is a very positive sign of parliamentary leadership in nurturing the public's right to know.

Program Activity

Corporate Services

The corporate services function provides administrative services (financial, human resources, information technology and general administrative services) to the Information Commissioner's office. Its objective is to support those who administer the program.

During 2004 –2005 the Corporate Services branch was able to address and improve several important aspects of its services.

The SFO also initiated a review of the progress made towards implementing Modern Comptrollership across the organization, using the management framework as set out by Treasury Board Secretariat in its Managing for Results publication. The results of the review demonstrated that except for a few aspects, Modern Comptrollership is fully implemented in the OIC.

A key activity for Human Resources during 2004-05 was to work toward understanding and implementing the new requirements of the Public Service Modernization Act.

During the period under review the Office of the Information Commissioner was audited by the Office of the Auditor General (OAG) and the Canadian Human Rights Commission (CHRC). The CHRC audit found the OIC to be in compliance with all twelve of the statutory requirements of the Employment Equity Act.

During 2004-2005, the Information Technology Branch upgraded its Records Documentation Information Management System (RDIMS) and increased the office's Internet security through the introduction of anti-span and anti-spy ware. As well, significant work was undertaken to build and deploy electronic document management systems and work continued on improving practices, tools and facilities.

SECTION III – SUPPLEMENTARY INFORMATION

Organizational Information

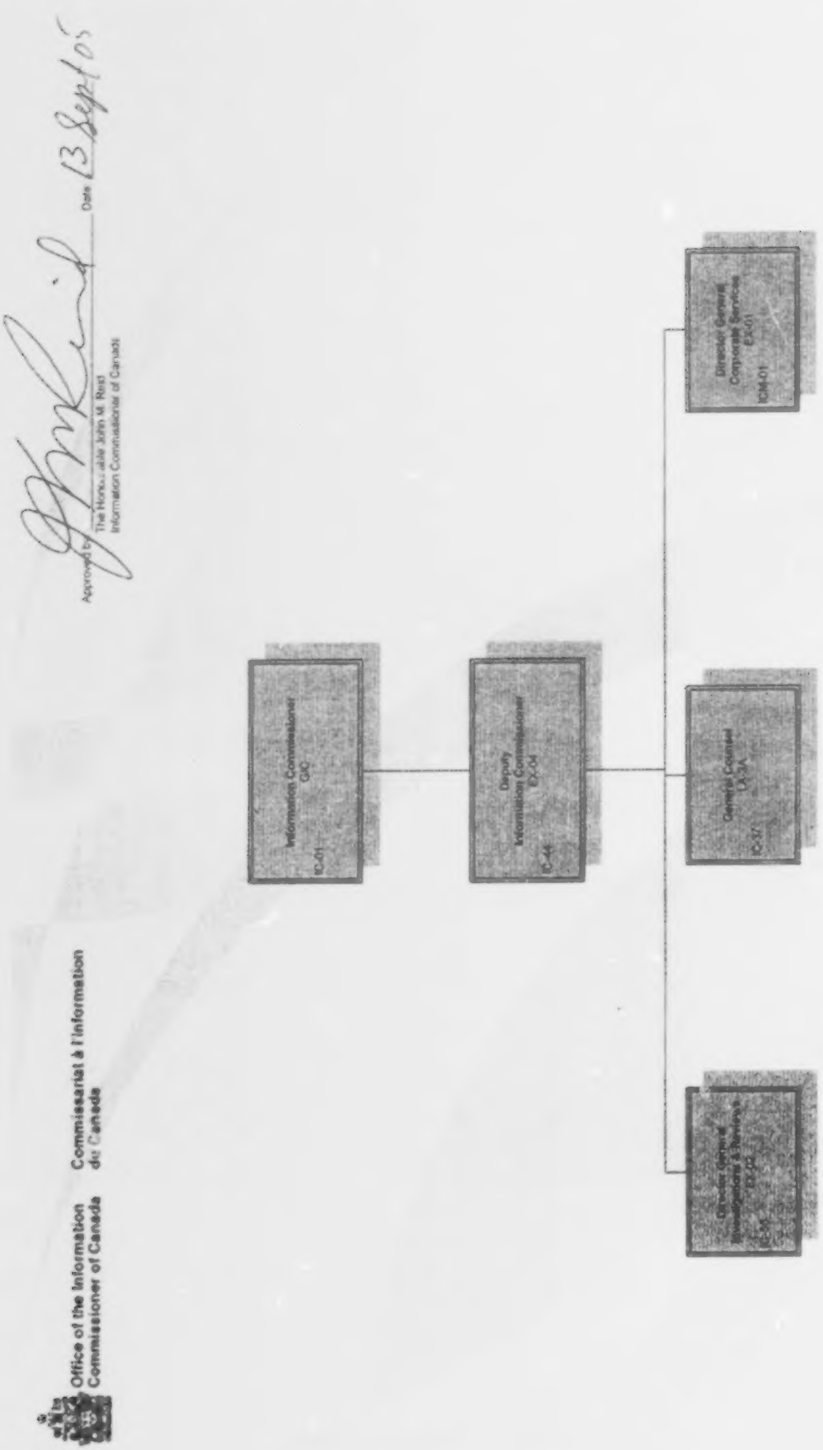

Table 1: Comparison of Planned to Actual Spending (incl. FTE)

This table offers a comparison of the Main Estimates, Planned Spending, Total Authorities, and Actual Spending for the most recently completed fiscal year, as well as historical figures for Actual Spending.

($ millions)	2002–03 Actual	2003–04 Actual	2004–2005			
			Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Access to Government Information	3.92	4.30	4.19	4.19	4.34	4.13
Corporate Services	1.64	1.17	0.98	0.98	1.43	1.43
Total	**5.56**	**5.47**	**5.17**	**5.17**	**5.77**	**5.56**

Total	**5.56**	**5.47**	**5.17**	**5.17**	**5.77**	**5.56**
Plus: Cost of services received without charge *	0.59	1.03	0.84	0.84	0.88	0.88
Net cost of Department **	**6.15**	**6.50**	**6.01**	**6.01**	**6.65**	**6.44**

Full Time Equivalents	**53**	**55**	**56**	**56**	**58**	**52**

* See Table 4 for details.

** The differences between the 2004-2005 Planned Spending and the 2004-2005 Total Authorities, $0.64 million, are primarily attributable to the following:

- through Supplementary Estimates, the OIC received an additional $0.41 million in support of activities such as: investigations, communications and the hiring of a senior full-time financial officer;

- through Treasury Board Vote 5 and Vote 15 – paylist shortfalls and collective agreement funding of $0.25 million;

- through an increase in services provided without charge of $0.04 million by TBS for employers' share of employees' insurance premiums; and

- through decrease to the contribution to employee benefit plans of $0.06 million.

Organizational Information

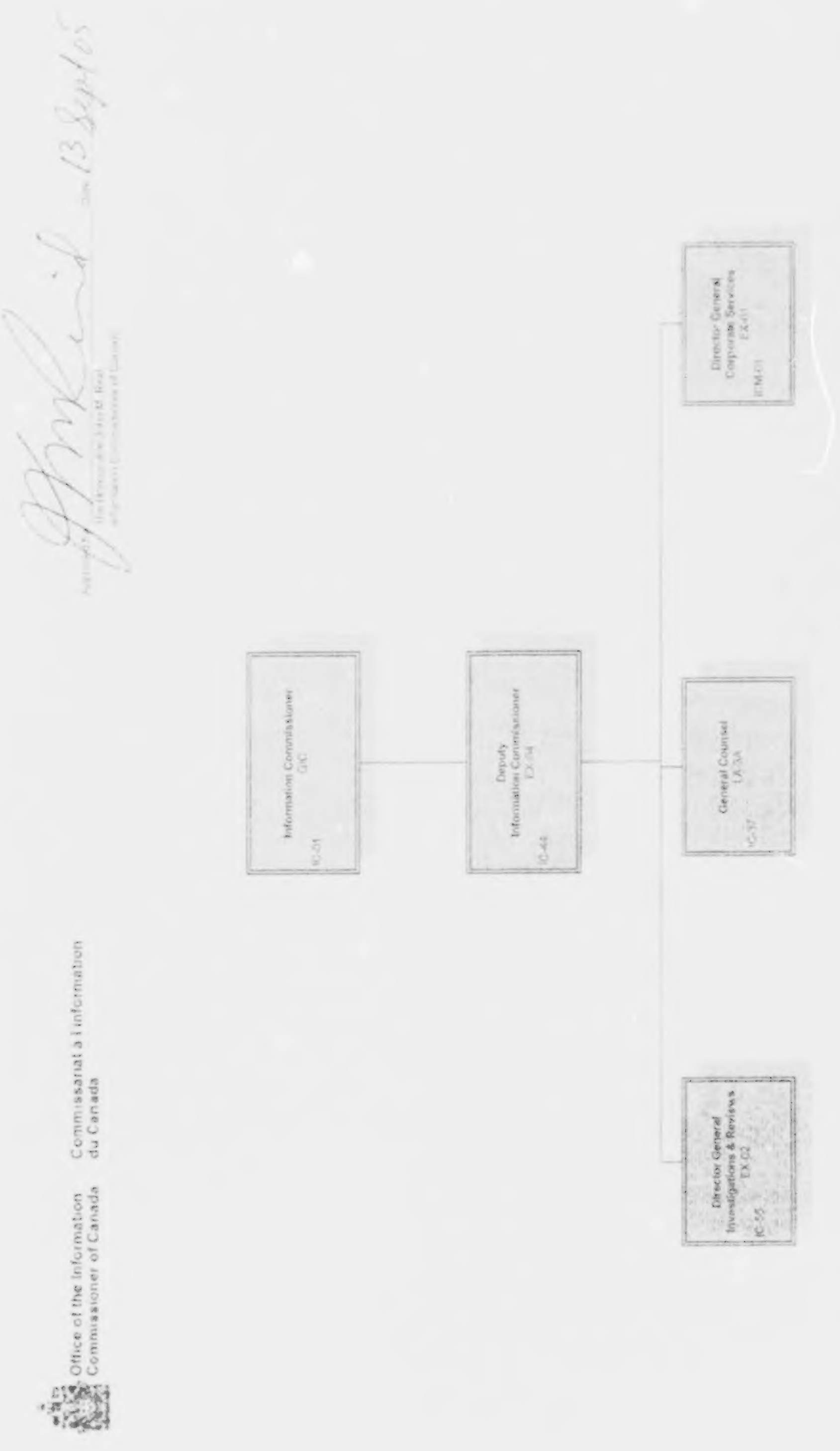

Table 1: Comparison of Planned to Actual Spending (incl. FTE)

This table offers a comparison of the Main Estimates, Planned Spending, Total Authorities, and Actual Spending for the most recently completed fiscal year, as well as historical figures for Actual Spending.

($ millions)	2002–03 Actual	2003–04 Actual	2004–2005			
			Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Access to Government Information	3.92	4.30	4.19	4.19	4.34	4.13
Corporate Services	1.64	1.17	0.98	0.98	1.43	1.43
Total	5.56	5.47	5.17	5.17	5.77	5.56
Total	5.56	5.47	5.17	5.17	5.77	5.56
Plus: Cost of services received without charge *	0.59	1.03	0.84	0.84	0.88	0.88
Net cost of Department **	6.15	6.50	6.01	6.01	6.65	6.44
Full Time Equivalents	53	55	56	56	58	52

* See Table 4 for details.

** The differences between the 2004-2005 Planned Spending and the 2004-2005 Total Authorities, $0.64 million, are primarily attributable to the following:

- through Supplementary Estimates, the OIC received an additional $0.41 million in support of activities such as: investigations, communications and the hiring of a senior full-time financial officer;
- through Treasury Board Vote 5 and Vote 15 – paylist shortfalls and collective agreement funding of $0.25 million;
- through an increase in services provided without charge of $0.04 million by TBS for employers' share of employees' insurance premiums; and
- through decrease to the contribution to employee benefit plans of $0.06 million.

Table 2: Use of Resources by Program Activities

The following table provides information on how resources are used for the most recently completed fiscal year.

2004-2005		
	Budgetary	
Program Activity – (PA)	**Operating**	**Total**
Access to Government Information		
Main Estimates	4.19	4.19
Planned Spending	*4.19*	*4.19*
Total Authorities	4.34	4.34
Actual Spending	*4.13*	*4.13*
Corporate Services		
Main Estimates	0.98	0.98
Planned Spending	*0.98*	*0.98*
Total Authorities	1.43	1.43
Actual Spending	*1.43*	*1.43*
Total *		
Main Estimates	5.17	5.17
Planned Spending	*5.17*	*5.17*
Total Authorities	5.77	5.77
Actual Spending	*5.56*	*5.56*

* The differences between the Planned Spending and the Total Authorities, $0.60 million, are primarily attributable to the following:

- through Supplementary Estimates, the OIC received an additional $0.41 million in support of activities such as: investigations, communications and the hiring of a senior full-time financial officer;

- through Treasury Board Vote 5 and Vote 15 – paylist shortfalls and collective agreement funding of $0.25 million; and

- through a decrease to the contribution to employee benefit plans of $0.06 million.

Table 3: Voted and Statutory Items

This table explains the way Parliament votes resources to the department and basically replicates the summary table listed in the Main Estimates. Resources are presented to Parliament in this format. Parliament approves the voted funding and the statutory information is provided for information purposes.

Vote or Statutory Item	Truncated Vote or Statutory Wording	2004–2005			
		Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual
40	Operating expenditures	4.44	4.44	5.10	4.89
(S)	Contributions to employee benefit plans	0 .73	0.73	0.67	0.67
	Total	**5.17**	**5.17**	**5.77**	**5.56**

* The differences between the Planned Spending and the Total Authorities, $0.60 million, are primarily attributable to the following:

- through Supplementary Estimates, the OIC received an additional $0.41 million in support of activities such as: investigations, communications and the hiring of a senior full-time financial officer;
- through Treasury Board Vote 5 and Vote 15 – paylist shortfalls and collective agreement funding of $0.25 million; and
- through a decrease to the contribution to employee benefit plans of $0.06 million.

Table 2: Use of Resources by Program Activities

The following table provides information on how resources are used for the most recently completed fiscal year.

2004-2005		
Program Activity – (PA)	**Budgetary**	
	Operating	**Total**
Access to Government Information		
Main Estimates	4.19	4.19
Planned Spending	*4.19*	*4.19*
Total Authorities	4.34	4.34
Actual Spending	*4.13*	*4.13*
Corporate Services		
Main Estimates	0.98	0.98
Planned Spending	*0.98*	*0.98*
Total Authorities	1.43	1.43
Actual Spending	*1.43*	*1.43*
Total *		
Main Estimates	5.17	5.17
Planned Spending	*5.17*	*5.17*
Total Authorities	5.77	5.77
Actual Spending	*5.56*	*5.56*

* The differences between the Planned Spending and the Total Authorities, $0.60 million, are primarily attributable to the following:

- through Supplementary Estimates, the OIC received an additional $0.41 million in support of activities such as: investigations, communications and the hiring of a senior full-time financial officer;
- through Treasury Board Vote 5 and Vote 15 – paylist shortfalls and collective agreement funding of $0.25 million; and
- through a decrease to the contribution to employee benefit plans of $0.06 million.

Table 3: Voted and Statutory Items

This table explains the way Parliament votes resources to the department and basically replicates the summary table listed in the Main Estimates. Resources are presented to Parliament in this format. Parliament approves the voted funding and the statutory information is provided for information purposes.

Vote or Statutory Item	Truncated Vote or Statutory Wording	2004–2005			
		Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual
40	Operating expenditures	4.44	4.44	5.10	4.89
(S)	Contributions to employee benefit plans	0.73	0.73	0.67	0.67
	Total	**5.17**	**5.17**	**5.77**	**5.56**

* The differences between the Planned Spending and the Total Authorities, $0.60 million, are primarily attributable to the following:

- through Supplementary Estimates, the OIC received an additional $0.41 million in support of activities such as: investigations, communications and the hiring of a senior full-time financial officer;
- through Treasury Board Vote 5 and Vote 15 – paylist shortfalls and collective agreement funding of $0.25 million; and
- through a decrease to the contribution to employee benefit plans of $0.06 million.

Table 4: Net Cost of Program

This table is designed to show the net cost of the department. It begins with the total spending and adds services received without charge to arrive at the net cost of the department.

($ millions)	2004–2005
Total Actual Spending	[illegible]
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	[illegible]
Contributions covering employer's share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS	[illegible]
Office of the Auditor General of Canada audit services	[illegible]
2004–2005 Net cost of Program	[illegible]

Table 4: Net Cost of Program

This table is designed to show the net cost of the department. It begins with the actual spending and adds services received without charge, to arrive at the net cost of the department.

($ millions)	2004–2005
Total Actual Spending	5.56
Plus: Services Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	0.42
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS	0.31
Office of the Auditor General of Canada – audit services	0.15
2004–2005 Net cost of Program	**6.44**

Table 5: Financial Statements

Office of the Information Commissioner of Canada

Management Responsibility for Financial Statements

Responsibility for the integrity and objectivity of the accompanying financial statements for the year ended March 31, 2005 and all information contained in this report rests with the management of the Office of the Information Commissioner of Canada.

These financial statements have been prepared by management in accordance with accounting standards issued by the Treasury Board of Canada Secretariat which are consistent with Canadian generally accepted accounting principles for the public sector. These statements should be read within the context of the significant accounting policies set out in Note 2 of the financial statements.

Management has developed and maintains books, records, internal controls and management practices, designed to provide reasonable assurance that the Office's assets are safeguarded and controlled, resources are managed economically and efficiently in the attainment of corporate objectives, and that transactions are in accordance with the *Financial Administration Act* and regulations and the *Access to Information Act.*

The transactions and financial statements of the Office of the Information Commissioner of Canada have been audited by the Auditor General of Canada.

The Honourable John M. Reid
Deputy Head

Ruth Leslie McEwan, C.G.A.
Senior Financial Officer

Ottawa, Canada
July 8, 2005

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

AUDITOR'S REPORT

To the Speaker of the House of Commons and the Speaker of the Senate

I have audited the statement of financial position of the Office of the Information Commissioner of Canada as at March 31, 2005 and the statements of operations, accumulated deficit and cash flow for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Office's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Office as at March 31, 2005 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Further, in my opinion, the transactions of the Office that have come to my notice during my audit of the financial statements have, in all significant respects, been in accordance with the *Financial Administration Act* and regulations and the *Access to Information Act*.

Sheila Fraser

Sheila Fraser, FCA
Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
July 8, 2005

Office of the Information Commissioner of Canada
Statement of Financial Position
as at March 31

		2005		2004
ASSETS				
Financial assets				
Cash	$	813	$	800
Due from the Consolidated Revenue Fund		491,544		253,473
Prepaid expenses		5,935		8,250
Accounts receivable		124,701		11,111
Total financial assets		622,993		273,634
Capital assets (Note 4)		505,176		752,741
Total assets	**$**	**1,128,169**	**$**	**1,026,375**
LIABILITIES AND ACCUMULATED DEFICIT				
Current liabilities				
Accounts payable and accrued liabilities	$	208,914	$	26,963
Accrued employee salaries		350,351		235,317
Accrued employee vacation and leave benefits		171,127		222,999
Accrued employee severance benefits - current portion (Note 5)		180,424		54,614
Total current liabilities		910,816		539,893
Long-term liabilities				
Accrued employee severance benefits (Note 5)		541,238		642,239
Total liabilities		1,452,054		1,182,132
Accumulated deficit (Note 7)		(323,885)		(155,757)
Total liabilities and accumulated deficit	**$**	**1,128,169**	**$**	**1,026,375**

Commitments (Note 10)
The accompanying notes form an integral part of these financial statements

The Honourable John M. Reid
Deputy Head

Ruth Leslie McEwan, C.G.A.
Senior Financial Officer

Office of the Information Commissioner of Canada
Statement of Operations
for the year ended March 31

		2005		2004
Expenses (Note 8)				
Access to government information	$	5,033,982	$	5,244,661
Corporate services		1,612,907		1,370,248
		6,646,889		6,614,909
Revenues				
Miscellaneous revenues		-		3,625
Net cost of operations	**$**	**6,646,889**	**$**	**6,611,284**

The accompanying notes form an integral part of these financial statements

Office of the Information Commissioner of Canada
Statement of Accumulated Deficit
for the year ended March 31

		2005		2004
Equity (Accumulated deficit), beginning of the year	**$**	**(155,757)**	**$**	**93,624**
Net cost of operations		(6,646,889)		(6,611,284)
Services provided without charge (Note 9)		881,698		1,033,664
Net cash provided by Government		5,358,992		5,297,773
Increase in Due from Consolidated Revenue Fund		238,071		30,466
Accumulated deficit, end of the year	**$**	**(323,885)**	**$**	**(155,757)**

The accompanying notes form an integral part of these financial statements

Office of the Information Commissioner of Canada
Statement of Cash Flow
for the year ended March 31

		2005		2004
Operating Activities				
Net cost of operations	$	6,646,889	$	6,611,284
Adjustments for items not affecting cash:				
Amortization of capital assets		(311,182)		(222,384)
Loss on disposal of assets		-		(3,643)
Services provided without charge (Note 9)		(881,698)		(1,033,664)
Changes in Statement of Financial Position:				
Increase (decrease) in selected financial assets		111,288		(75,402)
Increase in current liabilities		(370,923)		(4,271)
Decrease in long-term severance benefits		101,001		39,342
Cash applied to operating activities		5,295,375		5,311,262
Capital Transactions				
Capital asset transfer		-		(150,000)
Proceeds from capital asset disposal		-		(6,800)
Acquisition of capital assets		63,617		143,311
Cash used in (provided by) capital transactions		63,617		(13,489)
Net cash provided by government	**$**	**5,358,992**	**$**	**5,297,773**

The accompanying notes form an integral part of these financial statements

1. Authority and objectives

The Office of the Information Commissioner of Canada, hereafter referred to as the Office, was created under the *Access to Information Act*, which came into force on July 1, 1983. The Commissioner is appointed by the Governor-in-Council following approval of his nomination by resolution of the Senate and the House of Commons. The Office of the Information Commissioner of Canada is designated, by Order-in-Council, as a department for purposes of the *Financial Administration Act*. As such, it is established under the authority of schedule I.1 of that Act and is funded through annual appropriations. The Commissioner is accountable for, and reports directly to Parliament on the results achieved.

The *Access to Information Act* is the legislative authority for the activities of the Information Commissioner and his Office. The objectives of the Office are:

- to deliver timely, thorough and fair investigations of complaints made by individuals denied information by the government;
- to encourage a culture of openness within the federal public service;
- to persuade federal government institutions to adopt information practices in keeping with the *Access to Information Act*;
- to bring appropriate issues of interpretation of the *Access to Information Act* before the Federal Court; and
- to ensure that Parliament is informed of the activities of the Commissioner's Office, the general state of health of the right of access and any matter dealt with in the access law requiring reform.

2. Significant accounting policies

a) Basis of presentation

The financial statements of the Office of the Information Commissioner of Canada have been prepared in accordance with accounting standards issued by the Treasury Board of Canada Secretariat which are consistent with Canadian generally accepted accounting principles for the public sector.

b) Parliamentary appropriations

The Office of the Information Commissioner of Canada is funded through annual parliamentary appropriations. Appropriations provided to the Office do not parallel financial reporting according to Canadian generally accepted accounting principles for the public sector. They are based, in large part, on cash flow requirements. Consequently, items recognised in the statement of operations and the statement of financial position are not necessarily the same as those provided through appropriations from Parliament. Note 3 to these financial statements provide information regarding the source and disposition of these authorities and provide a high-level reconciliation between the two bases of reporting.

c) Due from the Consolidated Revenue Fund (CRF)

Cash transactions of the Office of the Information Commissioner of Canada are processed through the Consolidated Revenue Fund of the Government of Canada. All cash receipts of the Office are deposited to the CRF and all cash disbursements made by the Office are paid from the CRF. Due from the Consolidated Revenue Fund represents the amount of cash that the Office is entitled to draw from the Consolidated Revenue Fund, without further appropriations, in order to discharge its liabilities. Net cash provided by the government is the difference between all cash receipts and all cash disbursements including transactions involving departments and agencies.

d) Receivables

Receivables are stated at amounts expected to be ultimately realised. A provision is made for receivables where recovery is considered uncertain.

e) Capital assets

Assets and leasehold improvements providing multi-year benefits to the Office, with an acquisition value of $2,500 or more, are recorded as capital assets at their historical cost. Similar items with a cost less than $2,500 are included in the statement of operations. The capitalisation of software and leasehold improvements has been done on a prospective basis from April 1, 2001. Amortization of capital assets is done on a straight-line basis over the estimated useful life of the capital asset as follows:

Assets	Useful life
Telecommunications equipment	10 years
Informatics hardware	3 years
Computer software	3 years
Furniture and fixtures	10 years
Motor vehicles	10 years
Leasehold Improvements	Term of the lease

f) Employee salaries, vacation and benefits

Salaries and benefits are expensed as the salary or benefits accrue to employees under their respective terms of employment. The employee salaries liability is calculated using the employees' salary levels at year-end, and the number of days remaining unpaid at the end of the year. The liability for vacation leave is calculated at the salary levels in effect at the end of the year for all unused vacation leave benefits accruing to employees. Employee vacation leave liabilities payable on cessation of employment represent obligations of the Office of the Information Commissioner of Canada that are normally funded through future years' appropriations.

g) Employee severance benefits

Employees of the Office of the Information Commissioner of Canada are entitled to severance benefits, as provided for under labour contracts and conditions of employment. The cost of these benefits is accrued as employees render the services necessary to earn them. The cost of the benefits earned by employees is calculated using information derived from the results of the actuarially determined liability for employee severance benefits for the Government as a whole.

h) Services provided without charge by other government departments

Services provided without charge by other government departments are reported as operating expenses by the Office of the Information Commissioner of Canada at their estimated cost. A corresponding amount is reported directly in the Statement of Accumulated Deficit.

i) Contributions to pension plan

All eligible employees participate in the Public Service Pension Plan administered by the Government of Canada. The Office of the Information Commissioner of Canada's contributions reflect the full cost as employer. This amount is currently based on a multiple of an employee's required contribution and may change over time depending on the experience of the Plan. The Office's contributions are expensed during the year in which the services are rendered and represent the total pension obligation of the Office. The Office is not currently required to make contributions with respect to any actuarial deficiencies of the Public Service Pension Plan.

j) Employee benefit plan

The Government of Canada sponsors an employee benefit plan (Health and Dental) in which the Office of the Information Commissioner participates. As a participant, contributions by the Office are recorded at cost and are charged to expenses in the period incurred, and represent the total obligation of the Office to the plan. Under current legislation, the Office is not required to make contributions with respect to any future unfunded liabilities of the plan.

k) Measurement uncertainty

Preparing financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles for the public sector requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the reporting period. At the time of preparation of these statements, management believes the estimates and assumptions to be reasonable. Actual results could differ from those estimates. The most significant items where estimates are used are in determining the expected useful life of capital assets and in determining employee severance benefits.

3. Parliamentary appropriations

a) Reconciliation of net cost of operations to parliamentary appropriations used:

	2005	2004
Net cost of operations	**$6,646,889**	**$ 6,611,284**
Items not requiring the use of appropriations		
Amortization of capital assets	(311,182)	(222,384)
Loss on disposal of assets	-	(3,643)
Services provided without charge by other government departments	(881,698)	(1,033,664)
Change in employee vacation and leave benefits	51,872	49,111
Change in employee severance benefits	(24,809)	22,842
Other	13,685	4,880
Sub-Total	**5,494,757**	**5,428,426**
Items affecting appropriations		
Acquisition of capital assets	63,617	143,311
Change in prepaid expenses	(2,315)	2,752
Miscellaneous revenues	-	3,625
Other	-	39,392
Transfer of capital assets	-	(150,000)
Total appropriations used	**$5,556,059**	**$5,467,506**

b) Reconciliation of parliamentary appropriations voted to parliamentary appropriations used:

	2005	2004
Parliamentary appropriations voted:		
Operating expenditures	$5,097,616	$5,037,670
Statutory contributions to employee benefit plans	669,118	660,973
Proceeds from capital asset disposal	6,800	13,625
	5,773,534	5,712,268
Less: Lapsed appropriations	(217,475)	(87,962)
Transfer of capital assets	-	(150,000)
Surplus proceeds available for subsequent years	-	(6,800)
Total parliamentary appropriation used	**$5,556,059**	**$5,467,506**

4. Capital assets

COST	March 31, 2004	Acquisitions	Disposals	March 31, 2005
Telecommunications equipment	$ 259,080	$ -	$ -	$ 259,080
Informatics hardware	100,113	38,640	-	138,753
Computer software	545,656	-	-	545,656
Furniture and fixtures	209,960	24,977	-	234,937
Motor vehicles	23,926	-	-	23,926
Leasehold improvements	285,949	-	-	285,949
	$1,424,684	$ 63,617	$ -	$1,488,301

ACCUMULATED AMORTIZATION	March 31, 2004	Amortization	Disposals	March 31, 2005
Telecommunications equipment	$ 87,107	$ 25,909	$ -	$ 113,016
Informatics hardware	67,933	29,344	-	97,277
Computer software	212,670	180,550	-	393,220
Furniture and fixtures	80,881	20,996	-	101,877
Motor vehicles	2,393	2,393	-	4,786
Leasehold improvements	220,959	51,990	-	272,949
	$671,943	$311,182	$ -	$983,125
Net Book Value	**$752,741**			**$505,176**

5. Accrued employee severance benefits

The Office of the Information Commissioner of Canada provides severance benefits to its employees based on years of service and final salary. The benefit plan is not pre-funded and thus has no assets, resulting in a plan deficit equal to the accrued benefit obligation. Benefits will be paid from future appropriations. Information about the plan, measured as at the balance sheet date, is as follows:

	2005	2004
Obligation, beginning of the year	$696,853	$719,695
Expense for the year	75,005	15,272
Benefits paid during the year	(50,196)	(38,114)
Obligation, end of the year	**$721,662**	**$696,853**
Current portion	$ 180,424	$ 54,614
Long-term portion	541,238	642,239
Obligation, end of the year	**$721,662**	**$696,853**

6. Pension benefits

The Office of the Information Commissioner of Canada and all eligible employees contribute to the Public Service Pension Plan. This pension plan provides benefits based on years of service and average earnings at retirement. The benefits are fully indexed to the increase in the Consumer Price Index. The Office's and employees' contributions to the Public Service Pension Plan for the year were as follows:

	2005	2004
Office's contributions	$490,463	$493,870
Employees' contributions	188,398	180,528

7. Accumulated deficit

The accumulated deficit represents liabilities incurred by the Office, net of capital assets, that have not yet been funded through appropriations. Significant components of this amount are employee severance benefits and vacation pay liabilities. These amounts are expected to be funded by appropriations in future years as they are paid.

8. Summary of expenses by major classification

	2005	2004
Salaries and employee benefits	$4,864,163	$4,708,460
Professional and special services	640,446	649,207
Accommodation	417,174	596,000
Amortization	311,182	222,384
Transportation and communications	149,090	159,963
Repairs and maintenance	59,924	49,342
Machinery and equipment	57,584	66,624
Information technology	53,682	56,211
Utilities, materials and supplies	51,883	65,733
Rentals	24,952	31,156
Other	16,809	6,186
Loss on sale of assets	-	3,643
Total	**$6,646,889**	**$6,614,909**

9. Services provided without charge

During the year, the Office received various services provided without charge by other government departments estimated at $881,698. These services included:

Description	2005	2004
Public Works and Government Services Canada – accommodation	$417,174	$ 596,000
Treasury Board Secretariat – employer's share of insurance premiums	312,607	253,000
Office of the Auditor General of Canada – audit services	150,000	150,000
Public Works and Government Services Canada – payroll services	1,917	2,000
Treasury Board Secretariat – absorption of employee benefit plan costs	-	32,664
Total services provided without charge	**$881,698**	**$1,033,664**

10. Commitments

The Office of the Information Commissioner of Canada has commitments arising in the normal course of operations. Minimum annual payments under these agreements are as follows:

Fiscal Year	Total
2005-2006	$17,852
2006-2007	14,688
2007-2008	14,688
2008-2009	14,688
2009-2010	9,098
	$71,014

11. Related party transactions

The Office of the Information Commissioner of Canada is related, in terms of common ownership, to all Government of Canada departments, agencies and Crown corporations. The Office enters into transactions with these entities in the normal course of business. During the year, the Office expensed $1,793,119 in the normal course of business with other government departments, agencies and Crown corporations. These expenses include services provided without charge of $881,698 as described in Note 9.

12. Comparative figures

Certain comparative figures have been reclassified to conform to the presentation adopted in 2005.

Table 6: Response to Parliamentary Committees, Audits and Evaluations for FY 2004–2005

Response to Parliamentary Committees
Not applicable for the year under review.

Response to the Auditor General
The OIC has not been subject to an OAG Chapter (Performance Audit).

External Audits
The OIC has not been subject to an external audit conducted by the Public Service Commission or the Office of the Commissioner of the Official Languages or the Official Languages Board of the Public Service Human Resources Management Agency.

Internal Audits or Evaluations
Results Based Management Accountability Framework for the Office of the Information Commissioner of Canada, Final Report, June 2005

Table 6: Response to Parliamentary Committees, Audits and Evaluations for FY 2004–2005

Response to Parliamentary Committees
Not applicable for the year under review.

Response to the Auditor General
The OIC has not been subject to an OAG Chapter (Performance Audit).

External Audits
The OIC has not been subject to an external audit conducted by the Public Service Commission or the Office of the Commissioner of the Official Languages or the Official Languages Board of the Public Service Human Resources Management Agency.

Internal Audits or Evaluations
Results Based Management Accountability Framework for the Office of the Information Commissioner of Canada. Final Report. June 2005

Table 7: Procurement and Contracting

Department/Agency:	
Points to address:	**Organization's input:**
1. Role played by procurement and contracting in delivering programs	Procurement and contracting play an important role in the delivery of this department's program. In particular, procurement allows the department to obtain goods and services in support of its policy and program delivery. Contracting allows the department to achieve not only operational requirements, but to spur economic growth within the Canadian economy.
2. Overview of how the department manages its contracting function.	The department operates in a centralized environment. Contracting authority is limited to a few individuals within the department. This reflects the department's aim to maintain strict control over the contracting process, while at the same time facilitating managers' deliver of quality services and programs. The Director General, Corporate Services is involved in every contract within the OIC. Major and or upcoming contract needs are discussed at Senior Management Committee meetings, which are held weekly at the OIC. The department rarely, if ever, awards contracts in excess of $25,000. The department complies with disclosure requirements in that it posts all contracts over $10,000 on its web site.

Department/Agency:	
Points to address:	**Organization's input:**
3. Progress and new initiatives enabling effective and efficient procurement practices.	One of the major initiatives launched by the government recently, is the procurement initiative. It is aimed at strengthening financial management and operational integrity. The idea is to streamline, consolidate and make more efficient, the government's procurement process by consolidating purchasing government-wide, so that it can: • leverage its buying power to get the best possible prices; • use a single buyer to negotiate the best possible price; • reduce administrative, compliance and reporting costs through more effective use of technology. On the surface, and in theory, the procurement initiative should work. After all, what we are really talking about is economies of scale which occur when the average unit cost of a good goes down as production increases. One way of achieving economies of scale is by spreading fixed costs over a larger volume of production. There are innumerable examples of possible economies of scale; however, the OIC is of the opinion that centralization is not necessarily the best way to achieve them. The complicated structure of diverse departments and agencies may actually increase the need for administrative staff. Moreover, staff and managers of centralized agencies often find that their general skills are not easily applied to the specialized problems of individual departments. It would appear that in the case of small departments/agencies such as the OIC, that government is assuming our procurement process is inefficient and this, in our estimation, is the first problem with imposing this one-size-fits-all initiative on everyone. Our contention is that our procurement process is already very efficient and, in fact, by introducing additional steps in our process, it will become less efficient; therefore, most costly. Interestingly enough, in the documentation prepared by Public Works and Government Services Canada, to demonstrate to departments, the concept involved in centralized purchasing, the following example was used:

Table 7: Procurement and Contracting

Department/Agency:	
Points to address:	**Organization's input:**
1. Role played by procurement and contracting in delivering programs	Procurement and contracting play an important role in the delivery of this department's program. In particular, procurement allows the department to obtain goods and services in support of its policy and program delivery. Contracting allows the department to achieve not only operational requirements, but to spur economic growth within the Canadian economy.
2. Overview of how the department manages its contracting function.	The department operates in a centralized environment. Contracting authority is limited to a few individuals within the department. This reflects the department's aim to maintain strict control over the contracting process, while at the same time facilitating managers' deliver of quality services and programs. The Director General, Corporate Services is involved in every contract within the OIC. Major and or upcoming contract needs are discussed at Senior Management Committee meetings, which are held weekly at the OIC. The department rarely, if ever, awards contracts in excess of $25,000. The department complies with disclosure requirements in that it posts all contracts over $10,000 on its web site.

Department/Agency:	
Points to address:	**Organization's input:**
3. Progress and new initiatives enabling effective and efficient procurement practices.	One of the major initiatives launched by the government recently, is the procurement initiative. It is aimed at strengthening financial management and operational integrity. The idea is to streamline, consolidate and make more efficient, the government's procurement process by consolidating purchasing government-wide, so that it can: • leverage its buying power to get the best possible prices; • use a single buyer to negotiate the best possible price; • reduce administrative, compliance and reporting costs through more effective use of technology. On the surface, and in theory, the procurement initiative should work. After all, what we are really talking about is economies of scale which occur when the average unit cost of a good goes down as production increases. One way of achieving economies of scale is by spreading fixed costs over a larger volume of production. There are innumerable examples of possible economies of scale; however, the OIC is of the opinion that centralization is not necessarily the best way to achieve them. The complicated structure of diverse departments and agencies may actually increase the need for administrative staff. Moreover, staff and managers of centralized agencies often find that their general skills are not easily applied to the specialized problems of individual departments. It would appear that in the case of small departments agencies such as the OIC, that government is assuming our procurement process is inefficient and this, in our estimation, is the first problem with imposing this one-size-fits-all initiative on everyone. Our contention is that our procurement process is already very efficient and, in fact, by introducing additional steps in our process, it will become less efficient; therefore, most costly. Interestingly enough, in the documentation prepared by Public Works and Government Services Canada, to demonstrate to departments, the concept involved in centralized purchasing, the following example was used:

Department/Agency:	
Points to address:	**Organization's input:**
3. Progress and new initiatives enabling effective and efficient procurement practices (cont'd.)	**Example: Savings on a Computer** Randy's manager approves his order for a $2,000 computer from a shop across the street because the system fits his needs perfectly—even though Public Works had negotiated a standing-offer price of $1,500 for a comparable, but not exactly the same, computer from another supplier. Had Public Works been able to consolidate purchases like Randy's—and order large quantities of computers under the standing offer—it may have been able to get an even better price of about $1,200 per system. In other words, getting Randy to buy the computer under the new policy would save the Government—and taxpayers—$800 on each purchase. To demonstrate how this "one-size-fits-all" policy does not hold true for all government departments, let's continue with the same logic used in the above example: Due to unique security requirements at the OIC, the department has two networks; therefore, most employees have two PC's. The PC used to perform daily work must have rapid processing power, etc. However, the second PC, which is used for e-mails, internet, etc., does not have to be as advanced. Furthermore, due to our resourcing crisis, and the great difficulty we seem to have in securing additional funding, we decided to purchase second-hand computers for $300.00 with a 30-day warranty. Had we used the standing offer agreement, we would have spent: $1,500 x 10 = $15,000 OR $1,200 x 10 = $12,000 but instead, we spent: $300 x 10 = $3,000 A savings to the Canadian taxpayer – and government – of $9,000 - $12,000. The OIC has expressed its concerns in a letter to Mr. I. David Marshall, Deputy Minister / Deputy Receiver General for Canada as well as in a submission to the Treasury Board.

SECTION IV – OTHER ITEMS OF INTEREST

Prime Minister Announces Special Advisor to Review Information and Privacy Mandates

On July 25, 2005, Prime Minister Paul Martin announced that the Honourable Gérard Vincent La Forest, former Justice of the Supreme Court of Canada would conduct an arm's length review of the merits of combining the responsibilities of the Information Commissioner and the Privacy Commissioner into a single office. Mr. La Forest will be appointed as Special Advisor to the Minister of Justice and will report to the Minister in November 2005.

The mandate of the review will be to assess the successes and challenges of the current model, review models used in other jurisdictions, and develop options for the Government's consideration.

Government Announces Extension of Information Commissioner's Appointment

On June 30, 2005, Prime Minister Paul Martin announced a three-month extension to the term of the Information Commissioner, bringing the end date of his term to September 30, 2005.

Again, on July 25, 2005, the Prime Minister announced the extension of the Information Commissioner's appointment for a further six months from October 1, 2005 to March 31, 2006, to provide adequate time for Mr. La Forest's review as well as the implementation of recommendations.

Creation of a new Parliamentary Committee

In his first Annual Report to Parliament (1998-1999) this Commissioner suggested that the responsibility for overseeing his office should be moved from the busy Standing Committee on Justice and the Solicitor General to a committee more able to concern itself with access to information matters. After the election of a minority Liberal government in 2004, a new committee was formed and named: the Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics. Already, since that committee's creation, the Information Commissioner has appeared three times to give evidence with respect to his 2004-05 spending estimates, his 2003-04 Annual Report, and on this issue of new funding mechanisms for officers of Parliament. This increased level of parliamentary interest in, and scrutiny of, of the operations of the *Access to Information Act*, is a very positive development.

Inadequate Resources

Year after year, Information Commissioners have asked Treasury Board ministers to provide adequate (not extravagant) funds to enable them to effectively discharge the duties Parliament gave them. The requests are routinely denied or pared down to bare bones.

Year after year, the workload of complaints increases and, without adequate resources, the backlog of incomplete investigations also increases. Now it ranks at an all time high; it represents a full year of work for every one of the Commissioner's investigators.

Again, in 2004-2005, the Commissioner put forward a request for seven additional investigators for 3 years, to clear the backlog and eight additional investigators for the long-term to ensure that the backlog did not redevelop. Treasury Board ministers agreed to give the Commissioner five additional investigators for fifteen months and none for the long-term. Resources for such a short-term would, for all practical purposes are wasted. In one year the Commissioner could not recruit for only one year, train, security clear and deploy five new investigators to accomplish any appreciable reduction of the backlog. Moreover, with no permanent increase to the number of investigators, the incoming workload will still outstrip the resources available, contributing to more backlogged investigations. The Commissioner told the President of Treasury Board that the Board's response to the Commissioner's request was a recipe for failure and a waste of taxpayer funds. The Minister's response: try again next year.

And that, of course, is the deep flaw in the manner in which the Commissioner's office is funded – due to its control of the purse strings, the government has control over the effectiveness of Parliament's officer. So much for independence!

It is vital that Parliament take over the role of ensuring the Commissioner get adequate resources to do the job and, of course, holds him or her accountable for how resources are utilized. Parliament took such a step with one of its officers, the Ethics Commissioner. It is equally important that it do so for the Information Commissioner and the other officers of Parliament who are mandated to investigate government actions and decisions.

In February of 2005, the Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics launched a study into this issue. The government, too, is considering proposals for a new funding mechanism for Officers of Parliament.

Crown Corporations Subject to the Act

The *Access to Information Act* is built on the principle that Canadians have a right of access to government information. Access to information provides Canadians with a mechanism to scrutinize the activities of government. Currently 28 out of 46 Crown corporations are subject to the *Access to Information Act*.

In line with the Task Force report entitled, *Access to Information: Making it Work for Canadians* released in June 2002, the government recommends that the Act not apply to information relating to critical interests of organizations such as journalistic sources and competitive commercial activities, where the current exemptions would not adequately protect this information. Two examples are the competitive commercial activities of the Canada Post Corporation relating to its courier business and program development at the Canadian Broadcasting Corporation.

The government extended the Act to 10 of the 18 Crown corporations currently not covered by Order in Council. The other Crown corporations are of a commercial nature and will remain outside the legislation until legal instruments can be designed to protect their commercially

sensitive information holdings. The government will develop these instruments in the context of overall review of the Act.[6]

Corporate Services

Corporate Services provides administrative services (financial, human resources, information technology, and general administrative) to the Information Commissioner's office. Its objective is to support those who administer the program.

Since fiscal year 2002-2003, the Office of the Information Commissioner of Canada has had to provide its corporate services independently, after the former Privacy Commissioner's unilateral decision to terminate the shared service model based on service usage.

To compensate for the increased workload and reduced economies of scale, Corporate Services had no choice but to close its library and reallocate the resulting funds to greater priority areas. During the period of review covered by this report, the librarian was deployed to the Office of the Auditor General.

For other items of interest, please refer to the Information Commissioner's 2004-2005 Annual Report, at: www.infocom.gc.ca.

---

[6] Review of the Governance Framework for Canada's Crown Corporations – Meeting the Expectations of Canadians, Treasury Board of Canada, Secretariat

1. Legislation Administered by the Information Commissioner

The Information Commissioner has an oversight responsibility to Parliament for the *Access to Information Act* R.S.C., 1985, ch. A-1, amended 1997, c. 23, s. 21

2. Statutory Annual Reports and Other Publications

The Commissioner's annual report and position paper on access to information are available on the Commissioner's Internet website.

- *Information Commissioner's 2004-2005 Annual Report*. Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada. Available from the Office of the Information Commissioner of Canada, Ottawa, Canada K1A 1H3; (613) 995-2410.
- *Performance Report to Parliament, for the period ending March 31, 2004*. Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada. Available through local booksellers or by mail from Public Works and Government Services - Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9.
- *2004-05 Estimates: A Report on Plans and Priorities*. Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada. Available through local booksellers or by mail from Public Works and Government Services - Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9.
- Office of the Information Commissioner of Canada Internet home page: http://www.infocom.gc.ca

3. Contact for Further Information

Ruth McEwan
Director General, Corporate Services
Office of the Information Commissioner of Canada
112 Kent Street, 22nd Floor
Ottawa, ON K1A 1H3
Telephone: (613) 995-2864
Facsimile: (613) 995-1501

Office of the Privacy Commissioner of Canada

2004-2005

Departmental Performance Report
for the period ending March 31, 2005

Approved by: Irwin Cotler Date: SEP 19 2005
The Honourable Irwin Cotler, P.C., M.P.
Minister of Justice and Attorney General of Canada

Table of Contents

Section I – Overview

Commissioner's message 1

Management Representation Statement 2

Raison d'être 3

Summary of Resources 4

Overall performance 4

Section II - Analysis of Performance by Strategic Outcome

Strategic Outcome 1: To be an effective guardian by assessing and promoting government and private sector compliance with privacy obligations 9

Strategic Outcome 2: To be Parliament's window on privacy issues 16

Strategic Outcome 3: To foster an understanding of privacy rights and obligations 20

Section III - Supplementary Information

Organization 24

Financial Performance and Tables 27

Response to Parliamentary Committee and Audit Reports 31

Section IV - Other Sources of Information 32

SECTION I – OVERVIEW

Commissioner's Message

I am pleased to present to Parliament the Departmental Performance Report of the Office of the Privacy Commissioner of Canada for the fiscal year ending March 31, 2005, which highlights the accomplishments of our Office toward achieving strategic outcomes aimed at protecting and promoting the privacy rights of Canadians.

Given the authority provided to me as an Agent of Parliament and as an independent ombudsman with a broad mandate, I have an important responsibility to ensure that both federal departments and agencies under the *Privacy Act* and companies in the private sector under the *Personal Information and Electronic Documents Act* are held accountable for their personal information-handling practices and that the public is informed about their rights.

Today's privacy environment is very complex and knows no borders. Privacy rights are increasingly being eroded with advances in technology, the growth of commercial interests in exploiting personal data and governmental responses to concerns about public safety and national security. Canadians too are becoming more aware of their privacy rights and are beginning to challenge the implications of technology in all areas and its often adverse impact on the protection of personal information.

In this rapidly changing privacy environment, our Office must show leadership in the challenge of defining privacy standards for Canadians. This report sets out the dedication and commitment of our Office to Parliament and to Canadians that personal information rights will be protected through our best efforts, and, more specifically through the measures and activities described in the following pages.

Management Representation Statement

I submit for tabling in Parliament, the 2004-2005 Departmental Performance Report (DPR) for the Office of the Privacy Commissioner of Canada.

This document has been prepared based on the reporting principles contained in the Treasury Board of Canada Secretariat's *Guide for the preparation of 2004-2005 Departmental Performance Reports*:

- It adheres to the specific reporting requirements;
- It uses an approved Business Lines structure;
- It presents consistent, comprehensive, balanced and accurate information;
- It provides a basis of accountability for the results pursued or achieved with the resources and authorities entrusted to it; and
- It reports finances based on approved numbers from the Estimates and the Public Accounts of Canada.

J. Stoddart

Jennifer Stoddart
Privacy Commissioner of Canada

Raison d'être

Our mission is to protect and promote privacy rights of individuals.

Our mandate is to oversee the application of the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act* (*PIPEDA*) and the *Privacy Act* and within that context to protect and promote privacy.

The Privacy Commissioner of Canada, Jennifer Stoddart, is an Agent of Parliament who reports directly to the House of Commons and the Senate. In addition to the Privacy Commissioner, the Office has two Assistant Privacy Commissioners. Raymond D'Aoust is responsible for the *Privacy Act*, which covers the personal information-handling practices of federal government departments and agencies, and Heather Black is responsible for *PIPEDA*, Canada's federal private sector privacy law.

The Commissioner is an advocate for the privacy rights of Canadians whose powers include:

- investigating complaints and conducting audits under two federal laws;
- publishing information about personal information-handling practices in the public and private sector;
- conducting research into privacy issues; and
- promoting awareness and understanding of privacy issues by the Canadian public.

The Commissioner works independently from any other part of the government to investigate complaints from individuals with respect to the federal public sector and the private sector.

Individuals may complain to the Commissioner about any matter specified in Section 29 of the *Privacy Act*. This Act applies to personal information held by the Government of Canada.

For matters relating to personal information in the private sector, the Commissioner may investigate all complaints under Section 11 of *PIPEDA* except in the provinces that have adopted substantially similar privacy legislation. To date, Quebec, British Columbia, and Alberta are the only provinces with legislation deemed to be substantially similar. However even in these three provinces, *PIPEDA* continues to apply to personal information collected, used or disclosed by federally-regulated organizations throughout Canada, and to all personal information in interprovincial and international transactions by all organizations subject to the Act in the course of their commercial activities. At the time of writing, Industry Canada had issued a proposal order that would declare Ontario's *Personal Health Information Protection Act, 2004* to be substantially similar to *PIPEDA*, as it relates to personal health information.

Mediation and conciliation, with a view to corrective action if necessary, are the preferred approaches to complaint resolution. However, the Commissioner has the power to summon witnesses, administer oaths and compel the production of evidence if voluntary co-operation is not forthcoming. In certain circumstances, the Commissioner may take cases to the Federal Court.

Summary Resource Information

Total Financial Resources (in thousands of dollars)

Planned Spending	Total Authorities	Actual
$11,363	$12,070	$11,737

Total Human Resources (in Full Time Equivalents FTEs)

Planned Utilization	Actual
100 FTEs	81.4 FTEs

The variance in the use of FTEs (under-utilization) was the result of staffing delays. Therefore the salary surpluses were reallocated to fund other priorities such as: a business process review of the entire organization, IT system upgrades, completion of a preliminary report on Information Management, clearing some of the backlog in privacy impact assessments (PIAs), and enhancing our Contributions Program.

Factors Affecting the OPC – Overall Performance

National Security and Public Security

From a privacy perspective, issues related to national security and the transborder flows of personal information dominated the past year.

Governments throughout the world, including the Government of Canada, continue to introduce measures to increase security based on the premise that if law enforcement and national security agencies have access to enough personal information about all of us we will have a safer, more secure society.

In April 2004, the Canadian Government issued its first National Security Policy. The Policy promised to create an "Integrated Threat Assessment Centre" to facilitate the collection and analysis of intelligence and other information. The policy also talked about "building a 21st century border" and "developing a next generation smart borders agenda with the United States and Mexico."

In May 2004, the *Public Safety Act* was passed. The Act allows the Minister of Transport, the Commissioner of the RCMP and the Director of Canadian Security Intelligence Service (CSIS) to compel air carriers and operators of aviation reservation systems to provide them, without a warrant, with information about passengers. The *Public Safety Act* also allows the information to be used to identify passengers for whom there are outstanding arrest warrants for a wide range of criminal offences. The Act amends the *Personal Information Protection and Electronic*

Documents Act (PIPEDA) to allow organizations to collect personal information, without consent, for the purposes of disclosing this information to government, law enforcement and national security agencies. Allowing private sector organizations to collect personal information without consent for the purpose of disclosing this information to government, law enforcement and national security agencies effectively co-opts private sector organizations by pressing them into service in support of law enforcement activities and dangerously blurs the line between the private sector and the state.

The machinery of government has been reorganized with the creation of a new Department, Public Safety and Emergency Preparedness Canada, and new agencies such as the Canada Border Services Agency (CBSA). One of the purposes of this reorganization is to facilitate the sharing of information among what had been separate entities.

The Office has had to respond to the privacy implications of these types of legislative and government initiatives by allocating substantial audit, legal, policy and research resources to assess departmental operations, proposed legislation and to provide advice to Parliamentary committees.

Transborder Flows of Information

Personal information in Canada is well protected by federal and provincial privacy legislation, but information travels readily across jurisdictional boundaries, and personal information may find its way to jurisdictions that do not provide the protections that Canadians expect. This can occur through transfers of personal information from one government to another, from private companies directly to foreign governments, or from private companies to other private companies, or to other geographic locations within the company. Outsourcing of information processing operations by government or private sector organizations has become commonplace.

Organizations operating in a foreign country that hold personal information about Canadians in that country must comply with the laws of that country and thus would be required to disclose personal information in response to a court order or lawful authority. This means that when a Canadian company outsources the processing of personal information to the United States, that information may be accessible under United States law. Concerns are being raised about information sharing with the United States, particularly given the lack of oversight over the collection, use and disclosure of personal information by US federal departments and agencies. Critics have argued that outsourcing to American companies could potentially allow US agencies such as the FBI to obtain personal information about Canadians from the American company under the *USA PATRIOT Act*. In addition, the United States *Privacy Act of 1974* does not apply to foreign nationals, thereby depriving Canadians and the citizens of other countries of certain privacy protections—including access and redress rights—under U.S. law.

Our Office responded to this issue in a number of ways. We provided a submission to the British Columbia Information and Privacy Commissioner's public enquiry into the implications of the *USA PATRIOT Act* for personal information holdings about Canadian citizens held by Canadian and American firms. This enquiry examined whether "the *ACT* permit[s] United States authorities to access personal information of British Columbians that is, through the outsourcing of public services, in the custody or under the control of USA-linked private sector service providers?" We joined Commissioner David Loukidelis in support of his recommendations to the

federal government concerning audits of information-sharing agreements and data-mining practices. We issued two press releases (August and October 2004) supporting a public debate and further examination of transfer of personal information about Canadians across borders. We also wrote in early 2005 to the President of the Treasury Board to urge the federal government to review the implications of its outsourcing of personal information and to develop contractual clauses to protect personal information when it is transferred to third parties for processing.

The Office has had to respond to the privacy implications of the transborder flows of information to provide advice to Parliamentary committees and be responsive to media enquiries. It has also dedicated audit resources to assess the impact of the issue and has initiated an audit of the Canada Border Services Agency.

Full Year of PIPEDA Implementation

Since January 1, 2004, the application of the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act* (*PIPEDA*) has been expanded. The Act now applies to the collection, use or disclosure of personal information in the course of any commercial activity within a province, except in those provinces that have adopted substantially similar privacy legislation. To date, British Columbia, Alberta and Quebec are the only provinces with legislation that has been deemed substantially similar. In order to minimize duplication of effort and maximize benefits for all Canadians, the OPC has held discussions with its provincial counterparts resulting in a coordinated approach to the handling of complaints where the complaint is against an organization in these provinces.

As a result of the full implementation of *PIPEDA*, Canadians have significantly increased their demands for the services of the Office in areas of inquiries, complaints, and educational and informational materials.

Proliferation of Surveillance Technologies

We continue to see a growing use of new technologies that allow or require the collection, use, or disclosure of personal information. These technologies are widespread, and easily available to government bodies, law enforcement and national security agencies, businesses, and even individuals. These range from video surveillance cameras, Internet-transmitted spy ware, and "black boxes" in cars to infrared heat sensors, radio-frequency identification tags, and data mining. The means by which personal information can be collected from individuals without their consent and often without their knowledge are rapidly expanding.

These cutting-edge technologies often promise to make our lives easier, more comfortable, more secure, and less risky, but they can pose serious threats to privacy if we do not assert control over them by applying fair information principles and exercising oversight. These principles can be found in the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act (PIPEDA)* which guides how personal information can be collected, used and disclosed.

In 2004-2005, the Office responded to complaints about organizations using technologies that track the location of their employees. The Office has monitored and discussed the use of these

technologies by government departments and agencies. The investigations are still ongoing. We have also responded to public concerns and media enquiries.

External Factors Affecting Privacy

The societal, political, technological and economic trends discussed in the preceding section influence our activities and their outcomes, and the demands on and allocation of our resources. The Office's ability to respond and meet these challenges is also affected by budget constraints (lack of permanent funding), constraints on staffing (suspension of staffing delegation), and the need to bring closure to legacy issues.

Internal Factors Affecting Program Delivery

The 2003-2004 Performance Report to Parliament described the substantial progress made by the Office in meeting the challenges which followed the resignation of the previous commissioner and correcting the problems which had developed in the administration of the Office.

Two major internal challenges remained: the staffing of vacant positions and obtaining an appropriate multi-year budget for the Office.

Staffing of Vacant Positions

Over the past two years, the Office has established corrective measures in Human Resource management to respond to the deficiencies identified in audits. While these corrective measures are necessary, they have also significantly increased the time required to fill vacancies. Expanding the area of selection to ensure an adequate and representative pool of candidates has resulted in a significant increase of candidates, thereby increasing the time and resources needed to process applications. Delays in filling vacancies combined with an increase in the number of complaints, inquiries and reviews have created backlogs in several branches of the OPC.

Establishing the Appropriate Multi-year Budget for the Office

In accordance with decisions of the Treasury Board, the Office must present a business case containing long-term solutions and options for its multi-year budgets. In preparation for the business case, the Office has had to devote considerable resources to analyzing business processes and workloads. The business case will be presented in October 2005 to a new joint parliamentary committee with the mandate to review and recommend the budget levels for Officers of Parliament.

Alignment of OPC Outcomes with the Government of Canada's Outcomes

All of the OPC's strategic outcomes contribute to and support the overall objectives of the Government of Canada as identified by the Treasury Board of Canada in *Canada's Performance Report*. Specifically the third OPC strategic outcome "*To foster understanding of privacy rights and obligations*" supports the Government's objective of an informed and engaged Canadian public.

The next section of this report provides an analysis of the Office's operational and financial performance for each of its three strategic outcomes:

- Strategic Outcome 1: To be an effective privacy guardian by assessing and promoting government and private sector compliance with privacy obligations
- Strategic Outcome 2: To be Parliament's window on privacy issues
- Strategic Outcome 3: To foster understanding of privacy rights and obligations

Section II

ANALYSIS OF PERFORMANCE BY STRATEGIC OUTCOME

Strategic Outcome 1: To be an effective privacy guardian by assessing and promoting government and private sector compliance with privacy obligations.

The Office seeks to attain this outcome by responding to inquiries, investigating complaints, conducting audits of the privacy practices of public and private sector organizations, defending privacy rights in Federal Court and by disseminating information about personal information-handling practices in the public and private sector.

Services Provided and Organizational Responsibilities

The Investigations and Inquiries Branch is responsible for investigating complaints received from individuals and incidents of mismanagement of personal information. Last year, the Branch's Inquiries Division responded to 17,576 inquiries from the general public and from organizations who contacted the Office for advice and assistance on a wide range of privacy-related issues.

The Audit and Review Branch audits organizations to assess their compliance with the requirements set out in the two federal privacy laws. The Branch also analyses and provides recommendations on Privacy Impact Assessment Reports (PIAs) submitted to the Office pursuant to the Treasury Board's PIA Policy.

Legal Services provides the necessary specialized legal advice and litigation support to the Investigations and Inquiries Branch, as well as the Audit and Review Branch, to support the proper interpretation and application of our enabling legislation. Legal Services also represents the OPC in privacy matters that proceed before the Federal Court.

Resources Used

	Planned	Actual
Financial Resources - 000$	$5,344	$5,520
Human Resources - FTEs	47.0	38.3

Plans, Priorities and Commitments

The following table sets out the OPC's priorities and commitments for 2004-2005 and its actual accomplishments.

Strategic Outcome 1: To be an effective privacy guardian by assessing and promoting government and private sector compliance with privacy obligations	
Commitments and Expected Results	***Actual Performance***

Priority: Ensure fair, effective and efficient handling of privacy inquiries and complaints	
Investigations and Inquiries	
Promote alternative dispute resolution as a means of resolving complaints more quickly and efficiently.	We have focused on resolving issues early and quickly in the management of our investigations, and on reducing administrative delays. We have introduced a new disposition for complaints under the *Privacy Act* and *PIPEDA*; "Early Resolution" for cases where the individual's concern was satisfactorily addressed before a formal investigation was undertaken. In the past year, 87 complaints under the *Privacy Act* and 24 under *PIPEDA* were concluded in this manner.
Respond to the increasing *PIPEDA*-related workload by introducing innovative and creative means to make our processes for handling inquiries and for carrying out investigations more effective, timely and less administratively onerous.	In addition, we have implemented two new dispositions for *PIPEDA* complaints; "Settled" for those cases that were satisfactorily addressed during the investigation, and "Resolved" for those cases where a privacy violation occurred but, as a result of our intervention, the matter was corrected. 34 *PIPEDA* complaints were considered resolved. 161 *PIPEDA* complaints were settled, resulting in significant savings in time for complainants, respondents and the Office.
Implement an automated telephone answering application to assist in handling routine information requests and to help us cope with the increased volume of inquiries and free up the time of Inquiries Officers to deal with more complex requests.	A major initiative has been the undertaking of a full and formal business process review of our investigation and inquiries processes. We are analyzing the results of the review and will incorporate practicable recommendations into our operations in 2005-2006. We have streamlined our processes for Time Limit and Correction Time Limit complaints under the *Privacy Act*. We have also introduced a streamlined process for dealing with disclosures of personal information in the public interest under section 8(2)(m) of the *Privacy Act*. Our automated telephone answering application was implemented in August 2004. We try whenever possible to limit time spent on telephone inquiries to a maximum of 10 minutes. This enables us to answer more calls; it also frees up resources for dealing with the more complex requests. We have developed standardized letters of reply for inquirers, which provide general information on various privacy-related topics.

Streamline administrative aspects of our investigation process by completing the roll-out of a new caseload management system called IIA that will facilitate caseload tracking and reporting, as well as give us better tools for managing *PIPEDA*-related investigations.	We have completed the roll-out of our refined case management system which can now automatically generate more meaningful data and reports. As well, we refined and added to our letter templates to ensure that the results of our investigations are communicated in a clear and useful manner.
Enhance our Web site to make a wider variety of privacy-related material available and direct people to it where possible.	To support the enhancement of the OPC's Web site, we continue to identify topics of importance to the citizens and organizations, based on "frequently asked questions" and at the feedback on the site; and develop and update material such as fact sheets on workplace privacy and on the application of *PIPEDA* to the activities of municipalities, universities, schools, and hospitals, often referred to as the "MUSH" sector, and "best practices" guides for posting on the OPC's Web site. We frequently refer callers to these sources of information made available on our Web site. During the last six months, we have seen a 41% increase in Web site hits peaking at 94,000.
Develop the expertise to respond to complaints and inquires related to sectors of the economy that became subject to *PIPEDA* on January 1, 2004 such as the retail sector, manufacturing, the resource industry, the service sector and the entire financial services industry.	We now have experience in significant sectors of the economy that were new to us in 2004, and have developed expertise in dealing with complaints involving the collection, use, and disclosure of personal information in, notably, retail sales and the insurance industry.
Federal Provincial Coordination	
Work with provincial commissioners to harmonize complaint-handling activities for those privacy investigations which involve federal-provincial cross-jurisdictional issues under PIPEDA. This would minimize duplication of effort and maximize benefits for all Canadians.	We have instituted monthly conference calls with our counterparts in Alberta and B.C. In addition, we conduct *ad hoc* consultations with these offices when jurisdictional issues arise with respect to particular complaints. Our harmonization initiatives have resulted in the development of clear procedures to avoid duplication of effort when complaints involve more than one jurisdiction. We also conducted a joint investigation into a complaint with the Alberta office. We held a Federal-Provincial investigators' conference in Regina. In light of the success of this event, we have decided to hold a conference annually, varying the location to accommodate the Provincial offices.
Security, Technology and Privacy	
The tension between protection of privacy and the need to identify	The requirement under Treasury Board's PIA Policy to conduct PIAs on all new programs and services that raise

individuals will increase and privacy considerations will be pitted against security considerations. This Office will need to develop a set of cogent criteria, based on fair information principles, to assess the privacy risks and opportunities of technology.	privacy issues, and to share these reports with the Office, offers the OPC a window into how new technologies are being employed in the service of public administration and their impact on privacy. The Research and Policy Branch has begun the process of applying fair information practices to a range of new technologies and is consulting with various stakeholders before releasing best practices on video surveillance and other commissioners on radio frequency identification devices (RFIDs) prior to release of materials. <u>Other Achievements</u> In order to improve our oversight of *PIPEDA*, we have integrated systematic follow-up of our recommendations into the complaints investigation process. OPC Legal Services participated actively in several court cases this past year, six of which resulted in substantive decisions on the merits that have significantly advanced privacy law in Canada, while several of the others were discontinued, dismissed or settled out of court. In addition, Legal Services prepared, coordinated and responded to several procedural motions in ongoing cases in which we continue to be involved directly as a party. Legal Services also closely monitored other cases in which OPC was not directly involved, but the implications of which may be very significant for the development of privacy law in Canada.
Priority: Maximize the effectiveness of the audit and review process as applied to both the public sector and the private sector	
Reviews – *Privacy Act* Reflecting the increased emphasis on national security and the international fight against terrorism, our audits and reviews under the *Privacy Act* will focus on information sharing among federal departments and agencies and information-sharing agreements with foreign governments.	The Office issued letters to the RCMP, CSIS and CSE to communicate the results of reviews undertaken for the purposes of assessing the privacy impact of post September 11, 2001 activities on these entities. These limited scope reviews did not identify significant non-compliance with the *Privacy Act*. The Office, however, did share with the RCMP concern about the absence of adequate privacy safeguards in agreements or arrangements governing the sharing of personal information between the RCMP and its INSET and IBET partners.

	The Office completed the analysis of results of an examination of information-sharing agreements and memoranda of understanding between Canada and the United States in 11 different federal departments and agencies. The survey revealed that many of these information-sharing instruments were lacking in critical privacy safeguards. For example, over half of the instruments examined did not contain a "third agency" clause (notification to the data source of the disclosure of data to a third party), over half were silent on issues relating to the authorized use, retention, disposal and disclosure of personal information, and only one instrument had a provisions for audit. The Audit and Review Branch initiated an audit of the Canada Border Services Agency to examine trans-border flow of personal information. Final reports were issued on the personal information management practices of the Canada Industrial Relations Board (CIRB) and the Canadian Forces Grievances Board (CFGB). As regards to the CIRB, the review determined that there was general compliance with the *Privacy Act*. However, several matters requiring remedial attention were identified, including the need to develop policies and protocols regarding the protection of operational files and information contained in portable computers carried off-site. The review further remarked on the need for case files to be properly identified according to their respective security designation and that attention was needed to properly dispose of records. The review of the CFGB revealed a high level of compliance with the *Privacy Act*, though some remedial action was recommended to enhance client notification and improve security through the development of protocols governing the use of faxes to transmit personal information.
Audits – *PIPEDA* OPC cannot predict the level of audit activities under *PIPEDA* because the Act stipulates that the Privacy Commissioner must have reasonable grounds to believe that an organization is contravening the law before initiating an audit.	A project was initiated to determine and test the basis upon which audits under *PIPEDA* could be selected and initiated. Another related project was initiated to develop an audit self assessment tool. This would help organizations ensure compliance with the requirements of *PIPEDA* and to promote good personal information management practices.

	A survey of the use of Radio Frequency Identification Devices (RFIDs) in the private sector was also initiated during fiscal year 2004-05.
Priority: Effectively assess the privacy impact of government initiatives	
In 2002, Canada became the first country in the world to make privacy impact assessments (PIAs) mandatory for all federal departments and agencies. The Treasury Board's PIA policy is intended to protect the privacy of Canadians in all transactions with the government by ensuring that privacy considerations are built into government projects at the outset. Assessing the privacy impact up-front assists managers and decision-makers in avoiding or mitigating privacy risks and promoting fully informed policy, program and system design choices.	The Audit and Review Branch continued to evaluate Privacy Impact Assessments (PIAs) and Pre-Privacy Impact Assessments (PPIAs) submitted to the OPC for review. During the year the Branch issued 43 letters reporting the results of PIA/PPIA reviews. Steps were taken to improve the PIA/PPIA review process. During the year, a standard assessment methodology was developed, routine quality control procedures were implemented, and a business case drafted to support the funding of PIA review requirements of the OPC. Despite these efforts, and some additional resources coming available during the last months of the fiscal year, there was a backlog of 57 submissions pending review as of March 31, 2005 due to lack of sufficient resources to keep pace with the number and complexity of submissions. During the year, 17 data-linking proposals were completed pursuant to Human Resources and Skills Development Canada (HRSDC) - *Governance Protocols* for research involving data linkages. Based on the success of the *Governance Protocols* a change was made in the reporting arrangement with HRSDC to eliminate the mandatory and now unnecessary OPC review of data-linking proposals. Over the course of the past year the Branch received and evaluated 5 data matching proposals as mandated under the Treasury Board Policy on Data Matching. The OPC was also involved in consultations with Treasury Board to modernize the current Data Matching Policy.

Performance Indicators – Inquiries & Investigations Branch and Audit & Review Branch

Indicator	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Number of investigations completed - *Privacy Act*	3,483	3,134	2,407
Number of investigations completed – *PIPEDA*	176	304	425
Number of complaints settled (through alternative dispute resolution) – *Privacy Act* (includes Early resolution and Settled)	235	265	292
Number of complaints settled (through alternative dispute resolution) – *PIPEDA* (includes Early resolution and Settled)	0	29	185
Completed Incident investigations – *Privacy Act*	32	30	24
Completed Incident investigations – *PIPEDA*	5	10	7
Number inquiries handled	13,564	20,166	17,576
Number of PIA and PPIAs completed	17	31	43

In the last year, we closed 2,407 *Privacy Act* complaints, over 800 more than received in the year. This was an exceptional year because almost 1,000 of those complaints were from one group of individuals – correctional officers requesting copies of their employee personnel files. As many were similar in nature, they represented somewhat less work than 1,000 unique complaints. With the addition of an Early Resolution disposition, we were able to close 292 cases, either by early resolution or settling the complaint during the course of the investigation.

We also closed 425 *PIPEDA* complaints this last year. This number was attained by settling the complaints during the investigation or by early resolution disposition in 185 cases. This represented almost 44% of the completed cases.

We responded to 17,576 inquiries this past year, down from 20,166 the past year. While the actual numbers of inquiries was lower than the previous year, several modifications to how we handle inquiries led to fewer being counted. In August 2004, we implemented an automated telephone system to respond to streamline our approach and to build efficiencies into the system, to respond to the most frequently requested general information questions such as those about identity theft, telemarketing and the Social Insurance Number. We also continued to add information to our Web site to deal with frequently asked questions from callers. However, at the beginning of February 2004, we were no longer able to accept inquiries or complaints by e-mail due to our resource limitations. We invited individuals to telephone during our regular office hours, and found that we were often better able to determine an inquirer's needs.

The Office continues to struggle to keep pace with the increasing volume and complexity of PIA and PPIA reports submitted to the OPC for review. Lack of resources to support this practice has created a mounting backlog of submissions. Failure to respond to departmental requests for feedback in a timely fashion threatens to undermine the efficacy of the policy.

Performance Indicators – Legal Services

Indicators	2003-2004	2004-2005
Number of court cases under the *Privacy Act* in which the Privacy Commissioner was involved	9	5
Number of court cases under the *Privacy Act* that the Privacy Commissioner monitored	12	12
Number of court cases under the *PIPEDA* in which the Privacy Commissioner was involved	10	17
Number of court cases under the *PIPEDA* that the Privacy Commissioner monitored	9	9

The Privacy Commissioner was a party in several cases proceeding in the Federal Court and the Federal Court of Appeal as shown in the above table. The Privacy Commissioner also closely monitored different cases proceeding under the *Privacy Act* and the *PIPEDA* in order to assess potential implications for privacy rights in Canada and to determine whether to intervene to ensure the proper application of the legislation.

Strategic Outcome 2: To be Parliament's window on privacy issues.

Acting as Parliament's window on privacy issues primarily involves bringing issues to the attention of Parliament that have an impact on the privacy rights of Canadians and the protection of their personal information. We do this in a number of ways: by tabling our Annual Report to Parliament; by appearing before House and Senate committees to comment on the privacy implications of proposed legislation and government initiatives; and by identifying issues that we believe should be brought to Parliament's attention.

Acting as Parliament's window also involves serving as the medium through which Parliament can become better informed about privacy issues. In this role, the OPC acts as a centre of expertise on privacy issues. This includes responding to a significant number of inquiries and letters from Senators and MPs. It also involves occasionally meeting individually with Parliamentarians, and holding special information sessions for groups of Senators, MPs and Parliamentary staff.

Services Provided and Organizational Responsibilities

The Research and Policy Branch is responsible for researching privacy issues and developing and advising on policy positions. This Branch, supported by Legal Services and Public Education and Communications Branch, assists the Commissioner and Assistant Commissioners by identifying legislation and policy initiatives with potential impact on the privacy of Canadians; commenting on new programs and emerging technologies that raise privacy concerns; providing advice and policy options; drafting discussion and position papers for public consideration on issues affecting privacy; and preparing briefing material for public appearances by the Commissioner and other staff. In this role the Office responds to a significant number of inquiries from Senators and Members of Parliament.

Resources Used

	Planned	Actual
Financial Resources - $000	2,443	2,305
Human Resources - FTEs	21.5	17.5

Plans, Priorities and Commitments

The following table sets out the OPC's priorities and commitments for 2004-2005 and its actual accomplishments.

Strategic Outcome 2: To be Parliament's window on privacy issues	
Commitments and Expected Results	***Actual Performance***
Priority: Develop and implement a strategy for communicating with Parliament and create a core Parliamentary liaison function **Priority**: Liaise with provincial Commissioners to develop consistent approaches and policies on specific issues	
Create a liaison unit to improve our relationship with Parliament and to enhance our processes and skills needed to monitor and interact with Parliament, including MPs and Senators, their assistants, and Parliamentary Committees. In addition to providing us with parliamentary affairs expertise, this unit will also liaise with other external stakeholders such as Provincial/Territorial Privacy Commissioners and Privacy Commissioners from other countries.	The creation of a House of Commons Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics, demonstrates an increased focus on these issues as a priority for Parliament. We have created a parliamentary liaison function to improve our relationship with Parliament. We also coordinated with other external stakeholders such as Provincial/Territorial Privacy Commissioners and Privacy Commissioners from other countries. We hosted an informal federal/provincial/territorial Privacy Commissioners conference in Ottawa in January. The OPC Assistant Commissioners visited a number of jurisdictions and have initiated projects on privacy standards and trans-border data flow.
Priority: Develop and apply content expertise	
Enhance our policy expertise to provide sound advice to Parliament and to be recognized by Parliament for our expertise. We plan to identify potential partners and sources of	We have acquired expertise in privacy in the private sector, as well as in security and IT issues, and have sent two of our senior staff overseas to learn how other jurisdictions manage similar issues.

external expertise to augment our internal policy and research capabilities. In addition, we will strengthen our own internal research capacity, with particular focus on the impacts of technology on privacy, through the addition of resources with this expertise.	We have appeared 11 times before House of Commons and Senate Committees. (see next page for details) We have identified potential partners and sources of external expertise to augment our internal policy and research capabilities. In addition, we have made efforts to strengthen our own internal research capacity, with particular focus on the impacts of technology on privacy. The Privacy Lecture Series hosted by the Office brought 10 distinguished guests to address staff and interested privacy experts on issues of technological change and policy responses. Staff from several branches participated in developing OPC's position on several bills before Parliament, including Bill C-22 *An Act to establish the Department of Social Development and to amend and repeal certain related Acts*, Bill C-23 An *Act to establish the Department of Human Resources and Skills Development and to amend and repeal certain related Acts*, Bill C-11 *Public Servants Disclosure Protection Act*, Bill C-13 *An Act to Amend the Criminal Code, the DNA Identification Act and the National Defence Act*, and Bill C-6 *An Act to establish the Department of Public Safety and Emergency Preparedness and to amend or repeal certain Acts*. The Commissioner, Assistant Commissioners and other officers appeared before several committees.
Priority: Liaise with federal departments to track departmental proposals	
We recognize that to act as an effective Agent of Parliament we need to have good working relationships with federal departments and agencies. Identifying and raising privacy concerns when government initiatives are being developed rather than waiting until they reach Parliament increases the possibility that these concerns will be taken into account.	We have increased our efforts to liaise with key departments such as TBS and Industry Canada who have responsibilities for our legislation, and we have made several appearances at the quarterly meetings of the committee of Assistant Deputy Ministers on privacy co-chaired by the Privy Council Office, Justice Canada and the Treasury board Secretariat.

Performance Indicators

Appearances before Parliamentary Committees

May 6, 2004 — Heather Black, Assistant Privacy Commissioner of Canada, appeared before the House of Commons Standing Committee on Industry, Science and Technology on Bill C-2, *An Act to Amend the Radiocommunication Act.*

November 17, 2004 - The Privacy Commissioner of Canada, Jennifer Stoddart, appeared before the Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics regarding her Office's Annual Report for 2003-2004 and Main Estimates.

November 18, 2004 – Raymond D'Aoust, Assistant Privacy Commissioner of Canada, appeared before the House of Commons Standing Committee on Bill C-12, *the Quarantine Act.*

December 1, 2004 - The Privacy Commissioner of Canada, Jennifer Stoddart, appeared before the Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics regarding her Office's Supplementary Estimates.

December 9, 2004 - The Privacy Commissioner of Canada, Jennifer Stoddart, appeared before the Standing Committee on Human Resources Development and the Status of Persons with Disabilities on Bill C-22, *An Act to establish the Department of Social Development and to amend and repeal certain related Acts*, and Bill C-23, An *Act to establish the Department of Human Resources and Skills Development and to amend and repeal certain related Acts.*

December 14, 2004 - The Privacy Commissioner of Canada, Jennifer Stoddart, appeared before the Standing Committee on Government Operations and Estimates *to discuss* Bill C-11, the *Public Servants Disclosure Protection Act.*

February 8, 2005 - The Privacy Commissioner of Canada, Jennifer Stoddart, appeared before the Standing Committee on Justice, Human Rights, Public Safety and Emergency Preparedness on Bill C-13, *An Act to Amend the Criminal Code, the DNA Identification Act and the National Defence Act.*

February 10, 2005 - The Privacy Commissioner of Canada, Jennifer Stoddart, appeared before the Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics to discuss the issue of Funding Mechanisms for Officers of Parliament.

February 16, 2005 — Heather Black, Assistant Privacy Commissioner of Canada, appeared before the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce to discuss consumer issues in the Financial Services Sector.

February 16, 2005 - The Privacy Commissioner of Canada, Jennifer Stoddart, appeared before the Standing Senate Committee on National Finance to discuss the Role and Operations of the Office of the Privacy Commissioner of Canada.

February 24, 2005 - The Privacy Commissioner of Canada, Jennifer Stoddart, appeared before the Senate Committee on Social Affairs to discuss *S-18, An Act to Amend the Statistics Act.*

Strategic Outcome 3: To foster understanding of privacy rights and obligations.

In broad terms, this strategic outcome has two main thrusts: to help citizens and organizations understand their rights and obligations under the two laws that we oversee; and to make Canadians aware of emerging technologies and privacy issues that have or could have an impact on their privacy rights.

Services Provided and Organizational Responsibilities

The Public Education and Communications Branch focuses on providing strategic advice and support for communications outreach and public education activities for the Commissioner and Assistant Commissioners. In addition, the Branch plans and implements a number of public education and communications activities, such as issuing news releases, conducting media interviews, publishing of corporate communication products for the public and businesses, developing speeches for conferences and special events, and analyzing public perceptions of privacy issues. This is done through media monitoring, public opinion polling and the OPC's Web site.

The Legal Services, Research and Policy, Inquiries and Investigations, and Audit and Review Branches support the Public Education and Communications Branch by providing expert legal, policy and operational advice on the content of various communication products, including fact sheets, press releases, media interviews, and speeches. In addition, these branches participate actively in events organized by privacy experts for disseminating information and enhancing individuals' and organizations' understanding of their privacy rights and obligations.

The Research and Policy Branch administers the Contributions Program which was launched in 2004 to support research into, as well as the promotion of, the protection of personal information.

Resources Used

	Planned	Actual
Financial Resources - $000	3,577	3,912
Human Resources - FTEs	31.5	25.6

Plans, Priorities and Commitments

The following table sets out the OPC's priorities and commitments for 2004-2005 and its actual performance.

Strategic Outcome 3: To foster understanding of privacy rights and obligations	
Commitments and Expected Results	***Actual Performance***
Priority: Develop research and policy expertise related to key identified or emerging privacy issues and communicate the results of our research broadly	
New for 2004-2005: Contribution Program for Research and Education. Establish a contribution program to assist the OPC in its efforts to protect personal information and foster public awareness and understanding of privacy rights. More specifically, the program will capitalize on existing research expertise and capability; build links with researchers, voluntary organizations, academics and our provincial counterparts; and encourage the development of privacy expertise. We also anticipate that the organizations and individuals who receive contributions will have their own methods of disseminating the results of their research.	The OPC has put a primary focus on fostering the development of privacy expertise in the academic and non-governmental organizations sectors through a contribution program. The program which was launched in 2004-2005, supports research into, and promotion of, the protection of personal information. The program focussed on two key priorities. The first was to examine how and to what extent emerging technologies affect our privacy. The second priority addressed the implementation of the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act* (*PIPEDA*), with a focus on awareness and promotion of good privacy practices as a key component of responsible commercial practices. Links to the projects completed under the 2004-2005 Contributions Program will be available by September 2005 on the OPC's Web site. We have integrated the research obtained into the Office's submissions on a number of key issues, such as the *Anti-terrorism Act* review and the response to the BC inquiry into outsourcing and the USA PATRIOT Act. We are preparing fact sheets on the privacy implications of a number of cutting edge technologies, which will be posted on our Web site in 2005-2006. The OPC has renewed the Contributions Program for 2005-2006, with an aim to capitalize on existing research capacity in academic, not-for-profit and other sectors to generate new knowledge and to support the development of expertise in selected areas of privacy and data protection.

Priority: Develop and implement communications and public education programs	
Moving forward, we propose to take a more strategic and focussed approach to our communications and public education activities. This will require identifying who our audiences are, assessing their needs, and developing programs and materials to meet these needs.	The OPC contracted external communications consultants to develop a Communications Strategy and Action Plan for the Office, the results of which have been incorporated in the Office's corporate business plan for 2005-2006 and 2006-2007. The Communications Strategy and Action Plan provides an assessment of the external and internal factors impacting the OPC's communications and public education efforts, identifies the key audiences that need to be reached with the OPC's communications and public education program and the proposed activities to reach those audiences with an effort to raise awareness, build knowledge, change attitudes and influence behaviours on privacy issues. The OPC also commissioned a customized public opinion survey on emerging privacy issues with a focus on transborder flow of personal information, technology and privacy issues and general perceptions and awareness of privacy rights. The survey was instrumental in generating useful knowledge and insight on the public's views of key privacy issues. The survey further contributed to the rationale for the OPC's strategic directions as outlined in its corporate business plan.
We will also need to devote resources to making individuals and organizations aware of their rights and obligations under *PIPEDA*.	During the full implementation year of *PIPEDA*, the OPC produced and launched an E-Kit for Businesses on its Web site, providing one-stop-shopping for information on obligations and how to comply with the Act. We produced a downloadable video speech by the Commissioner which provides an overview of the Act, its purpose and how to comply. We also reproduced a revised version of a Citizen's Guide on *PIPEDA* and developed a number of fact sheets for both businesses and individuals to clarify the provisions of the Act. These documents helped to improve awareness of rights and obligations. Speaking engagements and media relations activities played a key role in generating greater national awareness of privacy issues. The Office participated in

	numerous speaking engagements across the country in 2004-2005 to improve understanding of *PIPEDA* and its impact on a variety of business sectors and to generate public discussion on how privacy can be incorporated into security initiatives and health-care delivery. The OPC put a strong focus on media relations during the full implementation of *PIPEDA* which resulted in both significant news coverage and relatively balanced public debate in Canadian media about *PIPEDA* and privacy issues in general. Much of the news content generated was educational in nature and also included supportive/critical views of the Act and, coverage of proactive steps taken by the OPC to better educate businesses.

Performance Indicators

Speaking engagements: The Commissioner, Assistant Commissioners, General Counsel and other senior officials from OPC gave 23 speeches in response to 166 requests.

Media interviews: The Office gave 72 interviews in response to 200 media requests received.

Number of visits to the OPC Web site: The Office registered up to 94,000 monthly visits to its Web site.

Number of news coverage on *PIPEDA*: A total of 102 mentions of *PIPEDA* appeared in the news media.

Section III – SUPPLEMENTARY INFORMATION

Organization

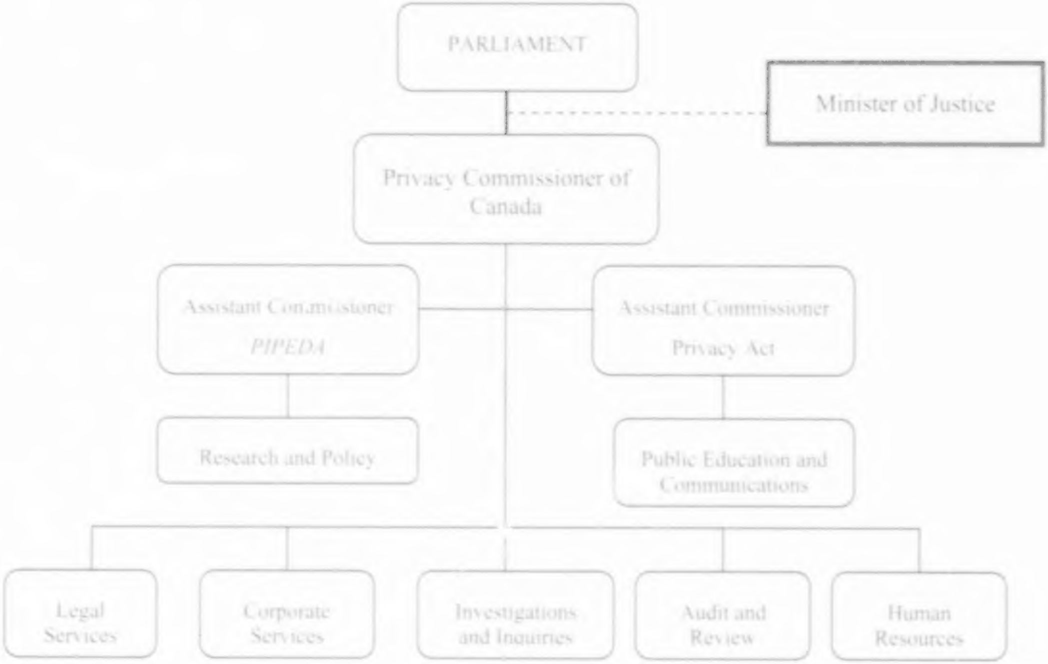

The Privacy Commissioner is an Agent of Parliament appointed by the Governor-in-Council following approval of her nomination by resolution of the Senate and the House of Commons. The OPC is designated by Order-in-Council as a department for the purposes of the *Financial Administration Act*. As such, it is established under the authority of schedule 1.1 of the *Financial Administration Act* and reports to Parliament for financial administration purposes through the Minister of Justice. The Privacy Commissioner is accountable to and reports directly to Parliament on all achieved results.

The roles of the Research and Policy, Public Education and Communications, Legal Services, Investigations and Inquiries, and Audit and Review Branches are described in the preceding sections.

The roles of the administrative branches, Corporate Services and Human Resources, are set out below.

Corporate Services Branch

The Corporate Services Branch is led by a Director General who is also the Senior Financial Officer. The Branch provides advice to the Commissioner and integrated corporate services to all

managers and staff including: finance, information management, information technology, library, administrative and technical services, and corporate planning and reporting.

Priorities and Commitments	Actual Accomplishments
During 2004-2005 we will review our performance indicators for each of our strategic outcomes, and using the Treasury Board's suggested methodology, a results-chain performance measurement approach, consider how to best assess our progress and our level of achievement.	The new Performance Measurement Framework integrates the OPC's approved outcomes, activities and performance indicators. This framework and indicators are being used internally for planning and control and externally for reporting to Parliament and Canadians.
Although for 2004-2005, we have presented the federal public sector and the private sector as two separate business lines, the reality is that several of the activities underlying these two business lines are common to both. Also, the third business line, Corporate Services, does not exist as an end to itself, but rather as a set of support services for the OPC's main program activities. To better reflect our focuses and how the OPC operates in practice, in next year's Report on Plans and Priorities, we plan to revisit our program activity architecture and how we account for resource utilization.	The OPC has developed, and Treasury Board has approved, a new activity structure to replace the business line structure used in this document. The new activity structure was used to prepare the Report on Plans and Priorities for 2005-2006.
The Corporate Services Branch will play a lead role in a number of important initiatives linked to the OPC's goal of becoming a well-managed, effective and efficient Parliamentary agency. The most significant of these will be in spearheading the implementation of Office's Modern Comptrollership plan. This is a fundamental part of the overall Office's organizational renewal strategy. In addition, the Branch will lead and support a business process redesign initiative focused on streamlining the Office's core business processes and making them more effective.	The OPC implemented most of the initiatives set out in its Modern Comptrollership Action plan. Regular reporting on this plan has been made to Treasury Board. The modern comptrollership measures provide the foundation for the accountability framework being studied for use by the Officers of Parliament. The Office's priority in the last quarter of fiscal year 2004-05, and continuing into 2005-06, has been to complete a review of our business processes across our entire operations. This has included establishing workload indicators and reviewing the legislative requirements as well as external and internal factors impacting on our operations. This will enable the OPC to make a Treasury Board submission to the Treasury Board Secretariat in the fall and a

	formal submission on multi-year budgets to the new joint parliamentary committee responsible for examining the funding of Officers of Parliament.
We plan to update the Office's information technology infrastructure, and to acquire and implement applications in support of emerging business requirements, as resources permit.	The OPC information technology strategy has been completed. Upgrades have been done to the Integrated Investigations Application (IIA) which provides an efficient tool for case tracking and reporting. We have upgraded our correspondence tracking system and standardized the OPC Desktop.

Human Resources Branch

Human Resources is responsible for the management and delivery of comprehensive human resource management programs in areas such as staffing, classification, staff relations, human resource planning, learning and development, employment equity, official languages and compensation. This includes maintaining relationships and remaining abreast of HR trends and directions with counterparts at the Public Service Commission, the Public Service Human Resources Management Agency of Canada, Public Works and Government Services Canada, Privy Council Office, Commissioner of Official Languages, and bargaining agents.

Priorities and Commitments	Actual Accomplishments
Key priorities for the HR Branch in the 2004-2005 fiscal year include developing an overall Strategic HR Plan, a detailed Staffing Strategy, a Learning Strategy with the Canadian Centre for Management Development (now the Canada School for Public Service) for all staff, enhanced HR policies and employee programs, as well as new Health Workplace initiatives.	To address the deficiencies identified in previous audits and reviews, the Human Resources Branch has continued to work with central agencies cooperatively and has: • Developed an Instrument of Delegation of HR Management and an OPC Strategic HR Plan and a Staffing Strategy. • Developed a number of policies such as: Area of Selection, Deployment, Duty to Accommodate, Employment Equity Policy and Action Plan, Management Accountability Statements for Employment Equity, Policy on the Prevention and Resolution of Harassment in the Workplace (addendum to TB Policy). • Under development: a Scent Free Policy, Exit Interview Questionnaire, Hours of Work Policy, and Acting Appointment Policy.

	• Developed and implemented a Learning Strategy and Curriculum. Staff development sessions were offered in the areas of Executive Training, Team Building, Orientation for Supervisors, Lunch Hour Language Training, Respect in the Workplace and Harassment Awareness Training, Personal Learning Plan Workshops, and a one day Learning Event for all staff. • Implementated control mechanisms and improvements to the Human Resource Information System (HRIS). We have brought together management and union representatives in a committee with the purpose of working together on labour/management and health & safety issues.

Financial Performance and Tables

The tables in the following section contain summaries of financial information under three headings:

- **Main Estimates** - OPC budget levels as set out in the 2004-2005 Main Estimates
- **Planned Spending** – the planned spending at the beginning of the fiscal year as set out in the 2004-2005 Estimates – Report on Plans and Priorities;
  - **Total Authorities** – the level of spending authorized by Parliament, including the Supplementary Estimates and transfers from Treasury Board (Votes 5, 10 and 15), to take into account the development of priorities, increased costs and unanticipated events; and
- **Actual Spending** – the amounts actually spent in the fiscal year as stated in the Public Accounts.

Table 1: Comparison of Planned Spending and Full Time Equivalents

($ thousands)	2002–03 Actual	2003–04 Actual	2004–2005			
			Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Federal Public Sector	5,190	4,195	4,020	4,020	4,020	3,745
Private sector	5,583	4,768	--	5,980	6,859	6,850
Corporate services	1,387	2,129	679	1,383	1,191	1,142
Total	**12,160**	**11,092**	**4,699**	**11,363**	**12,070**	**11,737**
Plus: Cost of services received without charge						
• Accommodation provided by Public Works and Government Services	656	647		647	713	713
• Employer's contribution to employee benefit plans (health and insurance) paid by Treasury Board	434	538		571	543	543
• Payroll Services provided by Public Works and Government Services	3	3		3	3	3
• Audit of the financial statements paid by the Auditor General of Canada				180	180	180
Net cost of Department	**13,263**	**12,280**	**4,699**	**12,764**	**13,509**	**13,176**
Full Time Equivalents	**100**	**100**	**50**	**100**	**100**	**81.4**

The Main Estimates were lower than the Planned Spending and Actual Authorities because the spending for Private Sector business line (*PIPEDA*) was not included in Main Estimates but instead was provided through Supplementary Estimates.

Table 2: Use of Resources by Business Lines (or Program Activities)

Business Lines –	Operating	Capital	Grants and Contributions	Total Budgetary Expenditures
Federal Public Sector				
Main Estimates	4,020			4,020
Planned Spending	4,020			4,020
Total Authorities	4,020			4,020
Actual Spending	3,745			3,745
Private Sector				
Main Estimates	0		0	0
Planned Spending	5,480		500	5,980
Total Authorities	6,359		500	6,859
Actual Spending	6,483		367	6,850
Corporate Services				
Main Estimates	679			679
Planned Spending	1,363			1,363
Total Authorities	1,191			1,191
Actual Spending	1,142			1,142

Table 3: Voted and Statutory Items

Vote	In 000$	Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
45	Program Expenditures	3,918	9,980	10,880	10,547
(S)	Contributions to Employee Benefit Plans	781	1,483	1,190	1,190
		4,699	11,363	12,070	11,737

The total funding authorities were:

Main Estimates for activities under the *Privacy Act*	$4,699,000
Supplementary Estimates	
• for activities under *PIPEDA*	6,371,000
• carry forward of lapsed authority from 2003-2004	478,000
Transfers from Treasury Board votes for salary items such as settlements under collective agreements	522,000
Supplementary Estimates.	$12,070,000

Table 5: Details on Transfer Payments Programs

1) **Program**: Contributions in support of research into, and the promotion of, the protection of personal information.

2) **Start Date:** June 1, 2004	3) **Review on:** March 31, 2010	4) **Existing Resources:** Up to $500,000 per year

5) **Description of Transfer Payment Program:**

Section 24 of the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act* states that "The Commissioner shall…(b) undertake and publish research that is related to the protection of personal information…(d) promote, by any means the Commissioner considers appropriate, the purposes of this part."

The contribution program enables the OPC to draw on expertise within institutions and organizations with an interest in privacy protection, to encourage research into a broad range of issues and to support initiatives to raise awareness and promote best practices.

6) **Objective(s), expected result(s) and outcomes:**

To capitalize on existing research capacity in academic, not-for-profit and other sectors to generate new knowledge and support the development of expertise in selected areas of privacy and data protection.

7) **Projects funded:** 10

	8) **Planned Spending 2004-05**	9) **Total Authorities 2004-05**	10) **Actual Spending 2004-05**	11) **Variance(s) between 10 and 12**
12) **Business Lines**	198,000	500,000	367,400	169,400

13) **Comments on Variances:** We funded more projects than originally planned because of the quality of the applications.

Projects Funded: 2004-2005	
Organization	**Project**
British Columbia Freedom of Information and Privacy Association	*PIPEDA & Identify Theft: Solutions for Protecting Canadians*
Canadian Marketing Association	*Taking Privacy to the Next Level* (A examination of private sector privacy practices and internal data management processes)
University of Alberta Health Law Institute	*Electronic Health Records and the PIPEDA*

University of Toronto Centre for Innovation Law and Policy	*Implementing PIPEDA: A Review of Internet Privacy Statements and On-line Practices*
University of Victoria	*Location-Based Services: An Analysis of Privacy Implications in the Canadian Context*
École nationale d'administration publique (ENAP)	*Etude sur l'utilisation des caméras de surveillance : Enjeux, impacts et pratiques exemplaires*
Simon Fraser University	*Privacy Rights and Prepaid Communications Services: Assessing the Anonymity Question*
Option Consommateurs	*Le défi de l'identification des consommateurs dans le cadre de nouveaux mécanismes de paiement électronique*
Dalhousie University	*An Analysis of Legal and Technological Privacy Implications of Radio Frequency Identification (RFID) Technologies*
Queen's University	*Location Technologies: Mobility, Surveillance and Privacy.*

11. Response to Parliamentary Committees, Audits and Evaluations for FY2004–2005

[redacted]
In 2004-2005, there was no Parliamentary committee report that required a response from the OPC.

[redacted]
The OPC did not undertake any internal audit or program evaluation projects in 2004-2005.

[redacted]
An important aspect of our Office's operations has been to resolve outstanding legacy issues to support the organization in meeting its responsibilities to be a well-managed and efficient agency. On the human resources side, the classification review of positions within our Office by the Public Service Human Resources Management Agency is now completed. The Public Service Commission is currently reviewing our revised human resource practices in order to ascertain if any further steps still need to be taken before reinstating our staffing delegation.

TB Table 23: Travel Policies:

The Office of the Privacy Commissioner of Canada follows the TBS Travel Directive, Rates and Allowances. We also adhere to the Proactive Disclosure Policy. Information on disclosure and travel can be found on our Web site at www.privcom.gc.ca.

University of Toronto Centre for Innovation Law and Policy	*Implementing PIPEDA: A Review of Internet Privacy Statements and On-line Practices*
University of Victoria	*Location-Based Services: An Analysis of Privacy Implications in the Canadian Context*
École nationale d'administration publique (ENAP)	*[illegible]*
Simon Fraser University	*Privacy Rights and Prepaid Communication Services: Assessing the Anonymity Question*
Option Consommateurs	*[illegible]*
Dalhousie University	*An Analysis of Legal and Technological Privacy Implications of Radio Frequency Identification (RFID) Technologies*
Queen's University	*Location Technologies: Mobility, Surveillance and Privacy*

11. Response to Parliamentary Committees, Audits and Evaluations for FY 2004–2005

Response to Parliamentary Committees

In 2004-2005, there was no Parliamentary committee report that required a response from the OPC.

Internal Audits or Evaluations

The OPC did not undertake any internal audit or program evaluation projects in 2004-2005.

Response to the Auditor General and other External Reviews

An important aspect of our Office's operations has been to resolve outstanding legacy issues to support the organization in meeting its responsibilities to be a well-managed and efficient agency.

On the human resources side, the classification review of positions within our Office by the Public Service Human Resources Management Agency is now completed. The Public Service Commission is currently reviewing our revised human resource practices in order to ascertain if any further steps still need to be taken before reinstating our staffing delegation.

TB Table 23: Travel Policies:

The Office of the Privacy Commissioner of Canada follows the TBS Travel Directive, Rates and Allowances. We also adhere to the Proactive Disclosure Policy. Information on disclosure and travel can be found on our Web site at www.privcom.gc.ca.

Section IV – Other Sources of Information

A. Legislation Administered by the Privacy Commissioner

The Privacy Commissioner has an oversight responsibility to Parliament for the:

Privacy Act	R.S.C., 1985, ch. P21, amended 1997, c. 20, s. 55
Personal Information Protection and Electronic Documents Act	2000, c.5

B. Statutory Annual Reports and Other Publications and Information

Statutory reports, publications and other information are available from the Office of the Privacy Commissioner of Canada, Ottawa, Canada K1A 1H3; tel.: (613) 995-8210 and on the Office's Web site at www.privcom.gc.ca

- **Privacy Commissioner's Annual Report**.
- **Performance Report to Parliament and Report on Plans and Priorities.**
- **Your Privacy Rights: A Guide for Individuals to the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act.***
- **Your Privacy Responsibilities: A Guide for Businesses and Organizations to the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act.***
- **2004-05 Audited Financial Statements**

Contact for Further Information on the Report on Plans and Priorities

Mr. Tom Pulcine
Director General, Corporate Services/Comptroller
Office of the Privacy Commissioner of Canada
Place de Ville, Tower B
112 Kent Street, Suite 300
Ottawa, Ontario K1A 1H3
Telephone: (613) 996-5336
Facsimile: (613) 947-6850

BUDGET DES DÉPENSES

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 2005

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2005

No de catalogue BT31-4/63-2005
ISBN 0-660-62925-9

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à www.tbs-sct.gc.ca
Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé pour désigner tant les hommes que les femmes.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste
auprès des Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

Avant-propos

Le gouvernement du Canada améliore sans cesse ses pratiques de gestion, ce qui constitue pour lui une priorité depuis le dépôt au Parlement, au printemps 2000, du document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Dans sa poursuite de l'excellence en gestion, le gouvernement envisage d'offrir aux Canadiens : un gouvernement à l'écoute, qui sert bien ses citoyens et qui est administré comme une seule et même entité cohérente; un gouvernement innovateur, qui est appuyé par une fonction publique hautement qualifiée, en mesure de bien tirer parti de toute l'information à sa disposition et de faire un usage optimal des fonds publics, tout en tenant compte des risques éventuels; et un gouvernement redevable, qui rend compte clairement et ouvertement de son rendement au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats au Parlement et aux citoyens. Ils sont au cœur même de l'application du concept du gouvernement redevable.

Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement de rapports publics efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/guide_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte, faire le lien entre le rendement et les engagements antérieurs, expliquer les changements ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Le présent rapport ministériel sur le rendement (ainsi que ceux de nombreux autres ministères et organismes) peut être consulté sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp . Les lecteurs qui désireraient un aperçu global des efforts déployés par le gouvernement du Canada afin d'améliorer la qualité de vie peuvent lire *Le rendement du Canada 2005*, qu'on peut également consulter à l'adresse Internent précitée. Ce rapport est structuré autour de trois grands thèmes (économie durable, fondements sociaux du Canada et la place du Canada dans le monde) et sa version électronique renferme des liens avec les rapports ministériels sur le rendement pertinents. *Le rendement du Canada 2005* renferme également un aperçu spécial des efforts déployés par le gouvernement afin d'améliorer le bien-être des Autochtones.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer sans cesse les rapports qu'il présente au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer, au fil du temps, la qualité des rapports ministériels sur le rendement et autres rapports.

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada

2004-2005

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable Irwin Cotler, PC, MP
Ministre de la Justice et Procurateur Général du Canada

Commissariat à l'information du Canada

Rapport sur le rendement

J'ai l'honneur de soumettre mon rapport sur le rendement pour l'exercice allant du 1er avril 2004 au 31 mars 2005.

13 Sept 05

L'honorable John M. Reid
Commissaire à l'information du Canada

Date

Table des matières

SECTION I – SURVOL **1**

Message du commissaire 2

Déclaration de la direction 3

Renseignements sommaires 4

Rendement global du programme 4

SECTION II – ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE .. **6**

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES **20**

Renseignements sur l'organisation 21

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des équivalents à temps plein 22

Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité de programme 23

Tableau 3 : Postes votés et législatifs 24

Tableau 4 : Coût net pour l'organisme 25

Tableau 5 : États financiers 26

Tableau 6 : Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2004-2005 39

Tableau 7 : Approvisionnement et marchés 40

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT **43**

SECTION I – SURVOL

Message du commissaire

Je suis heureux de soumettre au Parlement le Rapport sur le rendement du Commissariat à l'information pour la période prenant fin le 31 mars 2005.

À titre de haut fonctionnaire du Parlement, mon rôle consiste à veiller à ce que les droits et les obligations prévus dans la *Loi sur l'accès à l'information* soient respectés. Pendant les sept années au cours desquelles j'ai exercé mes fonctions, des événements positifs et négatifs sont survenus dans « l'application » de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Du point de vue des mesures concrètes, les tribunaux ont appuyé fermement la *Loi* et les pouvoirs du commissaire à l'information; le Parlement a créé un nouveau comité qu'il a chargé d'examiner les rapports du commissaire et de se faire le champion de l'accès, des renseignements personnels et de l'éthique; le gouvernement et le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique ont profité du processus de réforme de la *Loi sur l'accès à l'information*; les délais dans le système sont en baisse; beaucoup d'efforts valables ont été déployés pour améliorer la gestion des dossiers du gouvernement, et la formation scolaire ainsi que l'avancement de l'enseignement en matière d'accès à l'information et d'administration de la protection des renseignements personnels sont plus largement accessibles.

Du point de vue négatif, cependant, un puissant culte du secret est maintenu au sein du gouvernement fédéral, et les bureaucrates ne font pas confiance au commissaire et aux personnes qui désirent avoir accès à de l'information; un nombre croissant des lois adoptées renferment des dispositions relatives à la nature secrète qui ne satisfont pas à un critère subjectif ou qui n'ont pas de disposition de réexamen, et le Commissariat à l'information n'a pas encore les ressources appropriées pour effectuer le travail demandé par le Parlement.

C'est dire que la vigilance est de mise maintenant plus que jamais pour maintenir les pressions exercées sur les gouvernements quand il s'agit de rejeter leur obligation d'être transparents et de veiller à ce qu'il n'y ait plus d'ajout de secrets ayant l'apparence d'une réforme.

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement 2004-2005 du Commissariat à l'information du Canada.

Ce rapport a été préparé conformément aux principes et aux autres exigences énoncés dans le *Guide de préparation – Rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

- Il respecte les exigences précises en matière de déclaration;
- Il suit une architecture approuvée des activités des programmes;
- Il présente des renseignements cohérents, complets, équilibrés et exacts;
- Il permet de mesurer la fiabilité des résultats obtenus ou à atteindre par le Commissariat en fonction des ressources dont il dispose et des pouvoirs qu'il détient;
- Il rend compte de données financières basées sur les chiffres approuvés qui figurent dans le Budget des dépenses et les Comptes publics du Canada.

L'honorable John M. Reid
Commissaire à l'information du Canada

Renseignements sommaires

Raison d'être

L'accès à l'information détenue par l'État

Le commissaire à l'information est un protecteur du citoyen chargé par le Parlement de faire enquête sur des plaintes de personnes alléguant que le gouvernement leur a refusé les droits que leur confère la *Loi sur l'accès à l'information*, c'est-à-dire la loi canadienne qui définit le droit d'accès à l'information détenue par l'État fédéral.

Entrée en vigueur en 1983, la *Loi* donne aux Canadiens et aux Canadiennes le droit d'accéder à l'information détenue par la plupart des institutions fédérales, sous quelque forme que ce soit.

La *Loi* donne aux institutions fédérales 30 jours pour répondre aux demandes d'accès. Celles-ci peuvent exiger plus de temps s'il est nécessaire d'examiner de nombreux documents, de consulter d'autres ministères ou organismes fédéraux ou d'informer des tiers. Le demandeur doit être averti de toute prorogation de délai.

Le droit d'accès n'est pas absolu. Il est assujetti à des exceptions précises et limitées, en vue de protéger la vie privée, le caractère confidentiel de certains renseignements commerciaux, la sécurité nationale ainsi que la liberté de parole nécessaire aux décideurs. Ces exceptions permettent aux institutions fédérales de ne pas communiquer certains documents, ce qui déclenche souvent des conflits entre elles et les demandeurs d'information.

Les demandeurs insatisfaits peuvent s'adresser au commissaire à l'information, qui fait enquête dans les cas suivants :

- lorsqu'on a refusé de leur communiquer l'information demandée;
- lorsqu'on leur a facturé des frais excessifs pour la photocopie des documents demandés;
- lorsque la prorogation de délai, au-delà des 30 jours, n'est pas justifiée;
- lorsque les documents demandés ne sont pas dans la langue officielle demandée ou que le délai de traduction est excessif;
- lorsqu'il y a un problème relativement au guide Info Source ou aux bulletins périodiques publiés pour aider la population à se servir de la *Loi*;
- lorsqu'un autre problème survient relativement à la demande ou à l'obtention de documents en vertu de la *Loi*.

Le commissaire a des pouvoirs d'enquête étendus, ce qui incite vraiment les institutions fédérales à respecter la *Loi* et, par le fait même, les droits des demandeurs.

Comme il est un protecteur du citoyen, le commissaire ne peut pas ordonner qu'une plainte soit réglée de telle ou telle façon. Il recourt donc à la persuasion pour régler les différends, ne s'adressant à la Cour fédérale que s'il estime que les droits d'une personne n'ont pas été respectés et s'il s'est avéré impossible de trouver une solution pour régler le différend.

Pour souligner à quel point il est rare d'en arriver là, qu'il suffise de dire que, depuis 1999, 99,9 % des plaintes ont donné lieu à un règlement du différend sans que le commissaire ait besoin de s'adresser à la Cour fédérale.

Le commissaire n'a pas, selon la *Loi*, le pouvoir de s'adresser directement à la Cour fédérale. Le plaignant peut demander lui-même un examen judiciaire ou demander au commissaire de le faire en son nom.

Le commissaire a comme politique de proposer la voie judiciaire au plaignant chaque fois qu'une institution refuse de donner suite à ses recommandations.

La Gestion intégrée

La Gestion intégrée fournit des services administratifs (finances, ressources humaines, technologie de l'information et services administratifs généraux) au Commissariat à l'information. Elle a pour objectif d'apporter un appui aux responsables de l'administration du programme.

Pour obtenir davantage de renseignements sur la Direction générale de la gestion intégrée, voyez la section V intitulée « Détails sur les résultats », ou encore consultez notre site Web à l'adresse www.infocom.gc.ca.

Ressources financières totales du programme (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Montants autorisés	Dépenses réelles
5,17	5,77	5,56

Ressources humaines totales

Ressources prévues	Ressources réelles	Différence
56	52	4

SECTION II – ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Résultat stratégique

Que les droits des individus soient protégés par la *Loi sur l'accès à l'information.*

Activité de programme

Recevoir/évaluer, enquêter/examiner, faire appliquer la loi et conseiller le Parlement et le gouvernement relativement au droit d'accès à l'information.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Montants autorisés	Dépenses réelles
4,19	4,34	4,13

Ressources humaines

Ressources prévues	Ressources réelles	Différence
45	39	6

1. Gérer le processus d'enquête et de résolution des plaintes de façon efficace et efficiente

Un objectif fondamental du Commissariat à l'information est d'améliorer l'accès aux renseignements gouvernementaux détenus par les établissements fédéraux. L'essentiel de l'effort du Commissariat vise à fournir les processus et le soutien opérationnels nécessaires pour traiter les plaintes des Canadiens et des Canadiennes auxquels on refuse l'accès à des renseignements gouvernementaux. S'il est vrai que les processus, les procédures et les protocoles permettant de s'acquitter de cette responsabilité sont en place et publiés, les résultats dépendent en grande partie de la façon dont les ministères et les organismes respectent leurs obligations en vertu de la *Loi sur l'information*. Ces processus fournissent les données de base servant à évaluer l'efficacité du Commissariat en ce qui a trait aux étapes et aux contraintes de temps inhérentes à la législation en matière d'accès à l'information. Les résultats sont décrits et examinés dans la section intitulée « Continuer à améliorer les normes de service malgré les restrictions en ce qui concerne les ressources », qui figure plus loin dans le présent rapport.

En plus d'améliorer l'efficacité opérationnelle du processus administratif, un aspect important du rôle du commissaire à l'information consiste à mettre en évidence le degré de conformité des institutions fédérales avec la *Loi* et de les inciter, au besoin, à prendre les mesures nécessaires pour mieux s'acquitter de leurs obligations. Compte tenu des maigres ressources dont il dispose, le commissaire use essentiellement de persuasion. Il accorde des notes aux institutions au moyen de fiches de rendement qui paraissent dans son rapport annuel. Il fait appel au sens moral des institutions pour qu'elles corrigent leurs manquements. Cette approche a une efficacité mitigée

qui ne pourra augmenter à moins qu'on investisse les sommes nécessaires à la mise en œuvre d'un train plus complet de mesures telles que la formation sur l'accès à l'information.

En ce qui concerne les fiches de rendement annuelles, le barème est établi d'après une disposition de la *Loi*. Ainsi, que l'information demandée ne soit pas communiquée du tout ou qu'elle soit communiquée après l'expiration du délai prescrit équivaut à un refus de communication. Le *Tableau 1 : Note accordée selon le pourcentage de présomptions de refus de communiquer de l'information* indique les notes accordées selon la proportion de présomptions de refus de communiquer l'information, c'est-à-dire le pourcentage de demandes auxquelles on n'a pas répondu dans le délai prescrit.

Tableau 1: Note accordée selon le pourcentage de présomptions de refus de communiquer de l'information

% de présomption de refus	Commentaires	Note
0-5 %	Idéal	A
5-10 %	Bon	B
10-15 %	À la limite	C
15-20 %	Inférieur à la norme	D
Plus de 20 %	Signal rouge	F

Depuis que le Commissariat a commencé à attribuer des fiches de rendement, il y a eu une baisse très considérable du nombre de plaintes portant sur le non-respect des délais reçues par le Commissariat : c'était la cause de 49,5 % des plaintes en 1998-1999, il ne s'agissait que de 14,5 % des plaintes en 2003-2004. Cette année, ces plaintes représentent 21,1 % de notre charge de travail. Dans le passé, le ratio demandes/refus présumés ne tenait pas compte des demandes reportées de l'exercice précédent ni du nombre de demandes déjà en présomption de refus le 1[er] avril. Ces données sont prises en considération dans le présent rapport.

Cette année, le Commissariat à l'information du Canada a examiné l'issue des plaintes en présomption de refus concernant douze ministères.[1] Les résultats atteints par les douze institutions fédérales sont présentés dans le *Tableau 2 : Ratio nouvelles demandes/refus présumés du 1[er] avril au 30 novembre 2004*[2].

---

[1] Agence du revenu du Canada (ARC); Citoyenneté et Immigration Canada (CIC); Service correctionnel du Canada (SCC); Pêches et Océans Canada (MPO); ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI); Santé Canada (SCan); Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC); Industrie Canada (IC); Défense nationale (DN); Bureau du Conseil privé (BCP); Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC); Transports Canada (TC).

[2] Dans le passé, le ratio demandes/refus présumés ne tenait pas compte des demandes reportées de l'exercice précédent ni du nombre de demandes déjà en présomption de refus le 1[er] avril. Ces données sont prises en considération dans le présent rapport.

Tableau 2 : Ratio nouvelles demandes/refus présumés du 1er avril au 30 novembre 2004.

Ministère	% de refus présumés (méthode précédente)	Note	% de refus présumés (méthode actuelle)	Note
ARC	5,9 %	B	4,7 %	A
CIC	12,1 %	C	13,8 %	C
SCC	4 %	A	3,6 %	A
MPO	4,9 %	A	5,2 %	B
MAECI	20,8 %	F	28,8 %	F
Scan	11,5 %	C	17,2 %	D
RHDCC	3,2 %	A	3 %	A
IC	10 %	C	16,2 %	D
DN	6 %	B	9,5 %	B
BCP	26,4 %	F	26,5 %	F
TPSGC	15,7 %	D	17,7 %	D
TC	6,3 %	B	7,2 %	B

Le *Tableau 3 : Classement de 1998 à 2004 (du 1er avril au 30 novembre)* présente une vue longitudinale du rendement de ces ministères en ce qui a trait au respect des normes de traitement des plaintes. Le tableau indique les résultats associés à la nouvelle méthode appliquée en 2003-2004. De plus, il met en relief la difficulté des ministères à maintenir un respect idéal des délais imposés par la *Loi sur l'accès à l'information*.

Comme le montre le tableau 3, cinq institutions ont amélioré leur rendement au cours de la dernière année, trois n'ont accompli aucun changement et quatre ont reçu des notes inférieures à celles obtenues l'an passé.

Le rendement du BCP et du MAECI présente d'importantes fluctuations annuelles. Les progrès enregistrés par Industrie Canada l'an dernier sont en fait plus positifs que les chiffres ne le laissent penser. Le Ministère a pris de nombreuses mesures pour donner suite aux recommandations que le Commissariat lui avait faites l'an dernier. Nous encourageons Industrie Canada à poursuivre ses efforts pour obtenir un meilleur rendement l'an prochain. Le MAECI et TPSGC constituent des cas problèmes chroniques qui sont au premier rang de la liste des priorités du Commissariat.

Tableau 3 : Classement de 1998 à 2004 (du 1er avril au 30 novembre)

Ministère	1998	1999	2000	2001	2002	2003		2004	
						Méthode précédente	Méthode actuelle	Méthode précédente	Méthode actuelle
ARC	F	F	C	B	A	B	B	B	A
CIC	F	F	D	C	A	D	C	C	C
SCC	-	-	-	-	F	A	B	A	A
MPO	-	-	F	F	A	A	A	A	B
MAECI	F	F	F	D	B	D	D	F	F
Scan	F	A	-	-	A	B	B	C	D
RHDCC	-	A	-	-	D	F	F	A	A
IC	-	-	-	-	-	F	F	C	D
DN	F	F	D	C	B	B	B	B	B
BCP	F	A	-	-	D	A	C	F	F
TPSGC	-	-	-	-	F	C	D	D	D
TC	-	F	F	C	D	D	F	B	B

Les résultats des sept dernières années illustrés par les normes de notation ont permis au Commissariat à l'information d'utiliser ses ressources limitées pour aider les ministères qui éprouvent des difficultés à se conformer à leurs obligations en vertu de la loi et pour trouver les causes principales des retards dans le traitement des demandes d'accès.

Il semble que ces retards soient attribuables à cinq causes principales :

- Des ressources insuffisantes dans les bureaux de l'AIPRP.
- Des retards chroniques dans la recherche de documents en raison d'une médiocre gestion des documents et de pénuries de personnel dans les bureaux de première responsabilité (BPR).
- Les difficultés éprouvées au cours de consultations avec des tiers et d'autres institutions gouvernementales.
- Une trop grande hiérarchisation des processus d'approbation, y compris trop d'hésitations devant les demandes jugées délicates au plan politique et de trop fréquents « goulets d'étranglement » dans les cabinets des ministres.

- La médiocre qualité des communications avec les demandeurs pour clarifier les demandes d'accès.

Le Commissariat à l'information continuera de s'intéresser au problème des retards pour rappeler aux institutions gouvernementales qu'elles sont tenues de répondre rapidement aux demandes d'accès.

2. *Représentation efficace et professionnelle devant les tribunaux*

L'un des principes fondamentaux de la *Loi sur l'accès à l'information*, énoncé dans l'article 2, est que les décisions relatives à la communication de l'information gouvernementale doivent être susceptibles de recours indépendants du pouvoir exécutif. Le Commissariat et la Cour fédérale du Canada sont les deux niveaux de recours indépendant prévus par la loi.

Les demandeurs insatisfaits des réponses qu'ils ont obtenues du gouvernement à leurs demandes d'accès doivent d'abord s'adresser au commissaire à l'information. S'ils sont insatisfaits de l'issue de l'enquête du commissaire, ils ont le droit de demander à la Cour fédérale de procéder à un contrôle judiciaire de la réponse du ministère en cause. Si le Commissaire à l'information est insatisfait de la réponse du ministère en cause à ses recommandations, il a le droit, avec le consentement du demandeur, de saisir la Cour fédérale de l'affaire. Cette année, le commissaire à l'information a adressé quatre demandes de contrôle judiciaire à la Cour en vertu de l'article 42 de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Au cours de l'exercice 2004, le Commissariat a enquêté sur 1 140 plaintes. Cent quatre d'entre elles n'ont pas été réglées à la satisfaction du commissaire et ont donné lieu à quatre nouvelles demandes de contrôle judiciaire. Cent une plaintes concernaient la même question, à savoir la communication de données du recensement de 1911 : elles ont été regroupées en une seule demande de contrôle judiciaire.

En plus de voir aux affaires intentées contre les institutions gouvernementales qui refusent de divulguer de l'information sans justification légitime, le commissaire doit répondre à un nombre croissant d'affaires intentées contre lui par le gouvernement.

Huit demandes de contrôle judiciaire ont été adressées à la Cour par des demandeurs insatisfaits en vertu de l'article 41 de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Des tierces parties s'opposant à la communication de renseignements ont également adressé 17 demandes de contrôle judiciaire à la Cour en vertu de l'article 44 la *Loi sur l'accès à l'information*.

Des particuliers ou l'État peuvent demander un contrôle judiciaire à la Cour fédérale en vertu de la *Loi sur les Cours fédérales* pour présomption d'excès de compétence de la part du commissaire dans le déroulement de ses enquêtes.

Au cours de l'exercice, vingt-deux demandes en ce sens ont été déposées contre le commissaire à l'information par l'État, par certains témoins et par d'autres particuliers. Le gouvernement cherche par là à retarder les enquêtes, à affaiblir les pouvoirs du commissaire, à protéger de

l'information contre un examen indépendant, et ainsi de suite. Les tribunaux jouent un rôle indispensable pour garder la pleine vigueur des droits garantis par la *Loi sur l'accès à l'information.*

Cette année, la Cour fédérale du Canada a rendu 17 décisions en matière d'accès, la Cour d'appel fédérale en a rendu deux, et la Cour suprême du Canada a autorisé un appel dans un cas.

Le commissaire à l'information est ou a été partie aux causes suivantes, qui ont été réglées durant la période visée par le rapport :

1. ***Le commissaire à l'information du Canada c. Le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports, Nav Canada et le procureur général du Canada***, 2005 CF 384, dossiers de la Cour n^os^ T-465-01, T-888-02, T-889-02, T-650-02, juge Snider, 18 mars 2005

2. ***Le procureur général du Canada et al. c. Le commissaire à l'information du Canada***, dossiers de la Cour n^os^ T-984-04 à T-990-04, T-992-04 à T-1002-04

3. ***Le procureur général du Canada et al. c. Le commissaire à l'information du Canada***, dossiers de la Cour n^os^ T-589-04 et T-1076-04

4. ***Sheldon Blank c. Le commissaire à l'information du Canada***, n^o^ T-2324-03, Cour fédérale, juge Layden-Stevenson, 27 mai 2004 (pour plus de détails, voir le rapport annuel 2003-2004, p. 59)

5. ***Sheldon Blank* c. *Le commissaire à l'information du Canada***, dossier de la Cour n^o^ T-1623-04, Cour fédérale, juge O'Reilly, 1^er^ mars 2005

Le commissaire à l'information est également associé à des affaires en cours et non réglées dans lesquelles il est le :

a) demandeur/appelant;

- ***Le commissaire à l'information du Canada c. Le ministre de l'Industrie*** (dossiers de la Cour n^os^ T-53-04, T-1996-04 et T-421-04) Cour fédérale (pour plus de détails, voir le rapport annuel 2003-2004, p. 53)
- ***Le commissaire à l'information du Canada c. Le ministre des Transports***, dossier de la Cour n^o^ T-55-05
- ***Le commissaire à l'information du Canada c. Le ministre de la Défense nationale***, dossier de la Cour n^o^ T-210-05
- ***Le commissaire à l'information du Canada c. Le ministre de l'Environnement***, dossier de la Cour n^o^ T-555-05, Cour fédérale

b) intimé;

- ***Le procureur général du Canada et Mel Cappe c. Le commissaire à l'information du Canada,*** dossier de la Cour n^o^ A-223-04

- *Francis Mazhero c. Le commissaire à l'information du Canada*, n° T-313-04, Cour fédérale

c) Intervenant;

- ***Le procureur général du Canada c. La Compagnie H.J. Heinz du Canada Ltée. et le Commissaire à l'information du Canada***, 2004 CAF 171, n° T-161-03, Cour d'appel fédérale, juges d'appel Desjardins, Nadon et Pelletier, motifs de jugement du juge d'appel Nadon, 30 avril 2004

Les détails de ces cas figurent dans le Rapport annuel du commissaire à l'information 2004-2005 à l'adresse suivante : http://www.infocom.gc.ca/reports/2004-2005-f.asp.

3. Élaborer un programme de formation pour le personnel exclu, les hauts fonctionnaires, les supérieurs hiérarchiques et les spécialistes de l'accès à l'information pour les sensibiliser à leur rôle, à leurs responsabilités et à leur participation au processus d'accès à l'information.

L'atteinte d'un équilibre entre confidentialité et transparence est crucial dans une démocratie. La législation relative à l'accès et à la protection des renseignements personnels a été créée dans le but d'atteindre cet équilibre délicat. Il est donc à la fois important et difficile de comprendre la façon dont les principes d'accès et de protection des renseignements personnels sont appliqués.

Le Commissariat à l'information du Canada a travaillé étroitement avec l'Université de l'Alberta à l'élaboration d'un cours bilingue en ligne, le premier du genre au Canada. Le programme de certificat sur les Fondements de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP) traite de la législation et des pratiques complexes liées à l'application des lois dans les secteurs public et privé.

Le programme AIPRP permet aux étudiants de comprendre les théories, les faits, les meilleures pratiques et les compétences nécessaires à l'exercice d'un jugement sûr en ce qui a trait à l'accès et à la protection des renseignements personnels. Les participants peuvent échanger de l'information et établir des liens avec d'autres intervenants et des experts de tout le pays.

Le programme AIPRP s'est révélé très populaire et a même attiré l'attention à l'échelle internationale. De plus, au cours de la période qui fait l'objet de l'examen, le CIC note avec satisfaction que plusieurs employés étaient parmi les premiers à avoir suivi ce programme.

Par ailleurs, durant cette période, les cadres supérieurs du Commissariat à l'information ont continué à rencontrer les cadres supérieurs travaillant auprès des ministres pour les renseigner sur leur rôle et leurs obligations. Un outil d'auto-apprentissage (CD-ROM) a été mis au point pour aider le personnel des cabinets ministériels à comprendre leurs obligations en matière d'accès à l'information.

4. Sensibiliser le public par les moyens suivants :

- ***Continuer à donner des conférences.***
- ***Publier des articles et diffuser des renseignements.***
- ***Fournir de l'expertise et d'autres formes d'assistance à l'occasion de congrès, d'assemblées publiques et d'autres activités spéciales.***

Durant l'exercice 2004-2005, le commissaire a donné seize conférences allant d'une allocution prononcée à la Deuxième conférence internationale des commissaires à l'information sur les « mécanismes de responsabilisation et le déficit démocratique », qui s'est tenue au Cap (Afrique du Sud), en avril 2004, à des présentations devant le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes au mois d'avril 2005.

Un grand nombre de ces conférences portaient principalement, selon les mots du commissaire sur :

« ... de bonnes pratiques en matière de gestion de documents. C'est mon dada. En qualité de citoyens, nous devons insister pour que les faits et gestes soient consignés plutôt que de nous contenter de signes de tête, de clins d'oeil et de coups de coude, et veiller à ce que les documents ainsi créés soient rangés de façon qu'ils soient faciles d'accès et à ce qu'ils soient conservés pendant un laps de temps suffisant pour répondre aux besoins d'archivage et assurer le respect des droits d'accès et de vérification. »[3]

D'autres allocutions abordaient la dichotomie entre confidentialité et droit d'accès, comme il en est fait mention ci-dessous :

« L'habitude du secret est telle au Canada que notre loi sur l'accès est administrée par des fonctionnaires comme s'il s'agissait d'une loi sur le secret. Devant une demande de documents, ils se demandent trop souvent : " Ces documents peuvent-ils rester secrets? ", alors que, selon la Loi, ils devraient se demander : " Même s'ils peuvent rester secrets, pourquoi ces documents le devraient-ils? " »

« Je m'empresse d'ajouter que les agents de première ligne et les cadres intermédiaires commencent à faire le travail. Les fonctionnaires de ces échelons sont, pour la plupart, soucieux d'offrir un service, à l'aise avec le principe d'une fonction publique axée sur les besoins des clients et fiers d'exécuter le programme d'accès à l'information aussi bien que d'autres programmes. »[4]

---

[3] Allocution prononcée devant le Groupe canadien d'étude des questions parlementaires, Ottawa (Ontario) [2005-1-19]

[4] Allocution prononcée à la Troisième conférence internationale des commissaires à l'information, à Cancun (Mexique) [2005-2-21]

5. Continuer à améliorer les normes de service malgré les restrictions en ce qui concerne les ressources

Le CIC ne peut pas contrôler le nombre de demandes de renseignements et de plaintes déposées. Par conséquent, le but du CIC est de traiter ces demandes de renseignements et ces plaintes efficacement en respectant la portée de la *Loi sur l'accès à l'information*

Depuis l'entrée en fonction du commissaire à l'information actuel en 1998 (et jusqu'au 30 juin 2005), le temps moyen pour effectuer une enquête a augmenté de 3,9 mois pour atteindre 7,45 mois.

Cette augmentation est attribuable aux effets négatifs entraînés par l'insuffisance des ressources disponibles pour la charge de travail et à deux enquêtes qui ont pris beaucoup de temps à régler.

Tableau 4 : Il montre le délai de traitement en mois selon les diverses catégories de plaintes sur une période de trois ans. Le délai de traitement des plaintes a augmenté de 1,88 mois, passant de 5,57 mois en 2003-2004 à 7,45 mois en 2004-2005. De 2002-2003 à 2003-2004, il avait rallongé de 0,15 mois.

Tableau 4 : Délais de traitement selon la catégorie de plaintes de l'année 2002-2003 à l'année 2004--2005 (inclusivement)

	2002-2003		2003-2004		2004-2005	
Catégorie	Mois	Cas	Mois	Cas	Mois	Cas
Refus de communiquer	7,17	590	7,36	447	12,79	609
Exclusion prévue à l'art. 69		-	8,02	41	14,48	58
Retard (présomption de refus)	3,44	164	4,06	228	4,22	218
Prorogation du délai	4,77	125	3,45	153	4,83	157
Frais	4,22	48	5,15	48	5,29	32
Autres plaintes	4,37	79	5,10	53	5,36	66
Ensemble des plaintes	5,42	1 006	5,57	970	7,45	1 140

Pour calculer les délais de traitement, on utilise la médiane, c'est-à-dire le 50e centile, comme « délai de traitement moyen », plutôt que la moyenne pondérée, ce qui est un meilleur indice puisqu'on évite ainsi de donner trop de poids aux valeurs aberrantes.

Les statistiques montrent que malgré l'augmentation de la charge de travail, tant sur le plan quantitatif que sur le plan de la complexité, les enquêteurs ont été capables d'obtenir un plus grand nombre de règlements. Toutefois, le délai de traitement des plaintes a allongé de plus de deux mois. Cette augmentation est attribuable en grande partie au temps additionnel servant à résoudre les plaintes classées sous « refus de communiquer », qui représentent presque la moitié de toutes les plaintes résolues.

Le tableau 5 : État du traitement des plaintes le 31 mars 2005, présente le nombre de plaintes déposées et traitées de 2000-2001 à 2004-2005. Le nombre de plaintes qui demeurent en cours de traitement à la fin de l'année a augmenté de 571 en 2000 pour se fixer à 1 385 en 2005. Et de ce dernier nombre, 1 135 plaintes ont été mises en attente, comparativement à seulement 728 plaintes à la fin de l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à une augmentation du nombre de plaintes déposées, puisque le nombre de plaintes dont le traitement s'est terminé au cours de l'année est demeuré pratiquement le même. Les enquêteurs ne peuvent tout simplement pas absorber davantage de travail.

Tel qu'indiqué dans les rapports sur le rendement précédents du Commissariat à l'information ainsi que dans de nombreux rapports annuels, il est évident que la réduction de l'arriéré passe par une augmentation des ressources disponibles. Les statistiques démontrent que l'augmentation de la charge de travail des enquêteurs et le manque de ressources mettent en péril la capacité du commissaire de réaliser les enquêtes nécessaires dans les meilleurs délais (pour plus amples renseignements sur le manque de ressources du Commissariat, voir la section IV – Autres sujets d'intérêt, le manque de ressources).

Tableau 5: État du traitement des plaintes le 31 mars 2005

	2000-2001	2001-2002	2002- 2003	2003-2004	2004-2005
Plaintes déposées l'année dernière	571	912	677	657	1 019
Plaintes déposées au cours de l'année	1 678	1 049	986	1 331[5]	1 506
Traitement terminé au cours de l'année	1 337	1 232	1 006	970	1 140
En cours de traitement à la fin de l'année	912	729	657	1 019	1 385

Il n'a pas été possible de poursuivre les progrès modestes réalisés au cours de l'année financière 2002-2003, qui avaient permis de réduire l'arriéré de travail, compte tenu des fortes compressions budgétaires.

Le *Tableau 6 : Issues des plaintes du 1er avril 2004 au 31 mars 2005*, montre que des 1 140 enquêtes terminées en 2004-2005 19,1 % portaient sur le non-respect des délais. En comparaison, en 2003-2004, 23,5 % des plaintes concernaient de tels retards. Cette diminution (de 228 à 218 plaintes) constitue une légère amélioration par rapport à celles observées l'année précédente par les institutions gouvernementales concernant la communication de renseignements dans les délais prévus. Par ailleurs, quelque 104 plaintes n'ont abouti à aucun règlement en 2004-2005, soit une augmentation de 96 cas comparativement à ceux non résolus l'année précédente. Au total, les enquêteurs ont réussi à trouver un règlement dans 696 cas (61,1 %) en 2004-2005, comparativement à 683 (70,4 %) en 2003-2004. *En tenant pour acquis que le degré de difficulté augmente d'année en année, selon la tendance observée, on peut dire que le rendement au travail des enquêteurs s'est nettement accru.*

---

[5] Le nombre de plaintes déposées au cours de l'exercice 2003-2004 et le nombre de plaintes en cours de traitement le 31 mars 2004 ont été ajustés pour correspondre aux nombres finals de 2003-2004.

Tableau 6 : Issues des plaintes du 1er avril 2004 au 31 mars 2005

Catégorie de plainte	Règlement	Pas de règlement	Plainte non fondée	Désistement	TOTAL	Proportion
Refus de communiquer	294	100	144	71	609	53,4 %
Exclusion prévue à l'art. 69	27	1	28	2	58	5,1 %
Retard (présomption de refus)	199	-	8	11	218	19,1 %
Prorogation du délai	118	-	37	2	157	13,8 %
Frais	16	-	11	5	32	2,8 %
Autres plaintes	42	3	16	5	66	5,8 %
TOTAL	696	104	244	96	1 140	100 %
100 %	61,1	9,1	21,4	8,4		

6. Fournir des conseils au Parlement sur les effets des nouvelles législations sur le « droit de savoir » du public

En 2004, le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique a été créé, entre autres, pour exercer une surveillance sur le Commissariat à l'information du Canada. Le commissaire s'est présenté à plusieurs reprises devant le Comité pour lui fournir des renseignements sur les prévisions budgétaires de 2004-2005, le rapport annuel de 2003–2004, de même que sur les questions des nouveaux mécanismes de financement des hauts fonctionnaires du Parlement et de la réforme de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Lors d'une présentation récente devant le Comité permanent, le commissaire a déclaré que :

« Tous les examens de la Loi sur l'accès à l'information réalisés au cours des 20 dernières années par des spécialistes externes ont abouti à la même conclusion : il faut réduire la portée des exemptions, élargir le champ d'application de la Loi pour inclure de nouveaux documents et institutions, accroître l'efficacité du système, réduire les droits demandés qui constituent un obstacle, renforcer les pouvoirs de surveillance et exiger que le gouvernement rende davantage compte de ses obligations aux termes de la Loi. »

Le commissaire a souligné l'existence de problèmes de fond tels que la tendance à une culture orale et la crise de la gestion des dossiers, qui existe toujours et doit être réglée. Il note avec satisfaction que le nouveau comité a fait de la modernisation et du renforcement de la *Loi sur l'accès à l'information* une priorité. Ce niveau d'intérêt accru de la part des parlementaires et cet examen minutieux des opérations liées à la *Loi sur l'accès à l'information* sont un signe très positif de la volonté des parlementaires de protéger le droit du public à l'information.

Activité de programme

La Gestion intégrée

La Direction générale de la gestion intégrée fournit à l'ensemble du Commissariat des services comme la gestion des ressources financières et humaines, les autres services administratifs et les services informatiques. Son rôle consiste à appuyer le personnel participant directement à la mise en œuvre du programme.

Au cours de l'exercice 2004 – 2005, la Direction générale de la gestion intégrée a pu régler et améliorer plusieurs aspects importants de ses services.

L'agent financier principal (AFP) a également entrepris un examen des progrès accomplis vers la mise en oeuvre de la fonction de contrôleur moderne dans tout l'organisme en utilisant le cadre de gestion fixé par le Secrétariat du Conseil du Trésor dans sa publication intitulée *Une gestion axée sur les résultats*. Les résultats de l'examen ont montré qu'à part quelques aspects, la fonction de contrôleur moderne est pleinement mise en oeuvre au CIC.

L'une des principales activités des Ressources humaines au cours de l'exercice 2004-2005 a été de faire mieux comprendre et d'appliquer les nouvelles dispositions de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*.

Au cours de la période observée, le Commissariat a fait l'objet d'une vérification par le Bureau du vérificateur général et par la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP). La CCDP a conclu que le Commissariat respectait les douze exigences législatives de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Pendant l'exercice 2004-2005, la Direction générale de la technologie de l'information a procédé à la mise à niveau de son Système de gestion des dossiers, des documents et de l'information (SGDDI) et a augmenté la sécurité du site Web du Commissariat en introduisant des dispositifs anti-pourriel et anti-espiogiciel. De plus, un travail important a été entrepris pour élaborer et déployer des systèmes électroniques de gestion des documents, et le Commissariat continue d'améliorer la qualité de ses pratiques, de ses instruments et de ses locaux.

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Renseignements sur'organisation

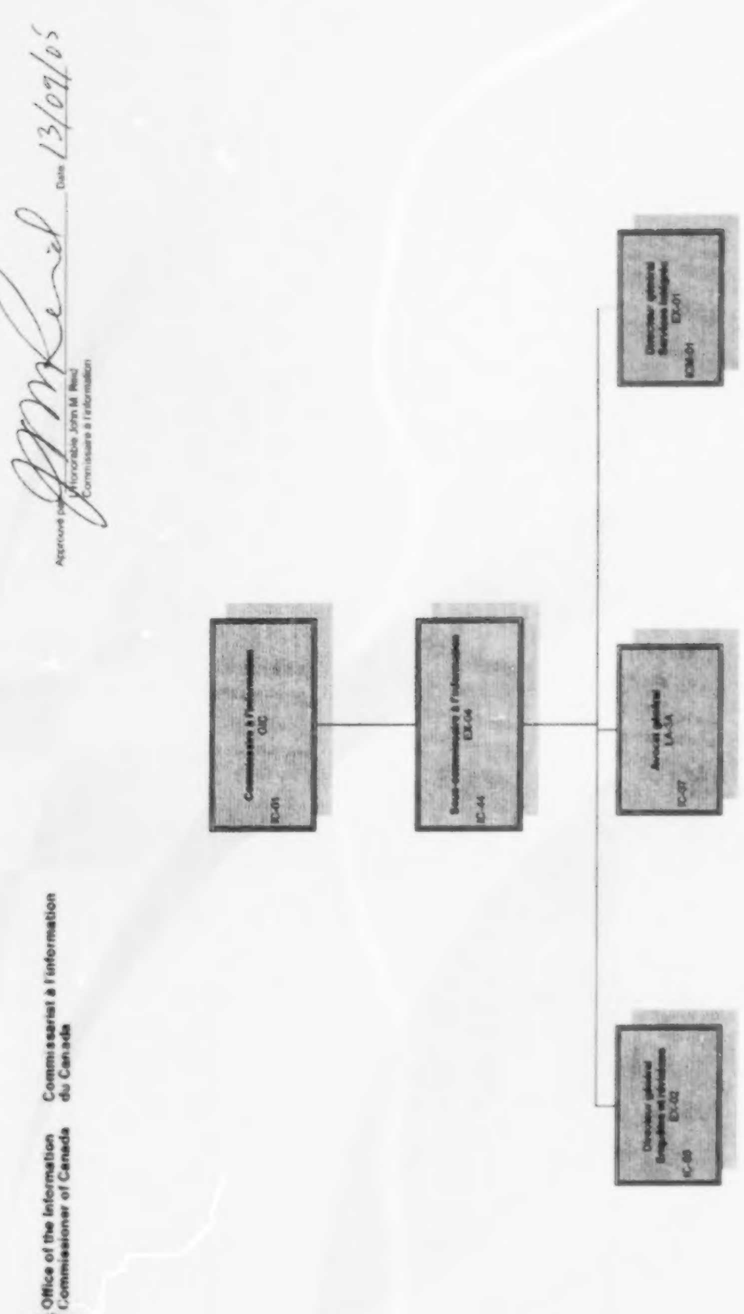

Renseignements sur l'organisation

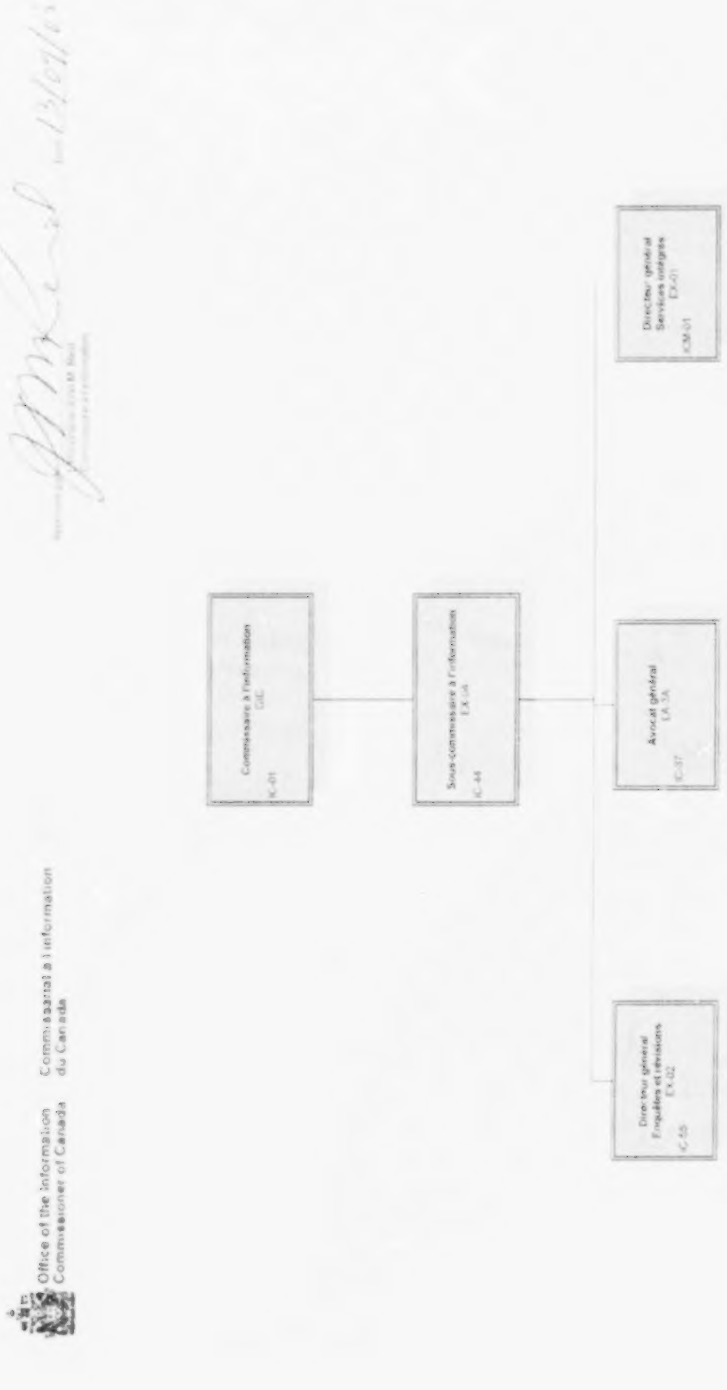

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des équivalents à temps plein

Le tableau ci-dessous présente les données du Budget principal des dépenses, les dépenses prévues, le total des autorisations parlementaires et les dépenses réelles pour le plus récent exercice terminé, de même que des dépenses réelles des deux exercices précédents.

(en millions de dollars)	2002-2003 Dépenses réelles	2003-2004 Dépenses réelles	2004–2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Accès à l'information détenue par l'État	3,92	4,30	4,19	4,19	4,34	4,13
Gestion intégrée	1,64	1,17	0,98	0,98	1,43	1,43
Total	**5,56**	**5,47**	**5,17**	**5,17**	**5,77**	**5,56**

Total	**5,56**	**5,47**	**5,17**	**5,17**	**5,77**	**5,56**
Plus : coût des services reçus à titre gracieux *	0,59	1,03	0,84	0,84	0,88	0,88
Coût net pour l'organisme **	**6,15**	**6,50**	**6,01**	**6,01**	**6,65**	**6,44**

Équivalents temps plein	**53**	**55**	**56**	**56**	**58**	**52**

* Voir les détails au tableau 4.

** L'écart de 0,64 M$ entre les dépenses prévues et le total des autorisations pour 2004-2005 s'explique principalement par les raisons suivantes :

- dans le Budget supplémentaire des dépenses, le Commissariat à l'information a reçu un montant additionnel de 0,41 M$ pour ses activités, notamment pour les enquêtes, les communications et l'embauche d'un analyste principal des finances à temps plein;
- les crédits 5 et 15 du Conseil du Trésor, pour les éventualités et pour les négociations collectives, ont été augmentés de 0,25 M$;
- la valeur des services reçus du SCT à titre gracieux a augmenté de 0,04 M$ au chapitre des primes du régime d'assurance des employés assumées par l'employeur;
- il y a eu une baisse de 0,06 M$ au chapitre de la contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité de programme

Le tableau ci-dessous présente comment les ressources ont été utilisées au cours du plus récent exercice terminé.

2004-2005		
Activité de programme (AP)	Budgétaire	
	Fonctionnement	Total
Accès à l'information détenue par l'État		
Budget principal	4,19	4,19
Dépenses prévues	*4,19*	*4,19*
Total des autorisations	4,34	4,34
Dépenses réelles	*4,13*	*4,13*
Gestion intégrée		
Budget principal	0,98	0,98
Dépenses prévues	*0,98*	*0,98*
Total des autorisations	1,43	1,43
Dépenses réelles	*1,43*	*1,43*
Total *		
Budget principal	5,17	5,17
Dépenses prévues	*5,17*	*5,17*
Total des autorisations	5,77	5,77
Dépenses réelles	*5,56*	*5,56*

* L'écart de 0,60 M$ entre les dépenses prévues et le total des autorisations s'explique principalement par les raisons suivantes :

- dans le Budget supplémentaire des dépenses, le Commissariat à l'information a reçu un montant additionnel de 0,41 M$ pour ses activités, notamment pour les enquêtes, les communications et l'embauche d'un analyste principal des finances à temps plein;
- les crédits 5 et 15 du Conseil du Trésor, pour les éventualités et pour les négociations collectives, ont été augmentés de 0,25 M$;
- il y a eu une baisse de 0,06 M$ au chapitre de la contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des équivalents à temps plein

[illegible]

(en millions de dollars)	2002-2003 Dépenses réelles	2003-2004 Dépenses réelles	2004–2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4,24	4,13
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,43	1,43
Total	5,56	5,41	5,17	5,17	5,77	5,56
Total	5,56	5,41	5,17	5,17	5,77	5,56
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Coût net pour l'organisme	[illegible]	[illegible]	6,01	6,01	6,65	6,44
Équivalents temps plein	57	53	56	56	58	52

* Voir les détails au tableau 4

** [illegible]

- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]

Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité de programme

Le tableau ci-dessous présente comment les ressources ont été utilisées au cours du plus récent exercice terminé.

2004-2005		
Activité de programme (AP)	Budgétaire	
	Fonctionnement	Total
Accès à l'information détenue par l'État		
Budget principal	4.19	4.19
Dépenses prévues	*4.19*	*4.19*
Total des autorisations	4.34	4.34
Dépenses réelles	*4.13*	*4.13*
Gestion intégrée		
Budget principal	0.98	0.98
Dépenses prévues	*0.98*	*0.98*
Total des autorisations	1.43	1.43
Dépenses réelles	*1.43*	*1.43*
Total *		
Budget principal	5.17	5.17
Dépenses prévues	*5.17*	*5.17*
Total des autorisations	5.77	5.77
Dépenses réelles	*5.56*	*5.56*

* L'écart de 0,60 M$ entre les dépenses prévues et le total des autorisations s'explique principalement par les raisons suivantes :

- dans le Budget supplémentaire des dépenses, le Commissariat à l'information a reçu un montant additionnel de 0,41 M$ pour ses activités, notamment pour les enquêtes, les communications et l'embauche d'un analyste principal des finances à temps plein;

- les crédits 5 et 15 du Conseil du Trésor, pour les éventualités et pour les négociations collectives, ont été augmentés de 0,25 M$;

- il y a eu une baisse de 0,06 M$ au chapitre de la contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 3 : Postes votés et législatifs

Le tableau ci-dessous explique la façon dont le Parlement vote l'allocation de ressources à l'organisme; il reprend essentiellement les données du tableau récapitulatif, qui figure dans le Budget principal des dépenses. Les ressources sont présentées au Parlement sous cette forme. Le Parlement approuve les postes votés, tandis que les postes législatifs sont indiqués à titre d'information.

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2004–2005			
		Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
40	Dépenses de fonctionnement	4,44	4,44	5,10	4,89
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,73	0,73	0,67	0,67
	Total	**5,17**	**5,17**	**5,77**	**5,56**

* L'écart de 0,60 M$ entre les dépenses prévues et le total des autorisations s'explique principalement par les raisons suivantes :

- dans le Budget supplémentaire des dépenses, le Commissariat à l'information a reçu un montant additionnel de 0,41 M$ pour ses activités, notamment pour les enquêtes, les communications et l'embauche d'un analyste principal des finances à temps plein;

- les crédits 5 et 15 du Conseil du Trésor, pour les éventualités et pour les négociations collectives, ont été augmentés de 0,25 M$;

- il y a eu une baisse de 0,06 M$ au chapitre de la contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 4 : Coût net pour l'organisme

Le tableau ci-dessous montre le coût net pour l'organisme. Aux dépenses réelles s'ajoutent les services reçus à titre gracieux; la somme des deux représente le coût net pour l'organisme.

(en millions de dollars)	2004–2005
Dépenses réelles	5,56
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	0,42
Contributions de l'employeur aux primes aux régimes d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT	0,31
Services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général du Canada	0,15
Coût net du programme en 2004–2005	**6,44**

Tableau 3 : Postes votés et législatifs

Le tableau ci-dessous explique la façon dont le Parlement vote l'allocation de ressources à l'organisme; il reprend essentiellement les données du tableau récapitulatif qui figure dans le Budget principal des dépenses. Les ressources sont présentées au Parlement sous cette forme. Le Parlement approuve les postes votés, tandis que les postes législatifs sont indiqués à titre d'information.

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2004–2005			
		Budget principal	**Dépenses prévues**	**Total des autorisations**	**Dépenses réelles**
40	Dépenses de fonctionnement	4,44	4,44	5,10	4,89
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,73	0,73	0,67	0,67
	Total	5,17	5,17	5,77	5,56

* L'écart de 0,60 M$ entre les dépenses prévues et le total des autorisations s'explique principalement par les raisons suivantes :

- dans le Budget supplémentaire des dépenses, le Commissariat à l'information a reçu un montant additionnel de 0,41 M$ pour ses activités, notamment pour les enquêtes, les communications et l'embauche d'un analyste principal des finances à temps plein;

- les crédits 5 et 15 du Conseil du Trésor, pour les éventualités et pour les négociations collectives, ont été augmentés de 0,25 M$;

- il y a eu une baisse de 0,06 M$ au chapitre de la contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 4 : Coût net pour l'organisme

Le tableau ci-dessous montre le coût net pour l'organisme. Aux dépenses réelles s'ajoutent les services reçus à titre gracieux; la somme des deux représente le coût net pour l'organisme.

(en millions de dollars)	2004–2005
Dépenses réelles	5,56
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	0,42
Contributions de l'employeur aux primes aux régimes d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT	0,33
Services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général du Canada	0,15
Coût net du programme en 2004–2005	**6,44**

Tableau 5 : États financiers

Commissariat à l'information du Canada

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité face à l'intégrité et à l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport demeure celle de la direction du Commissariat à l'information du Canada.

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. Ces états financiers devraient être lus en considérant les conventions comptables importantes énoncées à la note 2 aux états financiers.

La direction a élaboré et maintient des livres comptables, registres, contrôles internes et pratiques de gestion, conçus pour fournir une assurance raisonnable que les actifs du Commissariat sont bien protégés et contrôlés, les ressources sont gérées de façon économique et efficiente en vue d'atteindre les objectifs corporatifs, et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques, ses règlements* et à la *Loi sur l'accès à l'information.*

Les opérations et les états financiers du Commissariat à l'information du Canada ont été vérifiés par la vérificatrice générale du Canada.

Le commissaire à l'information du Canada,

L'honorable John M. Reid

L'agente financière principale,

Ruth Leslie McEwan, C.G.A.

Ottawa, Canada
Le 8 juillet 2005

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président de la Chambre des communes et au président du Sénat

J'ai vérifié l'état de la situation financière du Commissariat à l'information du Canada au 31 mars 2005 et les états des résultats, du déficit accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Commissariat. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Commissariat au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à mon avis, les opérations du Commissariat dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements et à la *Loi sur l'accès à l'information*.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
Le 8 juillet 2005

Commissariat à l'information du Canada
État de la situation financière
au 31 mars

	2005	2004
Actif		
Actif financier		
Encaisse	813 $	800 $
Montant à recevoir du Trésor	491 544	253 473
Frais payés d'avance	5 935	8 250
Débiteurs	124 701	11 111
Total de l'actif financier	622 993	273 634
Immobilisations (note 4)	505 176	752 741
Total de l'actif	**1 128 169 $**	**1 026 375 $**
Passif et déficit accumulé		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	208 914 $	26 963 $
Salaires et avantage sociaux à payer	350 351	235 317
Congés annuels et congés à payer	171 127	222 999
Indemnités de départ à payer - tranche à moins d'un an (note 5)	180 424	54 614
Total du passif à court terme	910 816	539 893
Passif à long terme		
Indemnités de départ à payer (note 5)	541 238	642 239
Total du passif	1 452 054	1 182 132
Déficit accumulé (note 7)	(323 885)	(155 757)
Total du passif et du déficit accumulé	**1 128 169 $**	**1 026 375 $**

Engagements (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Le commissaire à l'information du Canada,

L' honorable John M. Reid

L'agente financière principale,

Ruth Leslie McEwan, C.G.A.

Commissariat à l'information du Canada
État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
Charges (note 8)		
Accès à l'information gouvernementale	5 033 982 $	5 244 661 $
Services de gestion intégrés	1 612 907	1 370 248
	6 646 889	6 614 909
Produits		
Produits divers	-	3 625
Coût d'exploitation net	**6 646 839 $**	**6 611 284 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Commissariat à l'information du Canada
État du déficit accumulé
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
Excédent (déficit) au début de l'exercice	**(155,757) $**	**93 624 $**
Coût d'exploitation net	(6,646,889)	(6 611 284)
Services reçus gratuitement (note 9)	881,698	1 033 664
Liquidités nettes fournies par le gouvernement	5,358,992	5 297 773
Augmentation du montant à recevoir du Trésor	238,071	30 466
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	**(323 885) $**	**(155 757) $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Commissariat à l'information du Canada
État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2005	2004
Activités d'exploitation		
Coût d'exploitation net	6 646 889 $	6 611 284 $
Ajustements pour les éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	(311 182)	(222 384)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	-	(3 643)
Services reçus gratuitement (note 9)	(881 698)	(1 033 664)
Variation à l'état de la situation financière		
Augmentation(diminution) d'éléments particuliers de l'actif financier	111 288	(75 402)
Augmentation du passif à court terme	(370 923)	(4 271)
Diminution des indemnités de départ à long terme	101 001	39 342
Sorties de fonds liées aux activités d'exploitation	5 295 375	5 311 262
Activités d'investissement		
Transfert d'immobilisations	-	(150 000)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	-	(6 800)
Acquisition d'immobilisations	63 617	143 311
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités d'investissements	63 617	(13 489)
Liquidités nettes fournies par le governement	**5 358 992 $**	**5 297 773 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Commissariat à l'information du Canada
Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

---

1. Pouvoirs et objectifs

Le Commissariat à l'information du Canada est le produit de la *Loi sur l'accès à l'information*, qui est entrée en vigueur le 1er juillet 1983. Le Commissaire est nommé par le gouverneur en conseil une fois que sa nomination est approuvée par résolution du Sénat et de la Chambre des communes. Un décret donne valeur de ministère au Commissariat à l'information du Canada pour les besoins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. En tant que tel, il est établit sous l'autorité de l'annexe I.1 de cette loi et il est financé par des crédits annuels. Le Commissaire est responsable des résultats atteints et en rend compte directement au Parlement.

La *Loi sur l'accès à l'information* représente les fondements législatifs des activités du Commissaire à l'information et de son Commissariat. Le programme vise les objectifs suivants :

- mener des enquêtes opportunes, minutieuses et équitables à l'égard des plaintes formulées par des particuliers à qui on a refusé de l'information gouvernementale;
- favoriser une culture de transparence dans la fonction publique fédérale;
- persuader les institutions fédérales d'adopter des pratiques d'information conformes à la *Loi sur l'accès à l'information;*
- soumettre à la Cour fédérale les questions d'interprétation de la *Loi sur l'accès à l'information* qui s'y prêtent;
- veiller à ce que le Parlement soit informé des activités du Commissariat, de l'état de santé général du droit d'accès à l'information et de toute question traitée dans le droit relatif à l'accès qui devrait donner lieu à une réforme.

2. Conventions comptables importantes

a) Présentation

Les états financiers du Commissariat à l'information du Canada ont été préparés en conformité avec les normes comptables établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, lesquelles sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

b) Crédits parlementaires

Les activités du Commissariat à l'information du Canada sont financées au moyen de crédits parlementaires annuels. La base sur laquelle sont consentis les crédits parlementaires ne correspond pas aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. Ils sont établis en grande partie selon les besoins de trésorerie. Ainsi, les postes de l'état des résultats et de l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement identiques aux postes que pourvoient les crédits parlementaires. La note 3 sur les crédits parlementaires décrit la source et l'utilisation des autorisations et présente les données sommaires de rapprochement entre les deux méthodes d'établissement des rapports.

c) Montant à recevoir du Trésor

Les opérations de trésorerie du Commissariat à l'information du Canada sont traitées par le Trésor du gouvernement du Canada. Toutes les rentrées de fonds sont déposées dans le Trésor et toutes les sorties de fonds sont payées à même cette source. Le montant à recevoir du Trésor représente le montant que le Commissariat à l'information du Canada peut tirer du Trésor, sans crédits supplémentaires, pour pouvoir s'acquitter de ses obligations. Les liquidités nettes provenant du gouvernement correspondent à l'écart entre toutes les rentrées et les sorties de fonds, y compris les opérations avec les ministères et organismes du gouvernement.

d) Débiteurs

Le solde des débiteurs correspond au montant que l'on s'attend de recouvrer. Une provision est établie pour les comptes dont le recouvrement est jugé incertain.

e) Immobilisations

Les biens et les améliorations locatives, dont la valeur d'acquisition est de 2 500 $ et plus et dont les avantages à retirer s'étalent sur plusieurs années sont comptabilisés comme immobilisations à leur coût historique. Les biens semblables dont la valeur d'acquisition est inférieure à ce montant sont passés en charges. La capitalisation des logiciels et des améliorations locatives a été faite prospectivement à compter du 1er avril 2001. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Immobilisations	**Vie utile**
Matériel de télécommunications	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Mobilier et agencements	10 ans
Véhicules automobiles	10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

f) Salaires, vacances et avantages sociaux

Les salaires et les avantages sociaux sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont gagnés par les employés, selon leurs conditions d'emploi. Les salaires et avantages sociaux à payer sont calculés aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice et selon le nombre de jours non payés à la fin de l'exercice. Le passif au titre des vacances est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice pour tous les congés de vacances accumulés et non utilisés. Les vacances à payer à la cessation d'emploi représentent des obligations du Commissariat à l'information du Canada et sont normalement financés par les crédits parlementaires des exercices futurs.

g) Indemnités de départ

Les employés du Commissariat à l'information du Canada ont droit à des indemnités de départ tel que le prévoient les conventions collectives et les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. Le coût des indemnités gagnées par les employés du Commissariat est établi à partir des résultats de l'évaluation actuarielle effectuée pour estimer l'obligation relative aux indemnités de départ de l'ensemble des employés du gouvernement.

h) Services reçus gratuitement d'autres ministères

Les services reçus gratuitement d'autres ministères sont comptabilisés comme charges d'exploitation par le Commissariat à l'information du Canada à leur coût estimatif. Un montant correspondant est présenté directement dans l'état du déficit accumulé.

i) Cotisations au régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations versées à titre d'employeur représentent le coût complet pour le Commissariat à l'information du Canada. Ce montant est équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés et pourrait changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations du Commissariat sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite. Le Commissariat n'est pas tenu à l'heure actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

j) Avantages sociaux futurs

Le gouvernement du Canada souscrit à un régime d'avantages sociaux (soins dentaires et soins de santé) auquel le Commissariat à l'information du Canada participe. À ce titre, ses cotisations sont comptabilisées au coût et passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Commissariat. Aux termes de la loi, le Commissariat n'est pas tenu de verser des cotisations pour combler tout déficit actuariel du régime.

k) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés aux états financiers. La direction a jugé que les estimations et les hypothèses retenues au moment de préparer les états financiers étaient raisonnables. Les montants réels pourraient être différents des estimations. Les postes les plus importants pour lesquels une estimation a été utilisée sont l'amortissement des immobilisations et les indemnités de départ.

3. Crédits parlementaires

a) Rapprochement du coût d'exploitation net et des crédits parlementaires utilisés :

	2005		2004	
Coût d'exploitation net	**6 646 889**	**$**	**6 611 284**	**$**
Éléments n'ayant pas d'incidence sur les crédits				
Amortissement des immobilisations	(311 182)		(222 384)	
Perte sur aliénation de biens	-		(3 643)	
Services reçus gratuitement d'autres ministères	(881 698)		(1 033 664)	
Variation du compte des congés annuels et congés à payer	51 872		49 111	
Variation du compte des indemnités de départ	(24 809)		22 842	
Autres	13 685		4 880	
Total partiel	**5 494 757**		**5 428 426**	
Éléments ayant une incidence sur les crédits				
Achat d'immobilisations	63 617		143 311	
Variation des frais payés d'avance	(2 315)		2 752	
Produit divers	-		3 625	
Autres	-		39 392	
Transfert d'immobilisations	-		(150 000)	
Total des crédits utilisés	**5 556 059**	**$**	**5 467 506**	**$**

b) Rapprochement des crédits parlementaires votés et des crédits parlementaires utilisés :

	2005		2004	
Crédits parlementaires votés :				
Charges d'exploitation	5 097 616	$	5 037 670	$
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux exigées par la loi	669 118		660 973	
Produit de l'aliénation d'immobilisations	6 800		13 625	
	5 773 534		5 712 268	
Moins : Crédits périmés	(217 475)		(87 962)	
Transfert d'immobilisations	-		(150 000)	
Produit d'aliénation excédentaire disponible pour les exercices ultérieurs	-		(6 800)	
Total des crédits parlementaires utilisés	**5 556 059**	**$**	**5 467 506**	**$**

4. Immobilisations

COÛT	31 mars 2004		Achats		Aliénations		31 mars 2005	
Matériel de télécommunications	259 080	$	-	$	-	$	259 080	$
Matériel informatique	100 113		38 640		-		138 753	
Logiciels	545 656		-		-		545 656	
Mobilier et agencements	209 960		24 977		-		234 937	
Véhicules automobiles	23 926		-		-		23 926	
Améliorations locatives	285 949		-		-		285 949	
	1 424 684	$	63 617	$	-	$	1 488 301	$

AMORTISSEMENT CUMULÉ	31 mars 2004		Amortissement		Aliénations		31 mars 2005	
Matériel de télécommunications	87 107	$	25 909	$	-	$	113 016	$
Matériel informatique	67 933		29 344		-		97 277	
Logiciels	212 670		180 550		-		393 220	
Mobilier et agencements	80 881		20 996		-		101 877	
Véhicules automobiles	2 393		2 393		-		4 786	
Améliorations locatives	220 959		51 990		-		272 949	
	671 943	$	311 182	$	-	$	983 125	$
Valeur comptable nette	**752 741**	**$**					**505 176**	**$**

5. Indemnités de départ à payer

Le Commissariat à l'information du Canada paie des indemnités de départ à ses employés fondés sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. Ce régime n'étant pas provisionné, il ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs. À la date du bilan, les renseignements utiles à l'égard de ce régime sont les suivants :

	2005		2004	
Obligation au début de l'exercice	696 853	$	719 695	$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	75 005		15 272	
Indemnités versées au cours l'exercice	(50 196)		(38 114)	
Obligation à la fin de l'exercice	**721 662**	**$**	**696 853**	**$**
Tranche à court terme	180 424	$	54 614	$
Tranche à long terme	541 238		642 239	
Obligation à la fin de l'exercice	**721 662**	**$**	**696 853**	**$**

6. Régime de retraite

Le Commissariat à l'information du Canada et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière. Les prestations sont pleinement indexées selon la hausse de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations du Commissariat et des employés au Régime de retraite de la fonction publique au cours de l'exercice se sont élevées comme suit:

	2005		2004	
Cotisations du Commissariat	490 463	$	493 870	$
Cotisations des employés	188 398		180 528	

7. Déficit accumulé

Le déficit accumulé représente les obligations du Commissariat, après déduction des immobilisations, qui n'ont pas encore été financées par des crédits. Les obligations au titre des prestations de départ et des vacances en constituent les principaux éléments. Ces montants seront financés par les crédits parlementaires des exercices ultérieurs à mesure que les sommes seront payées.

8. Sommaire des charges par catégories importantes

	2005	2004
Salaires et avantages sociaux	4 864 163 $	4 708 460 $
Services professionnels et spéciaux	640 446	649 207
Locaux	417 174	596 000
Amortissement	311 182	222 384
Transports et communications	149 090	159 963
Entretien et réparations	59 924	49 342
Machines et matériel	57 584	66 624
Technologie de l'information	53 682	56 211
Services publics, matériel et fournitures	51 883	65 733
Locations	24 952	31 156
Autres	16 809	6 186
Perte sur aliénation d'immobilisations	-	3 643
Total	**6 646 889 $**	**6 614 909 $**

9. Services reçus gratuitement d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Commissariat a reçu des services de toutes sortes gratuitement d'autres ministères, dont la valeur estimative s'établit à 881 698 $ et qui incluent :

Description	2005	2004
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada - Locaux	417 174 $	596 000 $
Secrétariat du Conseil du Trésor - Part de l'employeur des primes d'assurance des employés	312 607	253 000
Bureau du vérificateur général du Canada - Services de vérification	150 000	150 000
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada - Services de paye	1 917	2 000
Secrétariat du Conseil du Trésor - Redressement du coût du régime d'avantages sociaux	-	32 664
Total des services reçus gratuitement d'autres ministères	**881 698 $**	**1 033 664 $**

10. Engagements

Le Commissariat à l'information du Canada contracte des engagements dans le cours normal de ses activités. Les paiements annuels minimaux de ces engagements sont les suivants :

Exercice	Total	
2005-2006	17 852	$
2006-2007	14 688	
2007-2008	14 688	
2008-2009	14 688	
2009-2010	9 098	
	71 014	**$**

11. Opérations entre apparentés

Le Commissariat à l'information du Canada est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Dans le cours normal de ses activités, il conclut certaines opérations avec ces entités. Au cours de l'exercice, le Commissariat a passé en charges 1 793 119 $ au titre d'opérations conclues avec des ministères, des organismes et des sociétés d'État. Ce montant inclut les services reçus gratuitement de 881 698 $ décrits à la note 9.

12. Renseignements comparatifs

Certains renseignements comparatifs ont été reclassés afin de refléter la présentation adoptée en 2005.

Tableau 6 : Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2004-2005

Réponse aux comités parlementaires
Ne s'applique pas à l'année considérée.

Réponse au rapport du Bureau du vérificateur général
Le CIC n'a pas fait l'objet d'un chapitre dans le rapport du BVG (sur la vérification de l'optimisation des ressources).

Vérifications externes
Le CIC n'a pas fait l'objet d'une évaluation ni par la Commission de la fonction publique ni par le Commissaire aux langues officielles ni par la Direction des langues officielles de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique.

Vérifications ou évaluations internes
Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats pour le Commissariat à l'information du Canada, Rapport final, juin 2005.

Tableau 6 : Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2004-2005

Réponse aux comités parlementaires
Ne s'applique pas à l'année considérée.

Réponse au rapport du Bureau du vérificateur général
Le CIC n'a pas fait l'objet d'un chapitre dans le rapport du BVG (sur la vérification de l'optimisation des ressources).

Vérifications externes
Le CIC n'a pas fait l'objet d'une évaluation ni par la Commission de la fonction publique ni par le Commissaire aux langues officielles ni par la Direction des langues officielles de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique.

Vérifications ou évaluations internes
Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats pour le Commissariat à l'information du Canada. Rapport final, juin 2005.

Tableau 7 : Approvisionnement et marchés

Ministère/Organisme	
Éléments à traiter	**Commentaires de l'organisation**
1. Rôle joué par l'approvisionnement et les marchés dans l'exécution des programmes.	L'approvisionnement et les marchés jouent un rôle important dans l'exécution du programme de l'organisme. En particulier, l'approvisionnement lui permet d'obtenir des biens et services en appui à sa politique et à l'exécution de son programme. En outre, les marchés lui permettent non seulement de répondre à ses besoins opérationnels, mais aussi de stimuler la croissance de l'économie canadienne.
2. Survol de la façon dont le ministère administre sa fonction d'approvisionnement.	L'organisme fonctionne dans un environnement centralisé. L'autorité contractante y est limitée à un petit nombre de personnes. Cette restriction reflète la volonté de garder un contrôle strict sur le processus de passation des marchés, tout en facilitant le rôle des gestionnaires dans la prestation de services de qualité et la réalisation des programmes. La directrice générale de la Gestion intégrée prend part à chacun des marchés au sein du CIC. Les membres du Comité de la haute direction du CIC discutent des besoins importants ou imminents de passation d'un marché à l'occasion de leurs réunions hebdomadaires. L'organisme n'accorde pratiquement jamais de contrat dont la valeur est supérieure à 25 000 $. L'organisme se conforme aux exigences en matière d'information relative aux marchés en affichant tout contrat de plus de 10 000 $ sur son site Web.
3. Progrès et nouvelles initiatives permettant des pratiques efficaces et efficientes en matière d'approvisionnement. (début)	Le gouvernement a récemment mis en œuvre une importante initiative en matière d'approvisionnement dont le but est de resserrer la gestion financière publique et de garantir l'intégrité du fonctionnement de l'administration. L'idée est de rationaliser le processus d'approvisionnement, de le simplifier et de le rendre plus efficace en consolidant les achats à l'échelle du gouvernement, afin : • de tirer parti du pouvoir d'achat global du gouvernement pour obtenir les meilleurs prix possibles; • qu'un seul acheteur ait à négocier le meilleur prix possible; • de réduire les frais administratifs, les coûts d'observation et les coûts liés à la production de rapports grâce à une utilisation plus efficace de la technologie.

Ministère/Organisme	
Éléments à traiter	**Commentaires de l'organisation**
3. Progrès et nouvelles initiatives permettant des pratiques efficaces et efficientes en matière d'approvisionnement. (suite)	En théorie, l'initiative devrait fonctionner. Après tout, c'est d'économie d'échelle dont il est question. Une hausse du volume de production ayant pour corollaire la baisse du coût unitaire moyen, puisqu'on répartit les coûts fixes sur un plus nombre d'unités. Il y a une quantité incalculable d'exemples d'économie d'échelle possible; toutefois, le CIC est d'avis que la centralisation n'est pas nécessairement la meilleure façon de faire des économies. En effet, la structure complexe des ministères et organismes peut entrainer un besoin accru en personnel administratif. De plus, le personnel et les gestionnaires des organismes centraux trouvent souvent que leurs compétences générales ne s'appliquent pas aisément aux problèmes spécialisés des différents ministères et organismes. Il semblerait que, dans le cas des petits ministères ou organismes, tels que le CIC, le gouvernement présume que nos processus d'approvisionnement sont inefficaces, ce qui, à notre avis, est le problème de base de l'imposition d'une initiative uniforme pour tous. Nous soutenons que nos processus d'approvisionnement sont déjà très efficaces et qu'en y introduisant de nouvelles étapes, nous les rendrons moins efficaces, et donc plus coûteux. Fait intéressant, dans la documentation préparée par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour démontrer aux ministères le concept de la centralisation des achats, l'exemple suivant est donné : **Exemple : Économies relatives à un ordinateur** Le gestionnaire d'Hervé approuve sa commande pour l'achat d'un ordinateur de 2 000 $ dans le magasin de l'autre côté de la rue parce qu'il répond tout à fait à ses besoins, et ce, même si TPSGC a négocié avec un autre fournisseur une offre à commandes pour des ordinateurs comparables, mais pas exactement pareils, au prix de 1 500 $. Si TPSGC avait pu grouper des achats comme celui d'Hervé et commander une grande quantité d'ordinateurs par l'entremise d'une offre à commandes, il aurait peut-être pu obtenir un prix encore meilleur, soit environ 1 200 $ par ordinateur. Autrement dit, si Hervé avait acheté son ordinateur conformément à la nouvelle politique, le gouvernement, et les contribuables, auraient épargné 800 $ pour chaque ordinateur.

Tableau 7 : Approvisionnement et marchés

Ministère/Organisme	
Éléments à traiter	**Commentaires de l'organisation**
1. Rôle joué par l'approvisionnement et les marchés dans l'exécution des programmes.	L'approvisionnement et les marchés jouent un rôle important dans l'exécution du programme de l'organisme. En particulier, l'approvisionnement lui permet d'obtenir des biens et services en appui à sa politique et à l'exécution de son programme. En outre, les marchés lui permettent non seulement de répondre à ses besoins opérationnels, mais aussi de stimuler la croissance de l'économie canadienne.
2. Survol de la façon dont le ministère administre sa fonction d'approvisionnement.	L'organisme fonctionne dans un environnement centralisé. L'autorité contractante y est limitée à un petit nombre de personnes. Cette restriction reflète la volonté de garder un contrôle strict sur le processus de passation des marchés, tout en facilitant le rôle des gestionnaires dans la prestation de services de qualité et la réalisation des programmes. La directrice générale de la Gestion intégrée prend part à chacun des marchés au sein du CIC. Les membres du Comité de la haute direction du CIC discutent des besoins importants ou imminents de passation d'un marché à l'occasion de leurs réunions hebdomadaires. L'organisme n'accorde pratiquement jamais de contrat dont la valeur est supérieure à 25 000 $. L'organisme se conforme aux exigences en matière d'information relative aux marchés en affichant tout contrat de plus de 10 000 $ sur son site Web.
3. Progrès et nouvelles initiatives permettant des pratiques efficaces et efficientes en matière d'approvisionnement. (début)	Le gouvernement a récemment mis en œuvre une importante initiative en matière d'approvisionnement dont le but est de resserrer la gestion financière publique et de garantir l'intégrité du fonctionnement de l'administration. L'idée est de rationaliser le processus d'approvisionnement, de le simplifier et de le rendre plus efficace en consolidant les achats à l'échelle du gouvernement, afin : • de tirer parti du pouvoir d'achat global du gouvernement pour obtenir les meilleurs prix possibles; • qu'un seul acheteur ait à négocier le meilleur prix possible; • de réduire les frais administratifs, les coûts d'observation et les coûts liés à la production de rapports grâce à une utilisation plus efficace de la technologie.

Ministère/Organisme	
Éléments à traiter	**Commentaires de l'organisation**
7. Progrès et nouvelles initiatives permettant des pratiques efficaces et efficientes en matière d'approvisionnement. (suite)	En théorie, l'initiative devrait fonctionner. Après tout, c'est d'économie d'échelle dont il est question. Une hausse du volume de production ayant pour corollaire la baisse du coût unitaire moyen, puisqu'on répartit les coûts fixes sur un plus nombre d'unités. Il y a une quantité incalculable d'exemples d'économie d'échelle possible; toutefois, le CIC est d'avis que la centralisation n'est pas nécessairement la meilleure façon de faire des économies. En effet, la structure complexe des ministères et organismes peut entraîner un besoin accru en personnel administratif. De plus, le personnel et les gestionnaires des organismes centraux trouvent souvent que leurs compétences générales ne s'appliquent pas aisément aux problèmes spécialisés des différents ministères et organismes. Il semblerait que, dans le cas des petits ministères ou organismes, tels que le CIC, le gouvernement présume que nos processus d'approvisionnement sont inefficaces, ce qui, à notre avis, est le problème de base de l'imposition d'une initiative uniforme pour tous. Nous soutenons que nos processus d'approvisionnement sont déjà très efficaces et qu'en y introduisant de nouvelles étapes, nous les rendrons moins efficaces, et donc plus coûteux. Fait intéressant, dans la documentation prév[illegible] par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour démontrer aux ministères le concept de la centralisation des achats, l'exemple suivant est donné : Exemple : [illegible] Le gestionnaire d'Hervé approuve sa commande pour l'achat d'un ordinateur de 2 000 $ dans le magasin d . l'autre côté de la rue parce qu'il répond tout à fait à ses besoins, et ce, même s. TPSGC a négocié avec un autre fournisseur une offre à commandes pour des ordinateurs comparables, mais pas exactement pareils, au prix de 1 500 $. Si TPSGC avait pu grouper des achats comme celui d'Hervé et commander une grande quantité d'ordinateurs par l'entremise d'une offre à commandes, il aurait peut-être pu obtenir un prix encore meilleur, soit environ 1 200 $ par ordinateur. Autrement dit, si Hervé avait acheté son ordinateur conformément à la nouvelle politique, le gouvernement, et les contribuables, auraient épargné 800 $ pour chaque ordinateur.

Ministère/Organisme	
Éléments à traiter	**Commentaires de l'organisation**
3. Progrès et nouvelles initiatives permettant des pratiques efficaces et efficientes en matière d'approvisionnement. (fin)	Pour démontrer comment cette politique uniforme ne vaut pas pour tous les ministères et organismes du gouvernement, continuons dans la même logique en donnant l'exemple suivant : En raison des exigences particulières du CIC en matière de sécurité, l'organisme est équipé de deux réseaux et la plupart des membres du personnel ont deux ordinateurs personnels. L'ordinateur utilisé pour les tâches quotidiennes doit posséder une bonne capacité de traitement, etc. Par contre, l'ordinateur servant aux courriels, à l'Internet, etc. n'a pas besoin d'être aussi avancé. De plus, étant donné la crise de ressourcement que nous traversons et la difficulté marquée que nous semblons avoir à obtenir des fonds additionnels, nous avons décidé d'acheter des ordinateurs usagés (avec une garantie de trente jours) à 300 $ chacun. Si nous avions eu recours à la convention d'offre à commandes, nous aurions dépensé 10 X 1 500 $ = 15 000 $ ou 10 x 1 200 $ = 12 000 $. Or, nous avons choisi de dépenser 10 x 300 $ = 3 000 $, ce qui représente une économie de 9 000 $ ou de 12 000 $ pour les contribuables – et pour le gouvernement. Le CIC a fait part de ses inquiétudes dans une lettre adressée à monsieur I. David Marshall, sous-ministre et sous-receveur général du Canada, de même que dans une présentation au Conseil du Trésor.

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Le premier ministre annonce la nomination d'un conseiller spécial qui se chargera d'examiner le mandat des commissaires à l'information et à la vie privée

Le 25 juillet 2005, le premier ministre Paul Martin a annoncé que l'honorable Gérard Vincent La Forest, ancien juge à la Cour suprême du Canada, a reçu le mandat de réaliser un examen indépendant sur la possibilité de combiner les fonctions des commissaires à l'information et à la protection de la vie privée. M. La Forest agira à titre de conseiller spécial auprès du ministre de la Justice, à qui il devra présenter un rapport en novembre 2005.

Son mandat consistera à évaluer les succès et les défis inhérents au modèle actuel, à examiner les modèles adoptés ailleurs, ainsi qu'à définir des options pouvant être soumises au gouvernement.

Le gouvernement annonce la prolongation du mandat du commissaire à l'information

Le 30 juin 2005, le premier ministre Paul Martin a annoncé que le mandat du commissaire à l'information serait prolongé pour une période de trois mois, de sorte qu'il prendra fin le 30 septembre 2005.

De plus, le 25 juillet 2005, le premier ministre a annoncé la prolongation du mandat du commissaire à l'information pour une période additionnelle de six mois, soit du 1er octobre 2005 au 31 mars 2006, afin de permettre à M. La Forest de terminer son examen et de donner suite à ses recommandations.

La création d'un nouveau comité parlementaire

Dans son premier rapport annuel au Parlement (1998-1999), le commissaire actuel a proposé que la supervision du Commissariat ne soit plus confiée au Comité permanent de la justice et du solliciteur général, qui assume déjà une lourde charge, mais à un comité plus apte à s'occuper des questions d'accès à l'information. Après l'élection d'un gouvernement libéral minoritaire, en 2004, un nouveau comité a été créé, qui porte le nom de Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Déjà, le commissaire a comparu trois fois devant le Comité pour lui fournir des renseignements sur le budget de 2004-2005, le rapport annuel de 2003–2004 et sur la question des nouveaux mécanismes de financement des hauts fonctionnaires du Parlement. Ce niveau d'intérêt accru de la part des parlementaires, et cet examen minutieux des opérations liées à la *Loi sur l'accès à l'information* montrent une évolution très positive.

Le manque de ressources

Année après année, les commissaires à l'information demandent aux ministres du Conseil du Trésor de leur fournir suffisamment de ressources (sans extravagance) pour leur permettre d'assumer efficacement les responsabilités que le Parlement leur a attribuées. Ces demandes sont systématiquement rejetées ou sont suivies de mesures embryonnaires.

Année après année, le volume des plaintes augmente et, à défaut de ressources suffisantes, l'arriéré des enquêtes en souffrance augmente également. Les chiffres atteignent aujourd'hui des sommets : l'arriéré représente une année de travail pour chacun des enquêteurs du Commissariat.

En 2004-2005, le commissaire a encore demandé sept enquêteurs de plus pour trois ans, afin d'absorber l'arriéré, et huit enquêteurs de plus à long terme, pour éviter la création d'un nouvel arriéré. Les ministres du Conseil du Trésor ont consenti à donner au commissaire cinq enquêteurs de plus pour quinze mois, mais aucun à long terme. À toutes fins utiles, des ressources à si court terme représentent du gaspillage. En un an, le commissaire ne pourrait pas, pour seulement un an, recruter, former, habiliter et déployer cinq nouveaux enquêteurs pour obtenir une réduction sensible de l'arriéré. Par ailleurs, sans augmentation permanente du nombre d'enquêteurs, le nombre de nouvelles plaintes dépassera quand même les ressources disponibles et contribuera à l'accumulation d'un arriéré supplémentaire. Le commissaire a expliqué au président du Conseil du Trésor que la réponse du Conseil voue son projet à l'échec et constitue un gaspillage de fonds publics. Réponse du ministre : refaites une demande l'an prochain.

Et c'est là que le bât blesse : le financement du Commissariat. Le gouvernement tient les cordons de la bourse et, donc, contrôle l'efficacité du travail du commissaire. Voilà pour l'indépendance!

Il est indispensable que le Parlement assume le rôle consistant à veiller à ce que le commissaire obtienne des ressources suffisantes pour faire son travail et, bien entendu, lui demande des comptes quant à l'utilisation de ces ressources. Le Parlement a pris des mesures en ce sens pour l'un de ses hauts fonctionnaires, le commissaire à l'éthique. Il est tout aussi important qu'il en fasse autant pour le commissaire à l'information et les autres hauts fonctionnaires du Parlement chargés de faire enquête sur les actions et décisions du gouvernement.

En février 2005, le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection de la vie privée et de l'éthique a entamé une étude sur cette question. Le gouvernement, lui aussi, est en train d'envisager l'instauration d'un nouveau mécanisme de financement pour les hauts fonctionnaires du Parlement.

L'assujettissement des sociétés d'État à la *Loi sur l'accès à l'information*

La *Loi sur l'accès à l'information* s'appuie sur le principe que les Canadiens et les Canadiennes ont un droit fondamental d'accès à l'information gouvernementale. L'accès à l'information est en effet un moyen, pour les Canadiens et les Canadiennes, de suivre de près les activités gouvernementales. À l'heure actuelle, sur les 46 sociétés d'État, 28 sont assujetties à la *Loi sur l'accès à l'information*.

En juin 2002, le Groupe d'étude de l'accès à l'information a publié un rapport intitulé *Accès à l'information : comment mieux servir les Canadiens*. Le Groupe d'étude a recommandé que la *Loi sur l'accès à l'information* ne s'applique pas aux renseignements concernant des aspects critiques de certaines organisations, comme les sources journalistiques et les activités commerciales concurrentielles, dans les cas où les exceptions actuelles ne protègent pas correctement ces renseignements. En voici deux exemples : les activités commerciales

concurrentielles de la Société canadienne des postes concernant son programme de messagers; la réalisation d'émissions par la Société Radio-Canada.

Le gouvernement a élargi la portée de la *Loi* à 10 des 18 sociétés d'État présentement non couvertes par le décret en conseil. Les autres sociétés d'État sont de nature commerciale et ne seront pas touchées par la *Loi*, à tout le moins jusqu'à l'élaboration d'instruments juridiques pouvant protéger leurs intérêts commerciaux et leur information de nature délicate. Le gouvernement élaborera les instruments dans le cadre de l'examen global de la *Loi*.[6]

La Gestion intégrée

La Gestion intégrée fournit des services administratifs (finances, ressources humaines, technologie de l'information et services administratifs généraux) au Commissariat à l'information. Ils ont pour objectif d'apporter un appui aux responsables de l'administration du programme.

Depuis l'exercice 2002-2003, le Commissariat à l'information du Canada a dû fournir des services de gestion intégrée de façon autonome, après que l'ancien commissaire à la protection de la vie privée ait décidé de façon unilatérale de mettre fin au modèle de services partagés dont les frais étaient répartis selon l'utilisation.

Pour compenser la charge de travail accrue et les économies d'échelle réduites, la Gestion intégrée n'a eu d'autre choix que de fermer la bibliothèque et de réaffecter les fonds aux plus grandes priorités. Pour la période de l'examen comprise dans le rapport, le bibliothécaire a été affecté au Bureau du vérificateur général.

Pour obtenir des renseignements sur les autres questions d'intérêt, veuillez consulter le Rapport annuel 2004-2005 du Commissariat à l'information, à l'adresse www.infocom.gc.ca.

[6] Examen du cadre de gouvernance des sociétés d'État du Canada – Répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

1. Législation administrée par le commissaire à l'information du Canada

Le commissaire à l'information doit surveiller, pour le compte du Parlement, l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* L.R.C., 1985, ch. A-1, modifiée en 1997, ch. 23, art. 21

2. Rapports annuels obligatoires et autres publications

Le rapport annuel et la déclaration de principes sur les questions d'accès à l'information du commissaire sont disponibles sur le site Web de celui-ci.

- *Rapport annuel 2004-2005 du commissaire à l'information.* Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Disponible auprès du Commissariat à l'information, Ottawa, Canada K1A 1H3; (613) 995-2410.
- *Rapport sur le rendement au Parlement, pour la période se terminant le 31 mars 2004.* Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Disponible auprès de libraires locaux ou par courrier auprès de Travaux publics et Services gouvernementaux - Publications, Ottawa, Canada K1A 0S9.
- *Budget 2004-2005 : Un rapport sur les plans et les priorités.* Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Disponible auprès de libraires locaux ou par courrier auprès de Travaux publics et Services gouvernementaux - Publications, Ottawa, Canada K1A 0S9.
- Page d'accueil du Commissariat à l'information du Canada sur l'Internet : http://www.infocom.gc.ca

3. Personne-ressource pour obtenir de plus amples renseignements

Ruth McEwan
Directrice générale, Gestion intégrée
Commissariat à l'information du Canada
112, rue Kent, 22^{e} étage
Ottawa (Ontario) K1A 1H3
Téléphone : (613) 995-2864
Télécopieur : (613) 995-1501

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

2004-2005

Rapport ministériel sur le rendement
pour la période se terminant le 31 mars 2005

19 SEP. 2005

Apprové par : ______________________ Date: ______________

L'honorable Irwin Cotler, C.P., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Table des matières

Partie I – Vue d'ensemble

Message de la commissaire 1

Déclaration de la direction 2

Raison d'être 3

Sommaire de l'information sur les ressources 4

Facteurs portant atteinte au rendement global du CPVP 4

Partie II – Analyse du rendement par résultat stratégique

Résultat stratégique 1 : Protéger efficacement le droit à la vie privée en évaluant et en favorisant le respect par le gouvernement et le secteur privé de leurs obligations en matière de protection des renseignements personnels 10

Résultat stratégique 2 : Être le guichet du Parlement sur des questions de protection de la vie privée 19

Résultat stratégique 3 : Favoriser la compréhension des droits et des obligations en matière de protection de la vie privée 23

Partie III – Renseignements supplémentaires

Organisation 28

Résultats financiers et tableaux 32

Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations de 2004-2005 37

Partie IV – Autres sources d'information 39

Partie I – VUE D'ENSEMBLE

Message de la commissaire

C'est avec plaisir que je présente au Parlement le Rapport ministériel sur le rendement du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, qui souligne les réalisations du Commissariat en matière de résultats stratégiques visant à protéger et à promouvoir le droit en matière de protection de la vie privée des Canadiennes et des Canadiens.

Compte tenu des pouvoirs qui m'ont été attribués à titre d'agent du Parlement et d'ombudsman ayant des fonctions très larges, je suis tenue de garantir que les ministères et les organismes fédéraux aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et les entreprises du secteur privé aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* sont responsables de leurs pratiques de gestion de l'information personnelle et que le public est au courant de son droit en matière de protection de la vie privée.

De nos jours, le milieu de la protection de la vie privée est très complexe et illimité. Le droit en matière de la protection de la vie privée est de plus en plus menacé par les progrès technologiques, l'augmentation des intérêts commerciaux liés à l'exploitation des données personnelles et les réponses du gouvernement aux préoccupations en matière de sécurité publique et de sécurité nationale. De plus, les Canadiennes et les Canadiens sont davantage conscients de leurs droits en matière de protection de la vie privée, et ils commencent à remettre en question les implications de la technologie dans tous les domaines, et leurs conséquences souvent nuisibles pour la protection des renseignements personnels.

Dans le cadre du milieu de la protection de la vie privée qui évolue rapidement, le Commissariat doit faire preuve de leadership pour entreprendre la tâche difficile que représente la définition des normes sur la vie privée pour les Canadiennes et les Canadiens. Le présent rapport expose le dévouement et l'engagement du Commissariat envers le Parlement et envers les Canadiennes et les Canadiens afin que le droit à la protection des renseignements personnels soit protégé grâce à nos efforts exceptionnels et, plus précisément, grâce aux mesures et aux activités qui sont décrites dans les pages suivantes.

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de 2004-2005 du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

Le document a été préparé suivant les principes de présentation énoncés dans le *Guide de préparation – Rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) :

- Il respecte des exigences précises en matière de déclaration;
- Il utilise une structure approuvée de secteurs d'activité;
- Il présente des renseignements uniformes, détaillés, équilibrés et exacts;
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats recherchés ou obtenus avec les ressources et les autorisations qui sont accordées au Commissariat;
- Il fait état de la situation financière d'après les chiffres approuvés dans le Budget des dépenses et les Comptes publics du Canada.

Jennifer Stoddart
Jennifer Stoddart
Commissaire à la protection de la vie privée du Canada

Raison d'être

Notre mission est de protéger et de promouvoir le droit à la vie privée des personnes.

Notre mandat est de surveiller l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (*LPRPDÉ*) et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et, dans ce contexte, de protéger et de promouvoir le droit à la protection de la vie privée.

La commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Jennifer Stoddart, est une agente du Parlement qui relève directement de la Chambre des communes et du Sénat. Outre cette dernière, le Commissariat compte deux commissaires adjoints : Raymond D'Aoust est responsable de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* qui porte sur les pratiques relatives au traitement des renseignements personnels dans les ministères et les organismes fédéraux, et Heather Black est responsable de la *LPRPDÉ*, la loi canadienne sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

La commissaire est un défenseur du droit à la protection de la vie privée des Canadiennes et des Canadiens. Elle a entre autres les pouvoirs suivants :

- examiner les plaintes et mener des vérifications conformément aux deux lois fédérales;
- publier des informations sur les pratiques relatives au traitement des renseignements personnels dans les secteurs public et privé;
- effectuer des recherches sur des enjeux de la protection de la vie privée;
- sensibiliser la population canadienne aux enjeux de la protection de la vie privée et l'aider à en comprendre les répercussions.

La commissaire enquête sur les plaintes provenant de personnes qui concernent le gouvernement fédéral et le secteur privé, et ce, indépendamment de toute autre structure du gouvernement.

Toute personne peut déposer une plainte auprès de la commissaire pour l'un des motifs prévus à l'article 29 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Cette loi s'applique aux renseignements personnels que détient le gouvernement du Canada.

La commissaire peut également mener des enquêtes sur des plaintes touchant le secteur privé en vertu de l'article 11 de la *LPRPDÉ*, sauf dans les provinces qui ont adopté des lois sur la protection des renseignements personnels réputées être essentiellement similaires à la loi fédérale. À ce jour, seules les lois adoptées par le Québec, la Colombie-Britannique et l'Alberta sont considérées essentiellement similaires à la loi fédérale. Toutefois, même dans ces trois provinces, la *LPRPDÉ* continue de s'appliquer aux renseignements personnels recueillis, utilisés ou communiqués par les organismes sous réglementation fédérale partout au Canada, et elle régira également tous les renseignements personnels utilisés dans les transactions interprovinciales et internationales réalisées par l'ensemble des organisations visées par la Loi dans le cadre de leurs activités commerciales. Au moment où nous mettons ce rapport sous

presse, Industrie Canada avait publié un projet de décret qui déclarerait la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé, 2004* de l'Ontario essentiellement similaire à la *LPRPDÉ* en ce qui a trait aux renseignements personnels sur la santé.

Les démarches privilégiées pour résoudre les plaintes sont la médiation et la conciliation, et le recours aux mesures correctives s'il y a lieu. Cependant, la commissaire est dotée du pouvoir d'assigner des témoins, de faire prêter serment et de recevoir des preuves si les parties ne veulent pas coopérer. Dans certaines circonstances, elle peut porter des affaires devant la Cour fédérale.

Sommaire de l'information sur les ressources

Ressources financières totales (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Résultats réels
11 363 $	12 070 $	11 737 $

Ressources humaines totales (équivalents temps plein - ETP)

Utilisation prévue	Utilisation réelle
100 ETP	81,4 ETP

L'écart dans l'utilisation des ETP (la sous-utilisation) est attribuable aux délais d'exécution de la dotation. Par conséquent, les excédents de rémunération ont été réaffectés au financement d'autres priorités comme l'examen des processus opérationnels dans l'ensemble de l'organisation, les mises à niveau du système de TI, l'achèvement d'un rapport préliminaire sur la gestion de l'information, l'élimination de certains arriérés ayant trait aux évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) et l'amélioration du programme des contributions.

Facteurs portant atteinte au rendement global du CPVP

Sécurité nationale et sécurité publique

Du point de vue de la protection de la vie privée, les enjeux liés à la sécurité nationale et la circulation transfrontalière des renseignements personnels ont prévalu l'année dernière.

Les gouvernements partout dans le monde, y compris le gouvernement du Canada, continuent de présenter des mesures visant à accroître la sécurité en se fondant sur l'hypothèse que si les organismes d'application de la loi et les agences de sécurité nationale ont accès à suffisamment de renseignements personnels sur nous tous, notre société sera plus sûre et sécuritaire.

En avril 2004, le gouvernement canadien a instauré sa première politique de sécurité nationale. Les responsables de la politique ont promis de créer un « Centre d'évaluation intégré des menaces » pour faciliter la collecte et l'analyse du renseignement et d'autres informations. La politique faisait aussi mention de « créer une frontière du XXI[e] siècle » et « d'élaborer un

programme sur la frontière intelligente de la prochaine génération avec les États-Unis et le Mexique ».

En mai 2004, la *Loi sur la sécurité publique* a été adoptée. La Loi permet au ministre des Transports, au commissaire de la GRC et au directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) d'obliger un transporteur aérien ou l'exploitant d'un système de réservation de services aériens à lui fournir, sans mandat, des renseignements sur les passagers. La *Loi sur la sécurité publique* permet aussi d'utiliser les renseignements pour identifier des passagers recherchés en vertu d'un mandat non exécuté concernant un large éventail d'infractions criminelles. La *Loi* modifie la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (*LPRPDÉ*) pour permettre aux organismes de recueillir des renseignements personnels, sans consentement, dans le but de communiquer l'information au gouvernement, aux organismes d'application de la loi et aux agences de sécurité nationale. Le fait de permettre aux organisations du secteur privé de faire la collecte de renseignements personnels sans consentement en vue de communiquer ces renseignements au gouvernement, aux organismes d'application de la loi et aux agences de sécurité nationale est une façon de s'assurer le concours efficace des organisations du secteur privé en s'appropriant celles-ci et en les mettant au service des forces de l'ordre, ce qui estompe dangereusement la démarcation entre le secteur privé et l'État.

L'appareil gouvernemental a été remanié avec la création d'un nouveau ministère, Sécurité publique et Protection civile Canada, et de nouvelles agences telles que l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). L'un des buts de la réorganisation est de faciliter le partage de l'information parmi des groupes autrefois distincts.

Le Commissariat a dû répondre aux répercussions sur la protection des renseignements personnels qui sont attribuables aux mesures législatives et aux initiatives du gouvernement, en attribuant des ressources à la recherche, à la vérification, aux politiques et aux services juridiques pour évaluer les opérations du Ministère et la législation proposée et offrir des conseils aux comités parlementaires.

Circulation transfrontalière des renseignements

Au Canada, les lois fédérales et provinciales sur la protection des renseignements personnels protègent bien les renseignements personnels, mais l'information transcende facilement les frontières juridictionnelles, et les renseignements personnels peuvent parvenir jusqu'à des administrations qui n'assurent pas le degré de protection auquel la population canadienne s'attend. C'est ce qui peut survenir lorsque des renseignements personnels sont transférés d'un gouvernement à un autre, directement d'entreprises privées à des gouvernements étrangers, d'une entreprise privée à une autre ou à d'autres secteurs géographiques au sein de l'entreprise. L'impartition des opérations de traitement de l'information par des organisations du secteur gouvernemental ou du secteur privé est devenue pratique courante.

Les organisations qui exercent des activités dans un pays étranger et qui détiennent des renseignements personnels sur des Canadiennes et des Canadiens doivent se conformer aux lois du pays et, par conséquent, elles seront tenues de communiquer des renseignements personnels si un tribunal, ou une autre entité ayant le pouvoir légal de le faire, l'ordonne. Cela veut dire que

lorsqu'une entreprise canadienne transfère le traitement de renseignements personnels aux États-Unis, les renseignements peuvent être accessibles aux termes de la loi américaine. Le partage de l'information avec les États-Unis suscite des préoccupations, tout particulièrement en raison du manque de surveillance en ce qui concerne la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels par des agences et des départements fédéraux américains. Les critiques ont prétendu qu'aux termes de la *USA PATRIOT Act*, le transfert d'information à des entreprises américaines pourraient peut-être permettre à des organismes américains comme le FBI d'obtenir de ces entreprises des renseignements personnels sur les Canadiennes et les Canadiens. En outre, la *Privacy Act of 1974*, la loi américaine sur la protection des renseignements personnels, ne s'applique pas aux étrangers et, par conséquent, les Canadiennes, les Canadiens et les personnes étrangers sont privés d'une certaine protection de la vie privée — dont les droits à l'accès et à la réparation — aux termes de la loi américaine.

Le Commissariat a répondu à la question de nombreuses façons. Nous avons présenté un mémoire lors de la consultation publique du Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique sur les conséquences de la *USA PATRIOT Act* en ce qui concerne les renseignements personnels qui sont détenus par des sociétés canadiennes et américaines et qui concernent des citoyennes et des citoyens canadiens. Le but de la consultation était de voir si « la *Loi* permet aux autorités américaines d'avoir accès à des renseignements personnels sur la population de la Colombie-Britannique par l'impartition des opérations du secteur public à des fournisseurs de services du secteur privé liés aux États-Unis qui en ont la garde ou le contrôle? » De concert avec le commissaire de la Colombie-Britannique, David Loukidelis, nous appuyons les recommandations faites au gouvernement fédéral à l'égard des vérifications des ententes sur l'échange de renseignements et les pratiques de forage des données. Nous avons émis deux communiqués (en août et en octobre 2004) à l'appui d'un débat public et d'un examen plus approfondi du transfert transfrontalier de renseignements personnels sur les Canadiennes et les Canadiens. Par ailleurs, au début de 2005, nous avons également écrit au président du Conseil du Trésor pour qu'il encourage vivement le gouvernement fédéral à revoir les conséquences de l'impartition des renseignements personnels et à prévoir des dispositions contractuelles pour protéger les renseignements personnels lorsqu'ils sont transférés à des tiers à des fins de traitement.

Le Commissariat a dû tenir compte des implications sur la protection de la vie privée de la circulation transfrontalière de l'information pour offrir des conseils aux comités parlementaires et être à l'écoute des demandes des médias. Le Commissariat a également dédié des ressources à la vérification des conséquences de l'enjeu, et il a entrepris la vérification de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Mise en œuvre de la *LPRPDÉ* pendant une année complète

Depuis le 1er janvier 2004, l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (*LPRPDÉ*) a été élargie. La *Loi* s'applique désormais à la collecte, à l'utilisation ou à la communication de renseignements personnels pendant la tenue de toute activité commerciale dans une province, à l'exception des provinces qui ont adopté une loi essentiellement similaire sur la protection des renseignements personnels. Jusqu'ici, la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Québec sont les seules provinces qui ont une loi réputé être essentiellement similaire. Afin de minimiser le chevauchement du travail et de maximiser les

avantages pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens, le CPVP a tenu des discussions avec ses homologues provinciaux qui se sont soldées par une approche coordonnée de la prise en charge des plaintes lorsque celles-ci visent un organisme dans l'une ou l'autre des provinces.

En raison de la mise en œuvre intégrale de la *LPRPDÉ*, les Canadiennes et les Canadiens ont exigé considérablement plus de services de la part du Commissariat, en ce qui a trait aux demandes de renseignements, aux plaintes, et au matériel didactique et informationnel.

Prolifération des technologies de surveillance

Nous continuons de voir une utilisation croissante des nouvelles technologies qui permettent de faire la collecte, d'utiliser ou de communiquer des renseignements personnels. Ces technologies sont de plus en plus généralisées et faciles à acquérir par les organismes gouvernementaux, les organismes chargés de l'application de la loi et de la sécurité nationale, les entreprises et même les personnes. Depuis les caméras de surveillance vidéo, les logiciels espions transmis par Internet et les « boîtes noires » installées dans les voitures jusqu'aux détecteurs thermiques par infrarouge, aux puces d'identification par radiofréquence et au forage de données, les moyens de recueillir des renseignements personnels sur des personnes, sans leur consentement et souvent à leur insu, connaissent une expansion fulgurante.

Ces technologies à la fine pointe promettent souvent de nous rendre la vie plus facile, plus agréable, plus sécuritaire et moins risquée, mais elles peuvent menacer gravement notre vie privée si nous n'appliquons pas des principes équitables en matière de gestion de l'information et si nous n'effectuons pas une surveillance pour exercer un contrôle. Ces principes peuvent être consultés dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (*LPRPDÉ*) qui régit la collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels.

En 2004-2005, le Commissariat a donné suite à des plaintes relatives aux organismes qui se servent de technologies qui permettent de suivre les déplacements des employés. Le Commissariat a exercé une surveillance et il a discuté de l'utilisation de ces technologies par les ministères et les organismes du gouvernement. Les enquêtes se poursuivent. Par ailleurs, nous avons répondu aux préoccupations du public et aux demandes des médias.

<u>Facteurs externes influant sur la protection de la vie privée</u>

Les tendances économiques, technologiques, politiques et sociétales dont il a été question dans la partie précédente influent sur nos activités et leurs résultats, de même que les pressions qui s'exercent sur nos ressources et l'attribution de celles-ci. La capacité du Commissariat à relever les défis et à y répondre est également perturbée par les contraintes budgétaires (le manque de fonds permanents), les contraintes de la dotation (le retrait de la délégation des pouvoirs de dotation) et la nécessité de mettre un point final aux problèmes dont nous avons hérité.

Facteurs internes influant sur l'exécution des programmes

Le Rapport ministériel sur le rendement 2003-2004 soumis au Parlement décrit les progrès considérables que le Commissariat a réalisés pour relever les défis qui ont suivi la démission de l'ancien commissaire et corriger les problèmes relatifs à l'administration du Commissariat.

Deux défis internes importants n'ont toujours pas été relevés, c'est-à-dire la dotation des postes vacants et l'obtention d'un budget pluriannuel satisfaisant pour le Commissariat.

Dotation des postes vacants

Au cours des deux dernières années, le Commissariat a instauré des mesures correctives en matière de gestion des ressources humaines pour tenir compte des écarts trouvés par suite des vérifications. Bien que les mesures correctives aient été nécessaires, elles ont fait augmenter passablement le temps de dotation des postes vacants. L'élargissement de la zone de sélection pour assurer la constitution d'un bassin satisfaisant de candidats a permis d'augmenter passablement le nombre de candidats, ce qui a accru les ressources et le temps requis pour traiter les demandes. Les délais à combler les postes vacants combinés à une augmentation du nombre de plaintes, de demandes et d'examens ont entraîné une accumulation de travail dans plusieurs directions du CPVP.

Établissement d'un budget pluriannuel satisfaisant pour le Commissariat

Conformément aux décisions prises par le Conseil du Trésor, le Commissariat doit présenter une analyse de rentabilisation renfermant des solutions à long terme et des options se rapportant à ses budgets pluriannuels. En vue de préparer l'analyse de rentabilisation, le Commissariat a dû consacrer des ressources considérables à l'analyse des processus opérationnels et des charges de travail. L'analyse de rentabilisation sera présentée en octobre 2005 à un nouveau comité parlementaire mixte chargé de revoir et de recommander les niveaux budgétaires pour les agents du Parlement.

Alignement des résultats du CPVP sur les résultats du gouvernement du Canada

Tous les résultats stratégiques du CPVP contribuent aux objectifs généraux du gouvernement du Canada qu'ils appuient tels qu'ils ont été cernés dans le *Rapport sur le rendement du Canada* établi par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, notamment le troisième résultat stratégique du CPVP, « *Favoriser la compréhension des droits et des obligations en matière de protection de la vie privée* », qui appuie l'objectif du gouvernement relatif à un public canadien informé et engagé.

La partie suivante du rapport fournit une analyse du rendement opérationnel et financier du Commissariat pour chacun des trois résultats stratégiques :

- Résultat stratégique 1 : Protéger efficacement le droit à la vie privée en évaluant et en favorisant le respect par le gouvernement et le secteur privé de leurs obligations en matière de protection des renseignements personnels

- Résultat stratégique 2 : Être le guichet du Parlement sur des questions de protection de la vie privée

- Résultat stratégique 3 : Favoriser la compréhension des droits et des obligations en matière de protection de la vie privée

Partie II

ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Résultat stratégique 1 : Protéger efficacement le droit à la vie privée en évaluant et en favorisant le respect par le gouvernement et le secteur privé de leurs obligations en matière de protection des renseignements personnels

Pour parvenir à ce résultat, le Commissariat répond aux demandes de renseignements, donne suite aux plaintes, effectue des vérifications des pratiques en matière de vie privée des organisations du secteur privé et de l'administration publique; il défend les droits en matière de protection de la vie privée à la Cour fédérale et diffuse de l'information sur les pratiques de gestion des renseignements personnels dans les secteurs public et privé.

Services fournis et responsabilités organisationnelles

Il incombe à la Direction des enquêtes et des demandes de renseignements de mener des enquêtes sur les plaintes que déposent les citoyennes et les citoyens et les cas de mauvaise gestion des renseignements personnels. L'année dernière, la Division des demandes de renseignements de la Direction a répondu à 17 576 demandes provenant du grand public et d'organismes qui se sont adressés au Commissariat pour obtenir des conseils et de l'aide sur toutes sortes de questions liées à la protection des renseignements personnels.

La Direction de la vérification et de la revue évalue dans quelle mesure les organisations respectent les exigences énoncées dans les deux lois fédérales sur la protection des renseignements personnels. Elle effectue également des analyses et formule des recommandations sur les rapports d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) qui sont présentés au Commissariat conformément à la politique du Conseil du Trésor sur le sujet.

Les Services juridiques offrent des conseils juridiques spécialisés et un appui aux litiges qui sont requis par la Direction des enquêtes et des demandes de renseignements et par la Direction de la vérification et de la revue pour interpréter et mettre en œuvre correctement les lois habilitantes. Les Services juridiques représentent aussi le CPVP dans les questions de droit à la vie privée qui sont entendues par la Cour fédérale.

Ressources utilisées

	Résultats prévus	Résultats réels
Ressources financières – 000 $	**5 344 $**	**5 520 $**
Ressources humaines - ETP	**47,0**	**38,3**

Plans, priorités et engagements

Le tableau suivant indique les priorités et les engagements en 2004-2005 et les réalisations concrétisées du CPVP.

Résultat stratégique 1 : Protéger efficacement le droit à la vie privée en évaluant et en favorisant le respect par le gouvernement et le secteur privé de leurs obligations en matière de protection des renseignements personnels	
Engagements et résultats attendus	***Rendement réel***
Priorité : Assurer le traitement équitable, efficace et efficient des demandes et des plaintes relatives à la protection de la vie privée	
Enquêtes et demandes de renseignements Mettre davantage l'accent sur le traitement des plaintes en ayant recours au mode de règlement alternatif des conflits comme moyen de résoudre les plaintes plus rapidement et plus efficacement.	Nous nous sommes efforcés de résoudre les problèmes rapidement dans la conduite de nos enquêtes, et de diminuer les délais administratifs. Nous avons présenté une nouvelle disposition concernant les plaintes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *LPRPDÉ*; le « règlement rapide » dans les causes où la préoccupation de la personne a été abordée de façon satisfaisante avant qu'une enquête officielle ne soit menée. Au cours de l'année dernière, 87 plaintes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et 24 pour la *LPRPDÉ* ont été réglées de cette façon.
Faire face à l'accroissement de la charge de travail liée à la *LPRPDÉ* grâce à des moyens créatifs et novateurs pour faire en sorte que nos processus de traitement des demandes de renseignements et d'enquêtes soient plus efficaces, effectués en temps opportun et moins coûteux sur le plan administratif.	De plus, nous avons mis en œuvre deux nouvelles dispositions relatives aux plaintes en vertu de la *LPRPDÉ*; « plaintes réglées en cours d'enquête » lorsque les plaintes ont été réglées de manière satisfaisante en cours d'enquête, et « plaintes résolues » s'il y a eu atteinte à la vie privée, mais si le tir a été rectifié à la suite de notre intervention. Trente-quatre plaintes en vertu de la *LPRPDÉ* sont considérées comme étant résolues et 161 plaintes en vertu de la *LPRPDÉ* ont été réglées, ce qui a permis aux plaignants, au défendeurs et au Commissariat d'économiser considérablement de temps.
Mettre en place un système téléphonique automatisé qui aidera à répondre aux demandes d'information courantes, à faire face au volume de demandes accru et à libérer les agents de requêtes qui pourront ainsi s'occuper de demandes plus complexes.	Une initiative importante a été l'examen du processus opérationnel complet et officiel de nos méthodes d'enquête et de demandes de renseignements. Nous analysons les résultats de l'examen et nous allons intégrer les recommandations réalisables à nos opérations en 2005-2006.

	Nous avons simplifié nos processus relatifs aux plaintes sur le délai ou le délai relatif aux corrections en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Nous avons également présenté un processus simplifié pour traiter la communication de renseignements personnels dans l'intérêt public conformément à l'alinéa 8(2)*m*) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le système téléphonique automatisé a été mis en service en août 2004. Nous essayons autant que possible de limiter le temps passé à répondre aux demandes de renseignements téléphoniques à 10 minutes par appel. Cela nous permet de prendre un plus grand nombre d'appels et de libérer également des ressources qui s'occuperont des demandes plus complexes. Nous avons rédigé des lettres types pour donner aux demandeurs des renseignements généraux sur divers sujets liés à la protection de la vie privée.
Simplifier les aspects administratifs de notre processus d'enquête en terminant la mise en place d'un nouveau système de gestion des cas appelé l'Application d'enquête intégrée (AEI), qui facilitera le suivi et l'établissement de rapports sur les cas et nous procurera de meilleurs outils pour gérer les enquêtes liées à la *LPRPDÉ*.	Nous avons terminé la mise en place de notre système de gestion des cas qui peut désormais générer automatiquement des données et des rapports plus significatifs. Par ailleurs, nous avons amélioré nos modèles de lettre pour veiller à ce que les résultats de nos enquêtes soient communiqués d'une façon claire et utile.
Améliorer également notre site Web de sorte qu'il comprenne davantage de documents sur la protection de la vie privée et, s'il y a lieu, inviter les gens à le consulter. Développer l'expertise pour traiter les plaintes et les demandes de renseignements liées aux secteurs de l'économie qui sont devenus assujettis à la *LPRPDÉ* le 1er janvier 2004, comme le secteur du commerce de détail, les industries manufacturières, l'industrie primaire, le secteur des services et l'ensemble du secteur des services financiers.	Pour soutenir l'amélioration du site Web du CPVP, nous continuons de cerner les sujets pouvant susciter de l'intérêt auprès des personnes et des organismes, en nous fondant sur « les questions les plus fréquemment posées » et les réactions obtenues à l'égard du site; nous rédigeons et mettons à jour des documents tels que les fiches d'information sur la protection de la vie privée au travail et sur l'application de la *LPRPDÉ* aux activités des municipalités, des universités, des écoles et des hôpitaux et des guides de « pratiques exemplaires » à afficher sur le site Web du CPVP. Nous renvoyons souvent les personnes qui appellent à ces sources d'information sur notre site Web. Au cours des six derniers mois, nous avons constaté une augmentation de 41 % des visites sur le site Web qui ont atteint un nombre record de 94 000.

	Nous avons acquis désormais de l'expérience dans des secteurs significatifs de l'économie qui étaient nouveaux pour nous en 2004, et des connaissances spécialisées concernant les plaintes liées à la collecte, à l'utilisation et à la communication des renseignements personnels, particulièrement dans l'industrie de la vente au détail et des assurances.
Coordination entre les provinces et le gouvernement fédéral Collaborer avec les commissaires provinciaux à l'harmonisation du traitement des plaintes pendant la tenue des enquêtes sur la protection de la vie privée qui incluent des enjeux relevant des juridictions fédérale et provinciales relativement à la *LPRPDÉ* afin de minimiser le chevauchement du travail et de maximiser les avantages pour les Canadiennes et les Canadiens.	Nous avons organisé des appels conférences mensuels avec nos homologues de l'Alberta et de la C.-B. De plus, nous effectuons des consultations adéquates auprès des commissariats lorsque des questions de juridictions sont soulevées à l'égard de plaintes précises. Nos initiatives d'harmonisation ont permis d'élaborer des procédures claires pour éviter de dédoubler des efforts lorsque les plaintes touchent plusieurs administrations. Nous avons mené également une enquête mixte avec le Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta. Nous avons tenu une conférence fédérale-provinciale des enquêteurs à Regina. À la lumière du succès remporté par l'activité, nous avons décidé de convoquer une conférence annuelle à un endroit différent chaque année pour tenir compte des besoins des commissariats provinciaux.
Sécurité, technologie et protection de la vie privée La contradiction entre protection de la vie privée et besoin d'identifier les citoyennes et les citoyens s'accentuera, et les considérations relatives au droit à la vie privée seront opposées aux considérations relatives à la sécurité. Le Commissariat devra définir des critères pertinents, fondés sur des principes équitables de gestion de l'information afin d'évaluer les risques qui pèsent sur la vie privée et les possibilités offertes par la technologie.	L'obligation en vertu de la politique du Conseil du Trésor de faire une ÉFVP de tous les nouveaux programmes et services susceptibles d'avoir une incidence sur la protection des renseignements personnels et de communiquer les rapports au CPVP, permet au Commissariat d'observer la manière dont les nouvelles technologies sont utilisées dans l'administration publique et de saisir leurs conséquences sur la protection de la vie privée. La Direction de recherche et politique a commencé à appliquer les pratiques équitables de gestion de l'information à une gamme de nouvelles technologies, et elle consulte divers intervenants avant de publier des pratiques exemplaires sur la surveillance vidéo; elle consulte aussi d'autres commissaires sur les dispositifs d'identification par radio-fréquence avant de publier des documents à ce sujet.

	Autres réalisations En vue d'améliorer notre surveillance de la *LPRPDÉ*, nous avons intégré un suivi systématique de nos recommandations dans le processus d'enquête sur les plaintes. L'année dernière, les Services juridiques du CPVP ont participé activement à plusieurs causes en instance, dont six ont donné lieu à des décisions importantes sur le bien-fondé qui ont fait avancer considérablement les lois en matière de protection des renseignements personnels au Canada, tandis que plusieurs autres causes ont été abandonnées, rejetées ou réglées à l'amiable. De plus, les Services juridiques ont préparé, coordonné et répondu à plusieurs motions de procédure dans les affaires en cours auxquelles nous participons encore directement en tant que partie. Les Services juridiques ont également surveillé de près d'autres causes dans lesquelles le CPVP n'était pas impliqué directement, mais dont les implications pourraient être très significatives pour faire avancer les lois en matière de protection des renseignements personnels au Canada.
Priorité : Maximiser l'efficacité de la vérification et du processus d'examen tant pour le secteur privé que pour le secteur public	
Examens – *Loi sur la protection des renseignements personnels* Compte tenu de l'accent accru qui est mis sur la sécurité nationale et la lutte internationale contre le terrorisme, nos vérifications et examens sous le régime de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* seront axés sur l'échange d'information entre les ministères et organismes fédéraux et les ententes sur l'échange de renseignements avec des gouvernements étrangers.	Le Commissariat a envoyé des lettres à la GRC, au SCRS et au Centre de la sécurité des télécommunications (CST) pour leur faire part des résultats des examens entrepris en vue d'évaluer les conséquences sur ces organismes des facteurs relatifs à la vie privée dans le cadre des activités qui ont suivi le 11 septembre 2001. La portée limitée de ces examens n'a pas permis de trouver une non-conformité significative à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Cependant, le Commissariat a indiqué à la GRC qu'il était préoccupé par l'absence de mesures de protection adéquates dans les ententes ou dans les dispositions qui régissent le partage des renseignements personnels entre le GRC et ses partenaires de l'équipe intégrée de la sécurité nationale (EISN) et de l'équipe intégrée de la police des frontières (EIPF).

	Le Commissariat a terminé l'analyse des résultats d'un examen des ententes sur l'échange de renseignements et des protocoles d'entente entre le Canada et les États-Unis dans 11 ministères et organismes fédéraux différents. Le sondage a révélé que de nombreux mécanismes de partage de l'information n'étaient pas dotés des mesures de protection de la vie privée qui sont essentielles. Ainsi, plus de la moitié des mécanismes examinés ne contenaient pas de clause sur les « organisme tiers » (un avis à la source des données relativement à la communication de renseignements à un tiers); plus de la moitié d'entre eux ne faisaient aucune mention des enjeux liés à l'utilisation, la conservation, l'élimination et la communication des renseignements personnels et un seul mécanisme contenait une disposition sur la vérification. La Direction de la vérification et de la revue a entrepris la vérification de l'Agence des services frontaliers du Canada en ce qui concerne la circulation transfrontalière des renseignements personnels. Des rapports finaux ont été publiés sur les pratiques de gestion des renseignements personnels du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) et du Comité des griefs des Forces canadiennes (CGFC). En ce qui concerne le CCRI, l'examen a permis d'établir que le Conseil se conforme généralement à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Cependant, plusieurs problèmes nécessitant des mesures correctives ont été cernés, comme la nécessité d'élaborer des politiques et des protocoles pour protéger les dossiers opérationnels et l'information contenue dans les ordinateurs portables qui sont transportés à l'extérieur des lieux. De plus, l'examen a fait ressortir que les dossiers doivent être identifiés correctement selon leur désignation de sécurité respective, et qu'ils doivent être éliminés correctement. L'examen du CGFC a révélé un niveau élevé de conformité à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, bien que certaines mesures correctives aient été recommandées pour améliorer l'avis donné au client et la sécurité grâce à l'élaboration de protocoles qui régissent l'utilisation des télécopieurs pour transmettre des renseignements personnels.

Vérifications – *LPRPDÉ* Le CPVP ne peut pas prévoir le niveau d'activités de vérification requis en vertu de la *LPRPDÉ* parce que la *Loi* stipule qu'avant de procéder à une vérification, la commissaire à la protection de la vie privée du Canada doit avoir des motifs raisonnables de croire qu'une organisation contrevient à la loi.	Un projet a été entrepris pour établir et vérifier les principes fondamentaux suivant lesquels des vérifications relatives à la *LPRPDÉ* pourraient être choisies et engagées. Un autre projet connexe a été entrepris pour élaborer un mécanisme d'auto-évaluation qui aiderait les organismes à se conformer aux exigences de la *LPRPDÉ* et à favoriser les bonnes pratiques de gestion de l'information. Un sondage sur l'utilisation des dispositifs d'identification par radio-fréquence (DIRF) dans le secteur privé a également été entrepris au cours de l'exercice 2004-2005.
Priorité : Évaluer efficacement les conséquences des initiatives gouvernementales en matière de protection de la vie privée	
En 2002, le Canada est devenu le premier pays du monde à rendre obligatoire pour tous les organismes et ministères fédéraux l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP). La politique d'ÉFVP, élaborée par le Conseil du Trésor, vise à protéger les renseignements personnels des Canadiennes et des Canadiens dans toutes les opérations qu'ils effectuent avec le gouvernement en veillant à ce que les considérations liées à la protection de la vie privée soient intégrées dans les projets gouvernementaux dès le départ. Évaluer les facteurs relatifs à la vie privée au tout début aide les gestionnaires et les décideurs à éviter ou à atténuer les risques en matière de protection des renseignements personnels et à promouvoir des choix éclairés en matière de systèmes, de programmes et de politiques.	La Direction de la vérification et de la revue a poursuivi l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) et les évaluations préliminaires des facteurs relatifs à la vie privée (ÉPFVP) qui ont été soumises au CPVP pour faire l'objet d'un examen. Pendant l'année, la Direction a rédigé 43 lettres pour rendre compte des résultats des examens de l'ÉFVP et de l'ÉPFVP. Des étapes ont été suivies pour améliorer le processus de révision de l'ÉFVP et de l'ÉPFVP. Au cours de l'année, une méthodologie d'évaluation standard a été élaborée, des méthodes de contrôle de la qualité courantes ont été mises en œuvre et une analyse de rentabilisation a été rédigée à l'appui du financement des exigences de l'examen de l'ÉFVP par le CPVP. Malgré ces efforts, et certaines ressources supplémentaires rendues accessibles au cours des derniers mois de l'exercice, 57 présentations étaient en retard au 31 mars 2005 en raison du manque de ressources suffisantes pour aller de pair avec le nombre et la complexité des présentations. Pendant l'année, 17 propositions de couplage de l'information ont été terminées selon les *Protocoles de*

	gouvernance de la recherche impliquant des couplages de données - Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC). En se fondant sur le succès remporté par les *Protocoles de gouvernance*, une modification a été apportée à l'entente avec RHDCC sur la présentation des rapports pour supprimer l'examen obligatoire par le CPVP des propositions de couplage de l'information qui est désormais non nécessaire. Au cours de l'année dernière, la Direction a reçu et évalue cinq propositions de couplage de l'information comme le prescrit la politique du Conseil du Trésor sur le couplage de l'information. Le CPVP a aussi participé aux consultations du Conseil du Trésor sur la modernisation de la politique actuelle sur le couplage des données.

Indicateurs de rendement – Direction des enquêtes et des demandes de renseignements et Direction de la vérification et de la revue

Indicateur	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre d'enquêtes terminées - *Loi sur la protection des renseignements personnels*	3 483	3 134	2 407
Nombre d'enquêtes terminées - *LPRPDÉ*	176	304	425
Nombre de plaintes réglées (grâce au règlement alternatif des différends) – *Loi sur la protection des renseignements personnels* (y compris le règlement rapide ou en cours d'enquête)	235	265	292
Nombre de plaintes réglées (grâce au règlement alternatif des différends) – *LPRPDÉ* (y compris le règlement rapide ou en cours d'enquête)	0	29	185
Enquêtes sur les incidents terminées – *Loi sur la protection des renseignements personnels*	32	30	24
Enquêtes sur les incidents terminées – *LPRPDÉ*	5	10	7
Nombre de demandes traitées	13 564	20 166	17 576
Nombre d'ÉFVP et d'ÉPFVP terminées	17	31	43

Au cours de la dernière année, nous avons réglé 2 407 plaintes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, 800 de plus que le nombre reçu pendant l'année. L'année a été exceptionnelle parce que près de 1 000 plaintes provenaient d'un même groupe – des agents de correction qui demandaient des copies de leur dossier personnel d'employé. Puisque de nombreuses plaintes étaient de nature semblable, elles ont représenté légèrement

moins de travail que 1 000 plaintes uniques. Grâce à l'ajout de la disposition sur le règlement rapide, nous avons été en mesure de fermer 292 dossiers, soit en réglant la plainte rapidement ou en cours d'enquête.

Par ailleurs, nous avons fermé 425 dossiers de plaintes en vertu de la *LPRPDÉ* l'année dernière. Nous y sommes parvenus en réglant les plaintes pendant l'enquête ou par règlement rapide des plaintes dans 185 cas, ce qui représente près de 44 p. 100 des dossiers terminés.

L'année dernière, nous avons répondu à 17 576 demandes, ce qui représente une diminution comparativement à 20 166 l'année précédente. Bien que le nombre véritable de demandes soit inférieur à celui de l'année dernière, plusieurs modifications à la façon dont nous traitons les demandes font en sorte qu'un moins grand nombre de demandes sont comptées. En août 2004, nous avons mis en service un système téléphonique automatisé pour simplifier notre approche et rendre le système plus performant afin d'être en mesure de répondre aux demandes de renseignements généraux les plus fréquentes, p. ex., sur le vol d'identité, le télémarketing et le numéro d'assurance sociale. Par ailleurs, nous avons continué d'ajouter de l'information à notre site Web pour aborder les questions les plus souvent posées par les personnes qui appellent. Cependant, au début de février 2004, nous ne pouvions plus accepter les demandes ou les plaintes reçues par courrier électronique en raison de l'insuffisance des ressources. Nous avons invité les personnes à téléphoner pendant les heures d'ouverture, et nous avons constaté que nous étions alors souvent davantage en mesure d'établir les besoins d'un demandeur.

Le Commissariat a encore du mal à soutenir le rythme associé au volume croissant et à la complexité accrue des rapports sur l'ÉFVP et sur l'ÉPFVP qui lui sont présentés à des fins d'examen. Le manque de ressources pour appuyer cette pratique a suscité un arriéré qui va en augmentant. Une incapacité à répondre aux demandes de rétroaction des ministères au moment opportun risque de compromettre l'efficacité de la politique.

Indicateurs de rendement – Services juridiques

Indicateurs	2003-2004	2004-2005
Nombre de cas en instance en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* auxquels la commissaire à la protection de la vie privée a participé	9	5
Nombre de cas en instance en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ayant été l'objet d'une surveillance par la commissaire à la protection de la vie privée	12	12
Nombre de cas en instance en vertu de la *LPRPDÉ* auxquels la commissaire à la protection de la vie privée a participé	10	17
Nombre de cas en instance en vertu de la *LPRPDÉ* ayant été	9	9

l'objet d'une surveillance par la commissaire à la protection de la vie privée		

La commissaire à la protection de la vie privée a été partie dans plusieurs causes en instance à la Cour fédérale et à la Cour d'appel fédérale comme l'indique le tableau ci-dessus. La commissaire a également surveillé de près différentes causes en instance en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *LPRPDÉ* pour évaluer les implications possibles sur le droit à la protection de la vie privée au Canada, et pour établir s'il convient d'intervenir en vue de garantir l'application adéquate de la législation.

Résultat stratégique 2 : Être le guichet du Parlement sur des questions de protection de la vie privée

Servir de guichet du Parlement en matière de protection de la vie privée signifie principalement porter à son attention les questions qui ont des répercussions sur le droit à la protection de la vie privée des Canadiennes et des Canadiens et à la protection de leurs renseignements personnels. Nous disposons de plusieurs moyens pour remplir cette fonction : déposer nos rapports annuels au Parlement, nous présenter devant des comités de la Chambre et du Sénat pour expliquer les conséquences des initiatives gouvernementales et des mesures législatives proposées sur le plan de la protection de la vie privée, et dégager les enjeux qui, selon nous, doivent être portés à l'attention du Parlement.

Servir de guichet signifie également être le véhicule par lequel le Parlement peut être mieux informé sur les enjeux liés à la protection de la vie privée. Dans ce rôle, le CPVP agit à titre de centre d'expertise en matière de protection de la vie privée. À cette fin, il doit répondre à un nombre important de demandes de renseignements et de lettres de sénateurs et de députés. À l'occasion, il doit aussi rencontrer en privé des députés et présenter des séances d'information spéciales à des groupes de sénateurs, de députés et d'employés du Parlement.

Services offerts et responsabilités organisationnelles

La Direction de recherche et politique est chargée de faire de la recherche sur les enjeux liés à la protection de la vie privée, d'élaborer des positions stratégiques et de donner des conseils. La Direction a l'appui des Services juridiques et de la Direction des communications et de la sensibilisation du grand public afin d'aider la commissaire et les commissaires adjoints à cerner la législation et les initiatives stratégiques qui peuvent avoir un impact sur la protection de la vie privée des Canadiennes et des Canadiens, à formuler des observations sur les nouveaux programmes et les nouvelles technologies qui soulèvent des préoccupations relatives à la protection de la vie privée, à offrir des conseils et des options stratégiques, à rédiger des documents de travail et des exposés de principe à l'intention du public sur des questions touchant la vie privée, et à préparer des documents d'information pour les présentations en public de la commissaire et d'autres employés. À ce titre, le Commissariat répond à un nombre considérable de demandes provenant de sénateurs et de députés.

Ressources utilisées

	Résultats prévus	Résultats réels
Ressources financières – 000 $	**2 443**	**2 305**
Ressources humaines - ETP	**21,5**	**17,5**

Plans, priorités et engagements

Le tableau suivant indique les priorités et les engagements en 2004-2005 et les réalisations concrètes du CPVP.

<table>
<tr><th colspan="2">Résultat stratégique 2 : Être le guichet du Parlement sur des questions de protection de la vie privée</th></tr>
<tr><th>Engagements et résultats attendus</th><th>Rendement réel</th></tr>
<tr><td colspan="2">Priorité : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication avec les membres du Parlement et créer une fonction de liaison parlementaire de base

Priorité : Assurer la liaison avec les commissaires provinciaux pour élaborer des approches et des politiques uniformes sur des questions particulières</td></tr>
<tr><td>Créer une unité de liaison pour améliorer notre relation avec le Parlement et renforcer les processus et les compétences nécessaires à la surveillance de l'activité du Parlement et entretenir des relations avec lui, de même qu'avec les députés et sénateurs, leurs adjoints et les membres des comités parlementaires.

En plus de nous fournir des connaissances spécialisées sur les affaires parlementaires, cette unité veillera aussi à assurer la liaison avec d'autres intervenants de l'extérieur comme les commissaires à la protection de la vie privée des provinces et des territoires et les commissaires d'autres pays.</td><td>La création du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes montre que l'intérêt accru à l'égard de ces questions est devenu une priorité du Parlement.

Nous avons créé une fonction de liaison avec le Parlement pour améliorer notre relation avec celui-ci. Nous avons également coordonné nos efforts avec ceux des intervenants de l'extérieur comme les commissaires à la protection de la vie privée des provinces et des territoires et les commissaires d'autres pays.

En janvier, nous avons accueilli à Ottawa une conférence fédérale, provinciale et territoriale officieuse des commissaires à la protection de la vie privée.

Les commissaires adjoints du CPVP ont visité de nombreuses administrations et ils sont à l'origine de projets sur les normes sur la protection de la vie privée et la circulation transfrontalière des données.</td></tr>
</table>

Priorité : Acquérir et appliquer des connaissances spécialisées en matière de contenu	
Améliorer notre expertise en matière politique pour donner des avis judicieux au Parlement et pour que celui-ci reconnaisse nos compétences. Nous prévoyons trouver des partenaires et des sources possibles de compétence extérieure pour élargir nos capacités de recherche et d'élaboration de politiques internes. De plus, à l'aide de ressources spécialisées, nous renforcerons notre capacité de recherche interne et mettrons l'accent notamment sur les conséquences de la technologie en matière de protection des renseignements personnels.	Nous avons acquis du savoir-faire en matière de protection de la vie privée dans le secteur privé, ainsi qu'à l'égard des questions de sécurité et de TI, et nous avons envoyé deux employés de niveau supérieur outre-mer pour qu'ils se renseignent sur la façon dont d'autres administrations gèrent des enjeux semblables. Nous nous sommes présentés 11 fois devant des comités de la Chambre des communes et du Sénat. (Voir les détails à la page suivante.) Nous avons identifié des partenaires et des sources possibles d'expertise de l'extérieur pour élargir nos capacités en matière de politique interne et de recherche. Par ailleurs, nous nous sommes efforcés de renforcer notre propre capacité de recherche interne, en mettant un accent particulier sur les conséquences de la technologie sur la protection de la vie privée. La série de conférences sur la vie privée du Commissariat a permis à 10 invités éminents de parler au personnel et aux experts en matière de protection de la vie privée des enjeux liés au changement technologique et aux réponses stratégiques. Le personnel de plusieurs directions a participé à l'élaboration de la prise de position du CPVP sur plusieurs projets de loi devant le Parlement, y compris le projet de loi C-22, la *Loi constituant le ministère du Développement social et modifiant et abrogeant certaines lois*, le projet de loi C-23, la *Loi constituant le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences et modifiant et abrogeant certaines lois*, le projet de loi C-11, la *Loi prévoyant un mécanisme de dénonciation des actes répréhensibles et de protection des dénonciateurs dans le secteur public*, le projet de loi C-13, la *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques et la Loi sur la défense nationale* et le projet de loi C-6, la *Loi constituant le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile et modifiant et abrogeant certaines lois*. La commissaire, les commissaires adjoints et d'autres agents se sont présentés devant plusieurs comités.

Priorité : Assurer la liaison avec les ministères fédéraux afin de suivre les propositions ministérielles	
Nous reconnaissons que nous ne pouvons pas être des agents du Parlement efficaces si nous n'établissons pas de bonnes relations de travail avec les ministères et organismes fédéraux. Préciser et exprimer les préoccupations liées à la protection de la vie privée au moment où les initiatives gouvernementales sont au stade de l'élaboration au lieu d'attendre qu'elles soient à l'étape de l'examen par le Parlement accroît la possibilité que ces préoccupations soient prises en compte.	Nous avons accru nos efforts pour assurer une liaison avec les principaux ministères comme le SCT et Industrie Canada qui ont des responsabilités envers notre législation, et nous nous sommes présentés à plusieurs reprises lors des réunions trimestrielles du Comité des sous-ministres adjoints sur la vie privée qui est coprésidé par le Bureau du Conseil privé, Justice Canada et le SCT.

Indicateurs de rendement

Présentations devant des comités parlementaires

Le 6 mai 2004 – La commissaire adjointe à la protection de la vie privée du Canada, Heather Black, s'est présentée devant le Comité permanent de l'industrie, des science et de la technologie de la Chambre des communes pour discuter du projet de loi C-2, la *Loi modifiant la Loi sur la radiocommunication*.

Le 17 novembre 2004 – La commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Jennifer Stoddart, s'est présentée devant le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique pour discuter du Rapport annuel 2003-2004 et du Budget principal des dépenses du Commissariat.

Le 18 novembre 2004 – Le commissaire adjoint à la protection de la vie privée du Canada, Raymond D'Aoust, s'est présenté devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur le projet de loi C-12, la *Loi sur la mise en quarantaine*.

Le 1er décembre 2004 – La commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Jennifer Stoddart, s'est présentée devant le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique pour discuter du Budget supplémentaire des dépenses du Commissariat.

Le 9 décembre 2004 – La commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Jennifer Stoddart, s'est présentée devant le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées pour discuter du projet de loi C-22, la *Loi constituant le ministère du Développement social et modifiant et abrogeant certaines lois* et du

projet de loi C-23, la *Loi constituant le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences et modifiant et abrogeant certaines lois.*

Le 14 décembre 2004 – La commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Jennifer Stoddart, s'est présentée devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires pour discuter du projet de loi C-11, la *Loi prévoyant un mécanisme de dénonciation des actes répréhensibles et de protection des dénonciateurs dans le secteur public.*

Le 8 février 2005 – La commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Jennifer Stoddart, s'est présentée devant le Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile pour discuter du projet de loi C-13, la *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques et la Loi sur la défense nationale.*

Le 10 février 2005 – La commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Jennifer Stoddart, s'est présentée devant le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique pour discuter de la question des mécanismes de financement pour les agents du Parlement.

Le 16 février 2005 – La commissaire adjointe à la protection de la vie privée du Canada, Heather Black, s'est présentée devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce pour discuter des questions ayant trait aux consommateurs dans le secteur des Services financiers.

Le 16 février 2005 – La commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Jennifer Stoddart, s'est présentée devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales pour discuter du rôle et des opérations du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

Le 24 févier 2005 – La commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Jennifer Stoddart, s'est présentée devant le Comité sénatorial permanent des affaires sociales pour discuter du projet de loi S-18, la *Loi modifiant la Loi sur la statistique.*

Résultat stratégique 3 : Favoriser la compréhension des droits et des obligations en matière de protection de la vie privée

Au sens large, ce résultat stratégique est fondé sur deux grands axes : aider les citoyennes, les citoyens et les organismes à comprendre leurs droits et obligations en vertu des deux lois dont nous surveillons l'application et sensibiliser les Canadiennes et les Canadiens aux nouvelles technologies et aux questions de protection de la vie privée qui ont ou pourraient avoir des répercussions sur leur droit à la vie privée.

Services fournis et responsabilités organisationnelles

La Direction des communications et de la sensibilisation du grand public offre des conseils stratégiques et une aide à la diffusion des communications et aux activités de sensibilisation du grand public à l'intention de la commissaire et des commissaires adjoints. De plus, la Direction planifie et met en œuvre de nombreuses activités de communication et de sensibilisation du grand public, telles que la publication des communiqués de presse, les entrevues avec les médias, la publication des produits de communication ministérielle à l'intention du grand public et des entreprises, la rédaction des discours pour les conférences et les activités spéciales et l'analyse de la perception du public à l'égard des enjeux liés à la protection de la vie privée. Cela se fait par l'entremise de la surveillance des médias, des sondages d'opinion et du site Web du Commissariat.

Les directions chargées des services juridiques, de recherche et politique, des enquêtes et des demandes de renseignements ainsi que de la vérification et de la revue appuient la Direction des communications et de la sensibilisation du grand public en lui offrant des conseils éclairés sur les plans juridique, politique et opérationnel quant au contenu de divers produits de communication, y compris les fiches d'information, les communiqués, les entrevues avec les médias et les discours. Par ailleurs, ces directions participent activement à des activités qui sont organisées par les experts en matière de protection de la vie privée pour diffuser l'information et permettre aux personnes et aux organismes de mieux comprendre leurs droits et obligations en matière de la protection de la vie privée.

La Direction de recherche et politique administre le programme de contributions qui a été lancé en 2004 pour appuyer la recherche ainsi que la promotion de la protection des renseignements personnels.

Ressources utilisées

	Résultats prévus	Résultats réels
Ressources financières – 000 $	**3 577**	**3 912**
Ressources humaines - ETP	**31,5**	**25,6**

Plans, priorités et engagements

Le tableau suivant indique les priorités et les engagements en 2004-2005 et les réalisations concrètes du CPVP.

Résultat stratégique 3 : Favoriser la compréhension des droits et des obligations en matière de protection de la vie privée	
Engagements et résultats attendus	***Rendement réel***
Priorité : Élaborer une expertise en matière de recherche et de politique relativement aux enjeux-clés, déjà connus ou nouveaux, au regard de la protection de la vie privée et	

communiquer à grande échelle les résultats de la recherche	
Nouveau en 2004-2005 : programme de contributions pour la recherche et la sensibilisation. Créer un programme de contributions pour aider le CPVP dans ses efforts visant à protéger les renseignements personnels et à accroître la compréhension et la sensibilisation du public en matière de droit à la protection de la vie privée. Plus précisément, le programme mettra à profit la capacité et de l'expertise existantes sur le plan de la recherche; il tissera des liens avec les chercheurs, les organismes bénévoles, les universitaires et nos homologues provinciaux; il encouragera aussi le développement de compétences en matière de protection de la vie privée. Nous prévoyons également que les organismes et les personnes qui reçoivent des contributions auront leurs propres méthodes de diffusion des résultats de leurs recherches.	Le Commissariat a mis principalement l'accent sur le développement de compétences en matière de protection de la vie privée dans les organismes universitaires et non gouvernementaux grâce à un programme de contributions. Lancé en 2004-2005, le programme appuie la recherche et la mise en valeur de la protection des renseignements personnels. Le programme était centré sur deux priorités essentielles. La première consistait à examiner comment et dans quelle mesure les nouvelles technologies nuisent à la protection de la vie privée. La deuxième priorité portait sur la mise en vigueur de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (*LPRPDÉ*), en mettant l'accent sur la sensibilisation et la promotion des bonnes pratiques en matière de vie privée en tant qu'élément clé des pratiques commerciales responsables. Des liens aux projets réalisés dans le cadre du programme de contributions de 2004-2005 seront accessibles sur le site Web du CPVP d'ici septembre 2005. Nous avons intégré la recherche obtenue dans les mémoires du Commissariat sur de nombreux enjeux-clés, comme l'examen de la *Loi antiterroriste* et la réponse à la demande de la C.-B. relativement à l'impartition et la *USA PATRIOT Act*. Nous préparons des fiches d'information sur l'incidence sur la protection de la vie privée de nombreuses technologies à la fine pointe qui seront affichées sur notre site Web en 2005-2006. Le CPVP a renouvelé le programme de contributions en 2005-2006 dans le but de tirer profit de la capacité de recherche existante, entre autres, dans les secteurs universitaires et sans but lucratif, pour appuyer le développement de nouvelles connaissances et compétences dans certains domaines de la protection de la vie privée et des données.
Priorité : Élaborer et mettre en œuvre des programmes de communication et de sensibilisation du grand public	
Pour aller de l'avant, nous proposons d'adopter une approche plus stratégique et mieux ciblée dans nos	Le CPVP a confié à des consultants en communications de l'extérieur l'élaboration d'une stratégie de communications et d'un plan d'action pour le

activités de communication et de sensibilisation du grand public. Pour ce faire, nous devrons déterminer qui est notre public, évaluer ses besoins et élaborer des programmes et des documents pour y répondre.	Commissariat; les résultats ont été ajoutés au plan d'activités ministériel du Commissariat pour 2005-2006 et 2006-2007. La stratégie de communications et le plan d'action fournissent une évaluation des facteurs internes et externes qui ont des conséquences sur les efforts du Commissariat relativement aux communications et à la sensibilisation du grand public, cernent les principaux auditoires qui doivent être atteints par le programme de communications et de sensibilisation du grand public du CPVP et les activités proposées pour atteindre ces auditoires en vue d'accroître la sensibilisation, de développer des connaissances, de changer les attitudes et d'influencer les comportements sur les enjeux liés à la protection de la vie privée. Le CPVP a aussi commandé un sondage d'opinion publique personnalisé sur les nouvelles questions de protection de la vie privée dont la circulation transfrontalière des renseignements personnels, les enjeux liés à la technologie et à la protection de la vie privée, les perceptions générales et la sensibilisation à l'égard des droits en matière de la protection de la vie privée. Le sondage a contribué au développement de connaissances utiles et a donné un aperçu de l'opinion publique sur les principaux enjeux liés à la protection de la vie privée. Le sondage a aussi contribué à justifier les orientations stratégiques du CPVP, telles qu'elles sont exposées dans le plan d'activités ministériel.
Nous allons également être contraints de consacrer des ressources à informer les personnes et les organismes de leurs droits et obligations en vertu de la *LPRPDÉ*.	Pendant l'année qui a suivi la mise en œuvre intégrale de la *LPRPDÉ*, le CPVP a produit et lancé une trousse d'information électronique à l'intention des entreprises sur son site Web. La trousse offre un accès centralisé à l'information sur les obligations et sur la manière de se conformer à la *Loi*. Nous avons enregistré sur vidéo un discours téléchargeable de la commissaire qui donne un aperçu de la *Loi*, le but visé et la façon de s'y conformer. Nous avons aussi reproduit une version révisée d'un guide des citoyennes et des citoyens en ce qui a trait à la *LPRPDÉ*, et nous avons préparé de nombreuses fiches d'information pour les entreprises et les personnes en vue d'expliquer les dispositions de la *Loi*. Ces documents ont aidé à soutenir davantage la sensibilisation à l'égard des droits et des obligations.

	Les allocutions et les relations avec les médias ont joué un rôle essentiel à l'échelle nationale parce qu'elles ont accru la sensibilisation à l'égard des questions ayant trait à la protection de la vie privée. Le Commissariat a présenté de nombreuses allocutions partout au pays en 2004-2005 pour que la *LPRPDÉ* et ses conséquences sur divers secteurs opérationnels soient mieux comprises, et pour susciter un débat public sur la façon dont la protection de la vie privée peut être incluse dans les initiatives relatives à la sécurité et la prestation des soins de santé. Le Commissariat s'est concentré sur ses relations avec les médias pendant la mise en œuvre intégrale de la *LPRPDÉ*, ce qui a permis une couverture considérable et un débat public assez équilibré dans les médias canadiens sur la *LPRPDÉ* et les questions relatives à la protection de la vie privée de façon générale. La majorité du contenu des nouvelles était de nature éducative et incluait aussi des points de vue favorables et des critiques à l'égard de la *Loi*, ainsi que la couverture des étapes proactives qui ont été suivies par le CPVP pour mieux sensibiliser les entreprises.

Indicateurs de rendement

Allocutions : La commissaire, les commissaires adjoints, l'avocate générale et d'autres cadres supérieurs du CPVP ont prononcé 23 discours en réponse à 166 demandes.

Entrevues avec les médias : Le Commissariat a donné 72 entrevues et a reçu 200 demandes des médias.

Nombre de visites sur le site Web du CPVP : Le Commissariat a recensé jusqu'à 94 000 visites mensuelles sur son site Web.

Nombre de fois qu'il a été question de la *LPRPDÉ* dans les nouvelles : Au total, la *LPRPDÉ* a été mentionnée à 102 reprises dans les médias d'information.

Partie III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Organisation

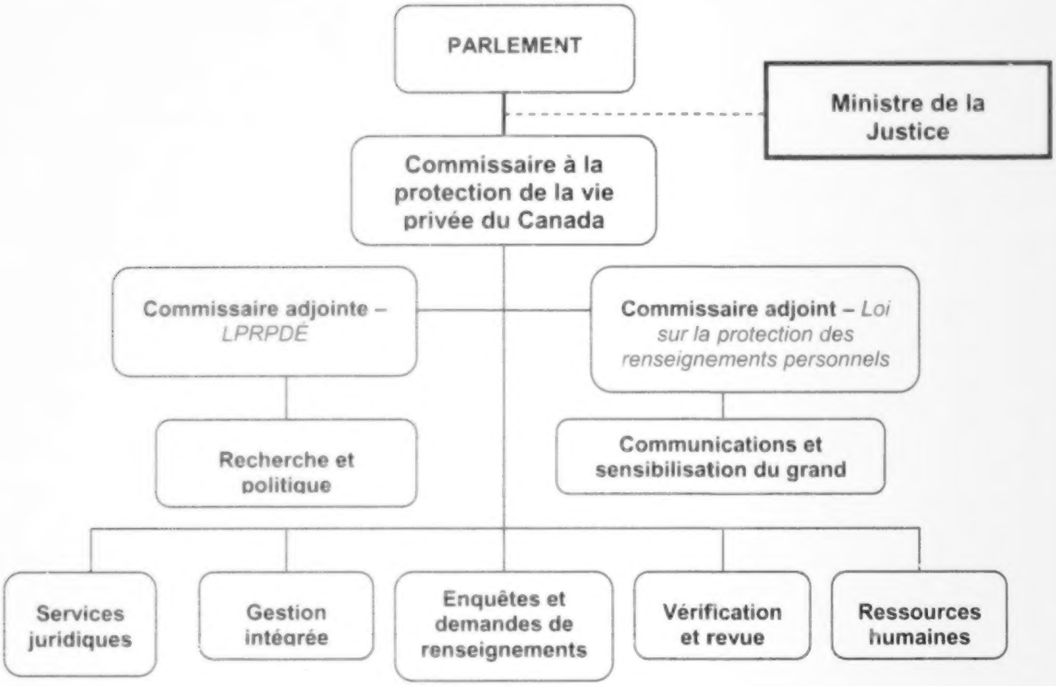

La commissaire à la protection de la vie privée est une agente du Parlement, nommée par la gouverneure en conseil, sur adoption d'une résolution du Sénat et de la Chambre des communes. Aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le CPVP est désigné par décret comme un ministère. Par conséquent, il a été établi sous le régime de l'annexe 1.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et il rend compte au Parlement de sa gestion financière par l'entremise du ministre de la Justice. La commissaire à la protection de la vie privée relève directement du Parlement et doit lui rendre compte de tous les résultats obtenus.

Les attributions des directions chargées des services juridiques, de recherche et politique, des enquêtes et des demandes de renseignements, de la vérification et de la revue, des communications et de la sensibilisation du grand public sont décrites dans les sections précédentes.

Les attributions des directions administratives (Gestion intégrée et Ressources humaines) sont énoncées ci-après.

Direction de la gestion intégrée

La Direction de la gestion intégrée est dirigée par un directeur général qui est chef des services financiers. La Direction donne des conseils à la commissaire et fournit des services de gestion intégrée à tous les gestionnaires et au personnel. Ces services incluent : les finances, la gestion de l'information, la technologie de l'information, la bibliothèque, les services administratifs et techniques, la planification ministérielle et l'établissement de rapports.

Priorités et engagements	Réalisations
Au cours de 2004-2005, nous examinerons les indicateurs de rendement de chacun de nos résultats stratégiques, et à l'aide de la méthodologie que propose le Conseil du Trésor, une mesure du rendement axée sur la chaîne des résultats, nous prendrons en considération les meilleurs moyens de mesurer nos progrès et notre niveau de réussite.	Le nouveau cadre de mesure du rendement intègre les indicateurs de rendement, les activités et les résultats approuvés du CPVP. Le cadre et les indicateurs sont utilisés à l'interne pour la planification et le contrôle, et à l'externe pour soumettre des rapports au Parlement et aux Canadiennes et Canadiens.
Même si en 2004-2005, nous avons présenté le secteur public fédéral et le secteur privé comme deux secteurs distincts, plusieurs des activités qui sous-tendent ces deux secteurs sont souvent communes aux deux. De plus, le troisième secteur d'activités, la Gestion intégrée, n'existe pas comme une fin en soi; il s'agit plutôt d'un ensemble de services de soutien des principales activités du programme du Commissariat. Pour mieux rendre compte de nos priorités, et de la manière dont le Commissariat fonctionne concrètement, dans le Rapport sur les plans et priorités de l'année prochaine, nous prévoyons revoir l'architecture des activités du programme et notre façon de justifier l'utilisation des ressources.	Le CPVP a élaboré une nouvelle structure des activités pour remplacer la structure du secteur d'activités qui est utilisée dans le document. Le Conseil du Trésor a approuvé la nouvelle structure d'activités qui a servi à la préparation du Rapport sur les plans et les priorités pour 2005-2006.
La Direction de la gestion intégrée jouera un rôle de chef de file dans un certain nombre d'initiatives importantes liées à l'objectif du CPVP qui consiste à devenir un organisme parlementaire bien géré, efficace et efficient. Son rôle le plus important sera d'être l'initiatrice de la mise en application du plan du Commissariat relativement à la fonction de contrôleur moderne. C'est, en effet, un élément	Le CPVP a mis en œuvre la plupart des initiatives qui sont énoncées dans le plan d'action relatif à la fonction de contrôleur moderne. Les rapports sont présentés régulièrement au Conseil du Trésor. Les mesures de la fonction de contrôleur moderne offrent la base du cadre de responsabilisation qui est à l'étude pour être utilisé par les agents du Parlement.

essentiel de la stratégie globale de renouvellement organisationnel du Commissariat. En outre, la Direction dirigera et soutiendra une initiative de restructuration du processus opérationnel axée sur la simplification des activités essentielles du Commissariat, et elle cherchera à rendre celles-ci plus efficaces.	Au cours du dernier trimestre de l'exercice 2004-2005 jusqu'en 2005-2006, la priorité du Commissariat est de terminer un examen des processus opérationnels dans l'ensemble de l'organisation. L'examen a inclus l'établissement d'indicateurs de la charge de travail et l'examen des prescriptions de la loi, ainsi que des facteurs internes et externes ayant une incidence sur nos opérations. L'examen permettra au CPVP de faire une présentation au Secrétariat du Conseil du Trésor à l'automne, et une présentation officielle sur les budgets pluriannuels au nouveau comité parlementaire mixte qui est responsable de l'examen du financement des agents du Parlement.
Nous prévoyons mettre à jour l'infrastructure de la technologie de l'information du Commissariat, et acquérir et mettre en place les applications à l'appui des nouvelles exigences opérationnelles, selon les ressources dont nous disposerons.	La stratégie du Commissariat en ce qui concerne la technologie de l'information a été menée à bonne fin. Des mises à niveau ont été apportées à l'application d'enquête intégrée (AEI) qui offre un outil permettant de gagner du temps pour assurer le suivi des dossiers et établir les rapports. Nous avons mis à niveau le système de suivi de la correspondance et normalisé le bureau du CPVP.

Direction des ressources humaines

Les Ressources humaines (RH) sont chargées de gérer et de mettre en œuvre des programmes détaillés de gestion des ressources humaines qui touchent divers domaines dont la dotation, la classification, les relations de travail, la planification des ressources humaines, l'apprentissage et le perfectionnement, l'équité en matière d'emploi, les langues officielles et la rémunération. Ces fonctions signifient qu'il faut entretenir des relations et demeurer au fait des tendances et des orientations en matière de RH de nos homologues à la Commission de la fonction publique, à l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, au Bureau du Conseil privé, au Commissariat aux langues officielles et parmi les agents négociateurs.

Priorités et engagements	Réalisations
Au cours de l'exercice 2004-2005, les priorités de la Direction des ressources humaines seront notamment d'élaborer un plan stratégique et global des RH, une stratégie détaillée de la dotation, une stratégie de l'apprentissage avec le Centre canadien de gestion (maintenant connu sous le nom d'École de la fonction publique du Canada) pour l'ensemble du personnel, des programmes pour les employés et des politiques des RH améliorés, ainsi que des nouvelles initiatives sur la santé en milieu de travail.	Pour traiter des lacunes qui ont été cernées dans les vérifications et les examens précédents, la Direction des ressources humaines a poursuivi sa collaboration avec les organismes centraux et elle a élaboré un mécanisme de délégation de la gestion des RH. Par ailleurs : • Elle a élaboré une stratégie de dotation et un plan stratégique des RH pour le CPVP. • Elle a élaboré de nombreuses politiques telles que la zone de sélection, le déploiement, l'obligation de prendre des mesures d'adaptation, la politique sur l'équité en emploi et le plan d'action, les énoncés relatifs à la responsabilisation des gestionnaires envers les principes d'équité en matière d'emploi, la politique sur la prévention et le règlement du harcèlement en milieu de travail (addenda à la politique du CT). • Elle procède actuellement à l'élaboration d'une politique favorisant un lieu de travail exempt d'odeurs parfumées, d'un questionnaire pour l'entrevue de fin d'emploi, d'une politique sur les heures de travail et d'une politique sur la nomination intérimaire. • Elle a élaboré et mis en œuvre une stratégie et un programme d'apprentissage. Des séances de perfectionnement du personnel ont été présentées dans les domaines de la formation des dirigeants, la promotion du travail d'équipe, l'orientation des surveillants et de la formation linguistique à l'heure du dîner. Il y a eu également une formation ayant trait au respect en milieu de travail et à la sensibilisation au harcèlement, des ateliers sur le plan d'apprentissage personnel et une activité d'apprentissage d'une journée pour tout le personnel. • Elle a mis en œuvre des mécanismes de contrôle et apporté des améliorations au Système d'information sur les ressources humaines (SIRH). Nous avons réuni des représentants de la direction et du syndicat au sein d'un comité pour qu'ils poursuivent leurs efforts en vue d'aborder les enjeux liés aux relations employeur-employé et aux questions de santé et sécurité.

Résultats financiers et tableaux

Dans cette partie, les tableaux résument l'information financière sous trois en-têtes :

- **Budget principal des dépenses** – les niveaux budgétaires du CPVP tels qu'ils ont été établis dans le Budget principal des dépenses de 2004-2005
- **Dépenses prévues** – les dépenses prévues au début de l'exercice telles qu'elles ont été établies dans le Budget des dépenses de 2004-2005 - Rapport sur les plans et les priorités;
    - **Autorisations totales** - le niveau des dépenses autorisées par le Parlement, y compris le Budget supplémentaire des dépenses et les transferts du Conseil du Trésor (crédits 5, 10 et 15), pour tenir compte de l'élaboration des priorités, des coûts accrus et des événements imprévus;
- **Dépenses réelles** – les sommes qui ont été dépensées effectivement au cours de l'exercice telles qu'elles sont indiquées dans les comptes publics.

Tableau 1 : Comparaison entre les dépenses prévues et les équivalents temps plein

(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	2004–2005			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Secteur public fédéral	5 190	4 195	4 020	4 020	4 020	3 745
Secteur privé	5 583	4 768	--	5 980	6 859	6 850
Gestion intégrée	1 387	2 129	679	1 383	1 191	1 142
Total	**12 160**	**11 092**	**4 699**	**11 363**	**12 070**	**11 737**
Plus : Coût des services reçus sans frais						
• Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux	656	647		647	713	713
• Contribution de l'employeur au régime d'avantages sociaux des employés (santé et assurance) payée par le CT	444	538		571	543	543
• Services de la paie fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux	3	3		3	3	3
• Vérification des états financiers payée par le Bureau du vérificateur général du Canada				180	180	180
Coût net du Ministère	**13 263**	**12 280**	**4 699**	**12 764**	**13 509**	**13 176**

Équivalents temps plein	**100**	**100**	**50**	**100**	**100**	**81.4**

Le Budget principal des dépenses est inférieur aux dépenses prévues et aux autorisations effectives parce que les dépenses liées aux activités du secteur privé (*LPRPDÉ*) ont plutôt été incluses dans le Budget supplémentaire des dépenses.

Tableau 2 : Utilisation des ressources selon les secteurs d'activité (ou les activités de programme)

Secteurs d'activité	Fonctionnement	Investissement	Subventions et contributions	Dépenses budgétaires totales
Secteur public fédéral				
Budget principal des dépenses	4 020			4 020
Dépenses prévues	4 020			4 020
Autorisations totales	4 020			4 020
Dépenses réelles	3 745			3 745
Secteur privé				
Budget principal des dépenses	0		0	0
Dépenses prévues	5 480		500	5 980
Autorisations totales	6 359		500	6 859
Dépenses réelles	6 483		367	6 850
Gestion intégrée				
Budget principal des dépenses	679			679
Dépenses prévues	1 363			1 363
Autorisations totales	1 191			1 191
Dépenses réelles	1 142			1 142

Tableau 3 : Financement par crédit ou prévu par la loi

Crédit	En 000 $	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
45	Dépenses des programmes	3 918	9 980	10 880	10 547
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	781	1 483	1 190	1 190
		4 699	11 363	12 070	11 737

Voici les autorisations de financement totales :

- Budget principal des dépenses relatives aux activités en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* — 4 699 000 $
- Budget supplémentaire des dépenses
  - activités en vertu de la *LPRPDÉ* — 6 371 000
  - report à un exercice ultérieur d'une autorisation non utilisée de 2003-2004 — 478 000
- Transfert des crédits du Conseil du Trésor pour les postes de salaire tels que les règlements aux termes des conventions collectives — 522 000

Budget supplémentaire des dépenses. — 12 070 000 $

Tableau 5 : Détails sur les programmes de paiements de transfert

1) **Programme :** Contributions à l'appui de la recherche et de la défense de la protection des renseignements personnels.		
2) **Date de début** : Le 1er juin 2004	3) **Examen** : Le 31 mars 2010	4) **Ressources existantes** : Jusqu'à 500 000 $ par année

5) **Description du programme des paiements de transfert** :

L'article 24 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* énonce que « Le commissaire… *b*) fait des recherches liées à la protection des renseignements personnels…*d*) prend toute autre mesure indiquée pour la promotion de l'objet de la présente partie ».

Le programme de contribution permet au CPVP de mettre à profit l'expertise des établissements et des organismes qui s'intéressent à la protection de la vie privée, en vue d'encourager la recherche sur une vaste gamme d'enjeux et d'appuyer des initiatives visant à accroître la sensibilisation et à favoriser les pratiques exemplaires.

6) **Objectifs, résultats attendus et réels** :

Tirer profit de la capacité de recherche actuelle, entre autres, dans les secteurs universitaires ou sans but lucratif pour appuyer le développement des connaissances et des compétences dans certains domaines de la protection de la vie privée et des données.

7) **Projets financés** : 10

	8) **Dépenses prévues 2004-2005**	9) **Autorisations totales 2004-2005**	10) **Dépenses réelles 2004-2005**	11) **Écarts entre 10 et 12**
12) **Secteurs d'activité**	198 000	500 000	367 400	169 400

13) **Commentaires sur les écarts** : Le nombre de projets financés a dépassé les prévisions à l'origine en raison de la qualité des demandes.

Projets financés : 2004-2005	
Organisme	**Projet**
Freedom of Information and Privacy Association de la Colombie-Britannique	*La LPRPDÉ et le vol d'identité : Des solutions pour protéger les Canadiennes et les Canadiens*
Association canadienne du marketing	*Rehausser le niveau de protection de la vie privée* (Un examen des pratiques exemplaires dans le secteur privé et des processus de gestion des données internes)

Health Law Institute - Université de l'Alberta	*Les dossiers électroniques de santé et la LPRPDÉ*
Centre for Innovation Law and Policy – Université de Toronto	*Application de la LPRPDÉ : Examen des énoncés de confidentialité sur Internet et des pratiques en ligne*
Université de Victoria	*Services basés sur l'emplacement : analyse des répercussions sur la vie privée dans le contexte canadien*
École nationale d'administration publique (ENAP)	*Étude sur l'utilisation des caméras de surveillance : Enjeux, impacts et pratiques exemplaires*
Université Simon Fraser	*Les droits à la protection de la vie privée et les services de communications payés d'avance : évaluer la question de l'anonymat*
Option Consommateurs	*Le défi de l'identification des consommateurs dans le cadre de nouveaux mécanismes de paiement électronique*
Université Dalhousie	*Analyse des répercussions juridiques et technologiques sur la protection de la vie privée des technologies d'identification par radio-fréquence*
Université Queen's	*Les technologies de localisation : mobilité, surveillance et protection de la vie privé.*

11. Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations de 2004-2005

Réponse aux comités parlémentaires
En 2004-2005, aucun rapport de comités parlementaires ne nécessitait une réponse de la part du CPVP.

Vérifications internes ou évaluations
Le CPVP n'a pas entrepris de projets de vérification interne ou d'évaluation de programmes en 2004-2005.

Réponse au vérificateur général et aux autres révisions externes
Un aspect important des opérations du Commissariat consiste à résoudre les problèmes hérités du passé en suspens pour aider l'organisation à faire face à ses responsabilités qui consistent à être

un organisme bien géré et efficace.

Du point de vue des ressources humaines, l'examen de la classification des postes au sein du Commissariat par l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique est désormais terminé. La Commission de la fonction publique examine actuellement nos pratiques révisées en matière de ressources humaines pour établir si des étapes supplémentaires doivent être suivies avant de rétablir la délégation des pouvoirs de dotation.

Tableau 23 du CT : Politiques sur les voyages

Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada se conforme à la Directive sur les voyages, les taux et les indemnités du SCT. Nous adhérons aussi à la politique sur la communication proactive. Pour obtenir de l'information sur la communication et les voyages, consultez notre site Web : www.privcom.gc.ca.

Partie IV – Autres sources d'information

A. Lois administrées par la commissaire à la protection de la vie privée

La commissaire à la protection de la vie privée relève directement du Parlement du Canada et elle est responsable de l'application des lois suivantes :

Loi sur la protection des renseignements personnels	L.R.C., 1985, ch. P21, modifiée en 1997, ch. 20, art. 55
Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques	2000, ch. 5

B. Rapports annuels législatifs, autres publications et renseignements

Les rapports législatifs et les autres publications et renseignements sont accessibles auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada qui est situé à Ottawa, Canada K1A 1H3. Il est possible de joindre le Commissariat par téléphone au (613) 995-8210, ou sur Internet à www.privcom.gc.ca.

- **Rapport annuel de la commissaire à la protection de la vie privée.**
- **Rapport sur le rendement au Parlement et Rapport sur les plans et les priorités.**
- **Vos droits en matière de vie privée : Un guide pour les particuliers au sujet de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques***
- **Vos droits en matière de protection des renseignements personnels, un guide à l'intention des Canadiennes et des Canadiens sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques.***
- **États financiers vérifiés en 2004-2005**

Renseignements à l'égard du Rapport sur les plans et les priorités :

M. Tom Pulcine
Directeur général et contrôleur, Gestion intégrée
Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
Place de Ville, Tour B
112, rue Kent, bureau 300
Ottawa (Ontario) K1A 1H3
Téléphone : (613) 996-5336
Télécopieur : (613) 947-6850